



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DE LA RELANCE

# EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

## «EOG 6,25% NET 2022-2028»

ÉMETTEUR : ÉTAT GABONAIS

# DOCUMENT D'INFORMATION



OPM

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 20 AU 28 OCTOBRE 2022

MONTANT DE L'ÉMISSION :

# 175

TAUX D'INTÉRÊT : \*

# 6,25%

Prix d'une obligation :

10.000 FCFA

Minimum de 50 Obligations

\* EXONÉRÉ D'IMPÔT POUR TOUS LES RÉSIDENTS  
DE LA ZONE CEMAC

ARRANGEUR & CHEF DE FILE



CO-ARRANGEURS



CO-CHEF DE FILE



COTATION



SYNDICAT DE PLACEMENT



Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne sur les marchés financiers de la zone CEMAC, cette opération a été enregistrée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) sous le numéro COSUMAF-APE-04|22.

[www.empruntobligatairegabon2022.com](http://www.empruntobligatairegabon2022.com)



# Sommaire

<b>I. INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL .....</b>	<b>6</b>
1. Conditions de diffusion du présent document .....	7
2. Avertissement.....	8
3. Restriction.....	8
4. Préambule .....	9
<b>II. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES.....</b>	<b>10</b>
1. Attestation du Ministre de l'Économie et de la relance.....	11
2. Attestation de l'Arrangeur.....	12
3. Attestation du Chef de file.....	13
4. Attestation de conformité et de régularité du Conseil juridique .....	14
5. Responsable de la Communication et de l'information financière .....	15
<b>III. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION .....</b>	<b>16</b>
1. Cadre de l'opération .....	17
2. Objet de l'emprunt et destination des fonds .....	18
3. Caractéristiques de l'emprunt.....	19
4. Modalités de remboursement de l'emprunt .....	20
5. Agents placeurs .....	21
6. Ordres de souscription.....	21
7. Authentification des bulletins de souscription .....	21
8. Centralisation .....	21
9. Règles d'allocation des titres .....	21
9.1. Cas de sous-souscription.....	21
9.2. Cas de sursouscription.....	22
10. Règlement et livraison des titres .....	22
11. Déclaration des résultats de l'émission .....	22
12. Cotation en bourse .....	22
13. Masse des obligataires.....	23
14. Service financier de l'emprunt.....	23
15. Droit applicable et tribunaux compétents .....	23
16. Facteurs de risques .....	23
<b>IV. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR .....</b>	<b>24</b>
1. Informations générales sur l'émetteur .....	25
2. Forme de gouvernement.....	25
2.1. Le Pouvoir exécutif .....	25
2.1.1. Le Président de la République .....	25
2.1.2. Le Gouvernement .....	25
2.2. Le Pouvoir législatif.....	25
2.2.1. L'Assemblée Nationale .....	25
2.2.2. Le Sénat.....	25
2.3. Le Pouvoir judiciaire.....	26
3. Présentation de l'émetteur.....	26
3.1. Présentation de la Direction Générale de la Dette .....	26
3.2. Mission de la Direction Générale de la Dette .....	26
3.3. Organisation de la Direction Générale de la Dette.....	27
<b>V. INFORMATIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES.....</b>	<b>28</b>
1. Production nationale et comptes extérieurs.....	29
1.1. Le Produit intérieur brut (PIB) en 2021.....	29
1.1.1. Le PIB par secteur d'activité (offre).....	30
1.1.2. Le PIB par la demande (emploi).....	30
1.2. L'emploi, les salaires et les prix .....	31
1.2.1. L'emploi.....	31
1.2.2. Les salaires .....	31
1.2.3. Les prix.....	31
1.3. La balance des paiements .....	32
2. Système bancaire et politique monétaire.....	32
2.1. La monnaie et le crédit.....	32



# Sommaire

2.1.1. La masse monétaire (M2).....	33
2.1.2. La quasi-monnaie.....	33
2.1.3. Les ressources extra-monnaïres.....	33
2.1.4. Les contreparties de la masse monétaire.....	33
2.1.5. Les Avoirs Extérieurs Nets (A.E.N).....	33
2.1.6. Le crédit intérieur.....	34
2.1.7. Les créances nettes sur l'État.....	34
2.1.8. Les créances sur l'économie.....	34
<b>2.2. La politique monétaire.....</b>	<b>34</b>
<b>2.3. Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire.....</b>	<b>34</b>
<b>3. Marchés financiers.....</b>	<b>35</b>
<b>3.1. Notation souveraine.....</b>	<b>35</b>
3.1.1. Evolution de notation souveraine.....	35
3.1.2. Stratégie de gestion de la notation souveraine.....	35
<b>3.2. Emissions à l'international.....</b>	<b>36</b>
3.2.1. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic 8,2% Notes Due 2017".....	36
3.2.2. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 1,500,000,000 6,375% Amortizing Notes Due 2024".....	36
3.2.3. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 500,000,000 6, 95% Notes Due 2025".....	36
3.2.4. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 200,000,000 6, 95% Notes Due 2025".....	36
3.2.5. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 1,000,000,000 6,625% Amortizing Notes Due 6 February 2031".....	37
3.2.6. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 800,000,000 7,00% Amortizing Notes Due 24 November 2031".....	37
<b>3.3. Emissions locales.....</b>	<b>37</b>
3.3.1. Par Appel Public à l'Épargne.....	37
3.3.1.1. Emprunt Obligataire de 2007.....	37
3.3.1.2. Emprunt Obligataire de 2015.....	38
3.3.1.3. Emprunt obligataire de 2016.....	38
3.3.1.4. Emprunt obligataire de 2017.....	38
3.3.1.5. Emprunt obligataire de 2019.....	39
3.3.1.6. Emprunt obligataire 2021.....	39
3.3.2. Par adjudication.....	40
3.3.2.1. Emission de Bons du Trésor Assimilables (BTA).....	40
3.3.2.2. Emission d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA).....	41
<b>VI. POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ACTUELLES.....</b>	<b>44</b>
<b>1. Perspectives économiques.....</b>	<b>45</b>
<b>1.1. La conjoncture dans les principaux pays développés.....</b>	<b>45</b>
<b>1.2. La conjoncture dans les pays émergents et en développement.....</b>	<b>45</b>
<b>1.3. La conjoncture dans les pays de la CEMAC.....</b>	<b>46</b>
<b>1.4. L'évolution des cours des produits de base.....</b>	<b>46</b>
1.4.1. Le pétrole.....	46
1.4.2. Les céréales.....	47
1.4.3. Les oléagineux.....	47
1.4.4. Le caoutchouc.....	47
1.4.5. Le café.....	47
1.4.6. Le cacao.....	47
1.4.7. Le sucre.....	47
1.4.8. L'or.....	47
<b>2. Situation économique nationale.....</b>	<b>48</b>
<b>2.1. Les principaux secteurs d'exportation.....</b>	<b>48</b>
2.1.1. Le secteur pétrolier.....	48
2.1.2. Le secteur des mines.....	48
2.1.3. Les industries du bois.....	48
<b>2.2. Les autres secteurs d'activité.....</b>	<b>48</b>
2.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche.....	48
2.2.2. Les agro-industries.....	48
2.2.3. Les autres industries.....	48
2.2.4. Les BTPs.....	49
2.2.5. L'eau et l'électricité.....	49
2.2.6. Le commerce.....	49
2.2.7. Les autres services.....	49
2.2.8. Le transport et auxiliaires.....	49



# Sommaire

<b>2.3. Les principales hypothèses macroéconomiques</b> .....	<b>49</b>
<b>2.4. Les résultats de la projection</b> .....	<b>50</b>
2.4.1. L'équilibre des biens et services .....	50
<b>3. Politique budgétaire du Gouvernement</b> .....	<b>52</b>
<b>3.1. Une politique budgétaire portée sur le recouvrement optimal des recettes et l'exécution rationnelle des dépenses</b> .....	<b>52</b>
3.1.1. La mobilisation des recettes .....	52
3.1.2. Les mesures de rationalisation de la dépense publique .....	54
<b>3.2. Une politique sectorielle orientée vers la poursuite de la mise en œuvre des engagements du PAT</b> .....	<b>55</b>
3.2.1. Le pivot économique .....	55
3.2.2. Le pivot social .....	56
3.2.3. Le pivot transverse .....	57
<b>4. L'équilibre financier</b> .....	<b>58</b>
<b>4.1. Les opérations budgétaires</b> .....	<b>58</b>
4.1.1. Les recettes budgétaires .....	62
4.1.2. Les recettes pétrolières .....	62
4.1.3. Les recettes hors pétrole .....	63
4.1.4. Les dépenses budgétaires .....	65
4.1.5. Les charges financières de la dette .....	65
4.1.6. Les dépenses de personnel .....	66
4.1.7. Les dépenses de biens et services .....	66
4.1.8. Les dépenses de transfert .....	67
4.1.9. Les dépenses d'investissement .....	68
4.1.10. Les autres dépenses .....	68
4.1.11. Les comptes d'affectation spéciale (CAS) .....	69
<b>4.2. Les opérations de financement et de trésorerie</b> .....	<b>70</b>
4.2.1. Les charges de financement et de trésorerie .....	70
4.2.2. Les ressources de financement et de trésorerie .....	71
<b>5. Cadrage Macro-économique et Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2023-2025</b> .....	<b>72</b>
<b>5.1. Perspectives macroéconomiques 2023-2025</b> .....	<b>72</b>
5.1.1. Sources de la croissance .....	72
5.1.2. Profil de la croissance et de l'inflation .....	73
5.1.3. Réformes et performances sectorielles .....	74
5.1.3.1. Réformes .....	74
5.1.3.2. Performances sectorielles, défis et priorités .....	77
5.1.3.2.1. Les services généraux des administrations publiques .....	77
5.1.3.2.2. Les Affaires économiques .....	80
5.1.3.2.3. Développement des infrastructures .....	84
5.1.3.2.4. Développement humain et prospérité partagée .....	86
5.1.3.2.5. Diversification et opportunités de croissance .....	89
<b>5.2. Finances publiques</b> .....	<b>94</b>
5.2.1. Fiscalité de porte .....	94
5.2.2. Fiscalité intérieure .....	95
5.2.3. Fiscalité pétrolière .....	96
5.2.4. Allocations des crédits budgétaires 2023-2025 .....	97
5.2.5. Ressources et charges de trésorerie .....	98
5.2.6. Recettes affectées et dépenses fiscales .....	98
<b>5.3. Balance des paiements et situation monétaire</b> .....	<b>99</b>
5.3.1. Balance de paiements .....	99
5.3.1.1. Solde global de la balance des paiements .....	99
5.3.1.2. Excédent de la balance commerciale .....	99
5.3.1.3. Le solde du compte financier .....	99
5.3.2. Monnaie et crédits .....	100
<b>6. Situation de la dette publique</b> .....	<b>102</b>
<b>6.1. Les besoins de financement</b> .....	<b>102</b>
<b>6.2. Le plafond des nouveaux emprunts</b> .....	<b>103</b>
<b>6.3. Les tirages prévisionnels sur Financements Extérieurs et Intérieurs</b> .....	<b>103</b>
<b>6.4. Les résultats de la stratégie d'endettement 2021-2024</b> .....	<b>104</b>
<b>7. Evolution des soldes et principaux indicateurs de surveillance multilatérale</b> .....	<b>106</b>
<b>7.1. Critères de surveillance multilatérale</b> .....	<b>106</b>
<b>7.2. Indicateurs de surveillance multilatérale</b> .....	<b>107</b>



# Tableaux

Tableau 1. Caractéristiques de l'emprunt .....	19
Tableau 2. Amortissement de l'emprunt (en FCFA) .....	20
Tableau 3. Agents placeurs .....	20
Tableau 4. Informations sur l'émetteur .....	25
Tableau 5. Evolution du taux de croissance du PIB (en %) .....	29
Tableau 6. Évolution de la situation monétaire .....	33
Tableau 7. Notations de l'Etat Gabonais - Dette à Long Terme en Monnaie Locale .....	35
Tableau 8. Emissions de Bons du Trésor Assimilables de 2013 à août 2022 (En milliards de Fcfa) .....	40
Tableau 9. Emissions d'Obligations du Trésor Assimilables de 2013 à Août 2022 (En millions de Fcfa).....	41
Tableau 10. Hypothèses du cadrage macroéconomique.....	50
Tableau 11. Evolution du taux de croissance du PIB.....	50
Tableau 12. Situation des opérations du budget de l'État.....	59
Tableau 13. Répartition des recettes budgétaires.....	62
Tableau 14. Recettes pétrolières.....	63
Tableau 15. Recettes hors pétrole .....	64
Tableau 16. Répartition des dépenses par titre.....	65
Tableau 17. Charges financières de la dette .....	65
Tableau 18. Les dépenses de personnel.....	66
Tableau 19. Les dépenses de biens et services .....	66
Tableau 20. Les dépenses de transfert .....	67
Tableau 21. Les dépenses d'investissement .....	68
Tableau 22. Les autres dépenses .....	69
Tableau 23. L'équilibre des comptes d'affectation spéciale.....	69
Tableau 24. Les charges de financement et de trésorerie.....	70
Tableau 25. Les ressources de financement et de trésorerie .....	71
Tableau 26. Evolution du taux de croissance du PIB 2018-2024 .....	73
Tableau 27. Principales mesures d'optimisation des recettes douanières .....	95
Tableau 28. Projection des recettes douanières 2023-2025 .....	95
Tableau 29. Prévisions de clôture 2021 et perspectives 2022-2025 des recettes .....	96
Tableau 30. Projection des recettes pétrolières 2022-2025 .....	97
Tableau 31. Principaux soldes de la balance des paiements 2020-2025 .....	100
Tableau 32. Evolution de la situation monétaire 2020-2025 .....	101
Tableau 33. Evolution du besoin de financement 2022-2024 (En % du PIB, sauf indications contraires) ..	102
Tableau 34. Plafond des nouveaux emprunts par sources de financement 2022-2024 (En milliards de FCFA) .....	103
Tableau 35. Tirages sur financements extérieur et intérieur 2022-2024 (En % du PIB).....	104
Tableau 36. Evolution du profil de coûts et de risques du portefeuille de la dette .....	105
Tableau 37. Critères de surveillance multilatérale .....	106

# I. Informations d'ordre général



## 1. Conditions de diffusion du présent document

Après obtention du numéro d'enregistrement de la COSUMAF, et dès sa publication, le présent Document d'Information sera remis, ou adressé sans frais, à tout souscripteur, acheteur ou investisseur potentiel sollicité, ou à toute personne qui en fait la demande.

Le présent Document d'Information sera également tenu à la disposition du public :

- Au Ministère de l'Economie et de la Relance ;
- A la Direction Générale de la Dette ;
- Chez tous les établissements Agents Placeurs ;
- Au siège de la COSUMAF ;
- Au siège de la BVMAC ;
- Auprès des Agents Placeurs :
  - Emerald Securities Services Bourse (ESS Bourse) ;
  - Autres Agents Placeurs suivant la convention de placement.

Il sera disponible sur les sites internet ci-après :

- Le site internet de la BVMAC : [www.bvm-ac.com](http://www.bvm-ac.com) ;
- Le site internet du Ministère de l'Economie et de la Relance : [www.economie.gouv.ga](http://www.economie.gouv.ga) ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor : [www.tresor.ga](http://www.tresor.ga) ;
- Le site internet de la Direction Générale de la Dette : [www.dette.ga](http://www.dette.ga) ;
- Le site internet de la COSUMAF : [www.cosumaf.org](http://www.cosumaf.org) ;
- Le site internet dédié à l'émission : [www.empruntobligatairegabon2022.com](http://www.empruntobligatairegabon2022.com).



## 2. Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instrument financier comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

En application aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier Régional de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, l'opération d'Emprunt Obligataire de l'Etat Gabonais a fait l'objet d'une demande d'enregistrement auprès de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

L'octroi par la COSUMAF d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. Le Document d'Information est établi sous la seule responsabilité de l'Emetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que le Document d'Information est complet, compréhensible et que les informations qu'il contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

## 3. Restriction

Le présent Document d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres objet du présent document.

Les personnes en possession du présent Document d'Information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'Appel Public à l'Epargne.

Chaque établissement Agent Placeur n'offrira les titres, objets du présent Document d'Information, à la vente, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre.

Ni la COSUMAF, ni l'Emetteur, n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois et règlements par les Agents Placeurs. Dans le présent Document d'Information, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement ou que le contexte ne s'y prête pas, toute référence à 'FCFA' ou 'XAF' vise le Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale.



## 4. Préambule

Conformément aux dispositions du règlement général de la COSUMAF et de l'acte uniforme OHADA sur le droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le présent Document d'Information comporte des informations à caractère général sur l'Etat Gabonais, l'économie gabonaise, les finances publiques et présente les caractéristiques de l'emprunt obligataire envisagé ainsi que le but et la destination des fonds qui seront collectés.

Ce Document d'Information a été préparé avec le concours de l'Etat Gabonais conformément aux modalités de l'instruction COSUMAF n°2006-01 du 3 mars 2006 relative au Document d'Information exigé dans le cadre d'un Appel Public à l'Epargne. Son contenu a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès des sources suivantes :

- Le Ministère de l'Economie et de la Relance ;
- Le Fonds Monétaire International ;
- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

En application des dispositions légales et réglementaires relatives à l'Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale, le Document d'Information visé doit être :

- Largement diffusé dans tous les Etats membres de la zone CEMAC ;
- Tenu à la disposition du public au siège social de la COSUMAF ;
- Tenu à la disposition du public au siège social de la BVMAC et auprès du Dépositaire Central ;
- Disponible dans les locaux de la Direction Générale de la Dette ;
- Tenu à la disposition du public dans les locaux des agents placeurs : ESS Bourse, et les autres membres du syndicat de placement ;
- Téléchargeable sur le site internet de l'emprunt obligataire : [www.empruntobligatairegabon2022.com](http://www.empruntobligatairegabon2022.com).



## **II. Attestations et coordonnées**



## 1. Attestation du Ministre de l'Économie et de la relance

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DE LA RELANCE  
-----  
CABINET DU MINISTRE  
-----



### ATTESTATION DE CONFORMITE

Je soussigné **Nicole Jeanine Lydie ROBOTY Ep. MBOU**, Ministre de l'Économie et de la Relance de la République Gabonaise, agissant au nom de l'État Gabonais, atteste à ma connaissance que les données du présent Document d'Information dont j'assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'État Gabonais ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts.

Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

*Fait à Libreville, le 26 SEP. 2022*

Le Ministre de l'Économie et de la Relance



*Nicole Jeanine Lydie ROBOTY Ep. MBOU*

## 2. Attestation de l'Arrangeur



### ATTESTATION DE L'ARRANGEUR CHEF DE FILE

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

#### ESS BOURSE

BP 5540 Douala - Cameroun

Téléphone : +237 678 437 069

E-mail : [c.dindika@ess-capital.com](mailto:c.dindika@ess-capital.com)



**Christian DIN DIKA**

**Administrateur Directeur Général**

Siège social : BONAPRISO B.P : 5540 Douala – Cameroun Tél : +237 678 43 70 69 / 676 74 74 74  
RCCM : RC/DLA/2020/B/5026 – NIU : M102015178676T

### 3. Attestation du Chef de file



#### ATTESTATION DE L'ARRANGEUR CHEF DE FILE

Le présent Document d'Information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

#### ESS BOURSE

BP 5540 Douala - Cameroun

Téléphone : +237 678 437 069

E-mail : [c.dindika@ess-capital.com](mailto:c.dindika@ess-capital.com)

**Christian DIN DIKA**

**Administrateur Directeur Général**

Siège social : BONAPRISO B.P : 5540 Douala – Cameroun Tél : +237 678 43 70 69 / 676 74 74 74  
RCCM : RC/DLA/2020/B/5026 – NIU : M102015178676T

[www.emeraldsecuritiesservices.com](http://www.emeraldsecuritiesservices.com)

## 4. Attestation de conformité et de régularité du Conseil juridique

*Drake & Bart*

*3, rue du Commandant Rivière, 75008, Paris*

### ATTESTATION DU CONSEIL JURIDIQUE

.....

L'opération, objet du présent Document d'Information, est conforme aux dispositions légales et statutaires nationales et communautaires applicables en la matière.

**Drake & Bart**



**Yves Moukory**  
**Associé**  
**Responsable Legal Afrique Centrale et de l'Ouest**

*Drake & Bart SAS*  
*SIREN 841563133*  
*3, rue du Commandant Rivière*  
*75008, Paris*

## 5. Responsable de la Communication et de l'information financière

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DE LA RELANCE  
-----  
CABINET DU MINISTRE  
-----  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DETTE



### RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Mme Nicole Jeanine Lydie ROBOTY Ep. MBOU,  
Ministre de l'Économie et de la Relance

Représenté par

M. Fernand NGOUSSI MAYANGAH

Directeur Général de la Dette

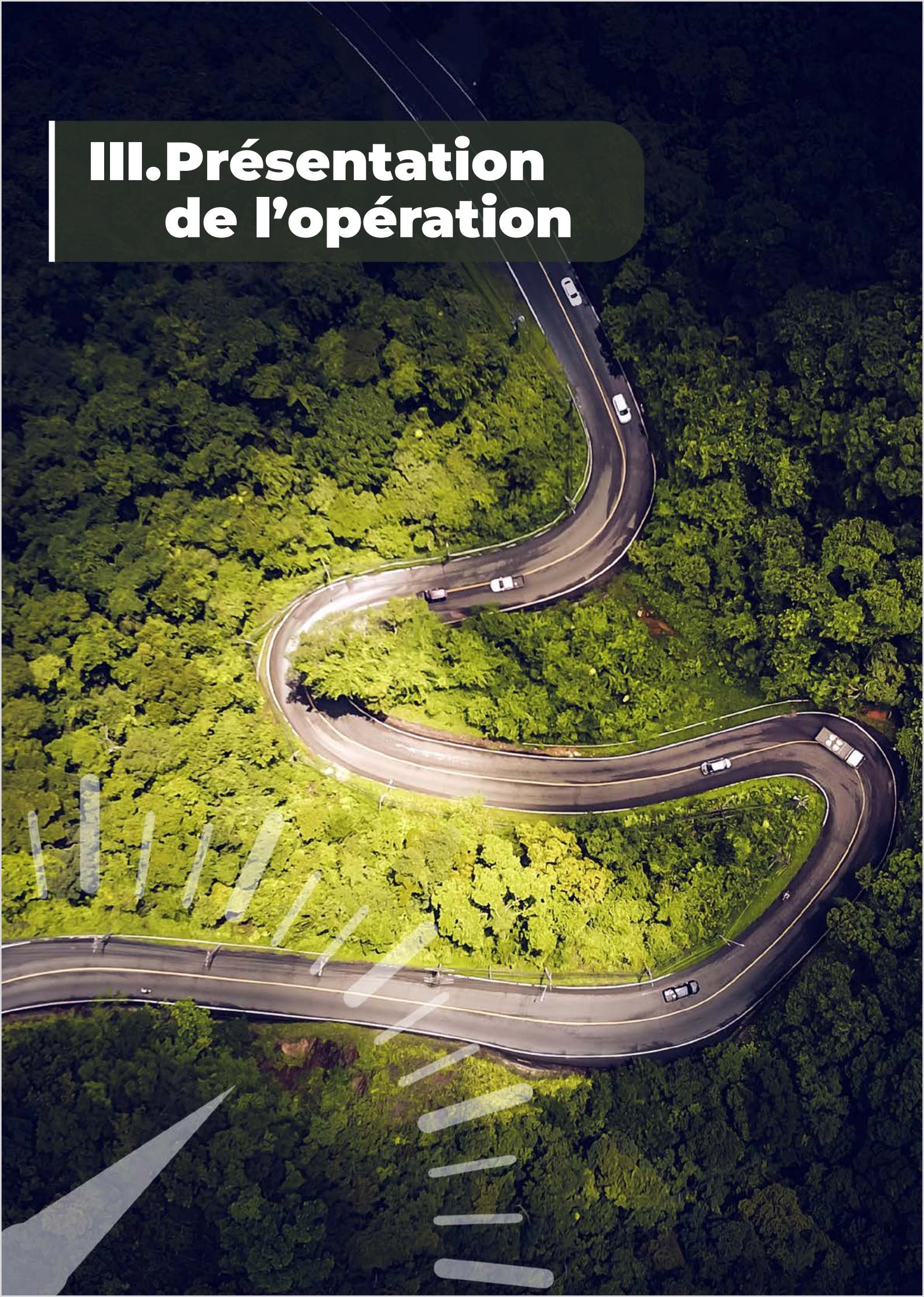
BP 912 Libreville Gabon

Téléphone : 00 241 065 04 73 32

Fax : 00 241 011 76 67 70



# III. Présentation de l'opération



## 1. Cadre de l'opération

L'année 2021 s'est caractérisée par un retour à la croissance, en dépit de la persistance de la pandémie de la Covid-19 survenue en 2020. Cette embellie a été soutenue par une relance des investissements privés, la poursuite des réformes structurelles avec la mise en œuvre des projets du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), appuyé par un nouvel accord avec nos partenaires économiques et financiers dans un contexte national d'allègement des mesures restrictives

Pour 2022, le contexte économique et social, national et international qui a prévalu lors de l'élaboration de la loi de finances rectificative 2022 a changé comparativement à celui de la loi de finances initiale.

Sur le plan international, les tensions géopolitiques, notamment la survenance du conflit en Ukraine, devraient exercer une pression à la hausse sur les cours du baril de pétrole. De même, les fondamentaux d'une demande forte post pandémie couplée à une offre contrainte de l'Opep+ (certains membres ne disposent pas de capacités pour tenir l'engagement d'augmenter de 400 000 barils/jour en mars 2022 comme convenu) continueraient de soutenir ces cours. Et selon les prévisions du Fond Monétaire International, la croissance mondiale ralentirait à 3,6% en 2022, contre 4,1% dans les prévisions de décembre 2021 en raison de ce contexte économique mondial difficile. Les tensions inflationnistes demeureraient importantes alimentées par l'arrêt des politiques monétaires accommodantes, la hausse de la demande post Covid-19 et les tensions géopolitiques en Europe.

Sur le plan national, la suspension des mesures restrictives de riposte contre la pandémie devrait relancer l'activité dans la plupart des secteurs. De plus, l'activité bénéficierait de l'accélération des projets d'investissement inscrits dans le Plan d'Accélération de la Transformation. Ainsi, tous les secteurs contribueraient positivement à la croissance.

Le Gouvernement prévoit de poursuivre les actions de mobilisation des recettes à travers les nouveaux axes de politique fiscale, en général, et de dépenses fiscales, en particulier. Pour accroître ses recettes fiscales, le Gouvernement maintiendra sa politique axée sur l'élargissement de l'assiette de l'impôt et l'amélioration du système fiscal de recouvrement. De même, le gouvernement poursuivra la rationalisation des avantages fiscaux et douaniers qui constituent une source importante de recettes supplémentaires et un axe majeur de mobilisation des recettes.

En vue d'assurer la maîtrise et l'efficacité de la dépense publique, le Gouvernement maintiendra et intensifiera les actions visant à optimiser la gestion de la masse salariale, rationaliser la gestion des services publics personnalisés (SPP) et améliorer l'exécution et la transparence budgétaire.

En ce qui concerne la conduite des politiques publiques, le Gouvernement entend poursuivre la préparation des secteurs productifs d'avenir qui devrait se traduire en 2022 par le renforcement de la sécurité alimentaire tout en développant les filières exportatrices, à travers notamment le maintien de la mise en place de zones agricoles à forte productivité et agropoles. Parallèlement, la filière pêche notamment la transformation thonière serait structurée.

En vue d'améliorer la productivité et diversifier la filière bois et d'élargir ses débouchés, l'assouplissement de la taxation envers les usines s'orientant vers les deuxième et troisième transformations serait poursuivie.

Afin d'améliorer la prévention et l'offre d'accès aux soins, les efforts du Gouvernement se poursuivront sur la période. Sur le plan de la médecine préventive, le Gouvernement mettra en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation des populations sur les thèmes de l'hygiène et des maladies, tout en poursuivant l'intensification de la vaccination notamment celle contre la Covid-19. Le Gouvernement entend également poursuivre le renforcement du dispositif de protection sociale avec la mise en œuvre du programme Gabon Egalité.

Sur le plan de l'Education et de la Formation, le Gouvernement s'attèlera à améliorer la qualité des enseignements au pré primaire, au primaire, au secondaire général et technique, d'augmenter l'offre en salles de classes, et de garantir de meilleures conditions d'apprentissage. L'exécution des chantiers de construction, de réhabilitation, d'achèvements et d'acquisition des établissements scolaires, ainsi que l'amélioration du cadre de vie des étudiants et du personnel enseignant se poursuivront. Un accent particulier sera mis dans la promotion du développement de l'offre de formation professionnalisante.

Dans le cadre de la mise en œuvre du pivot transverse, les efforts entrepris dans la réalisation des grands projets d'infrastructures routières et d'assainissement, énergétiques et de transports seraient maintenus courant 2022.

Dans ce contexte, les opérations budgétaires, de trésorerie et de financement de l'Etat en 2022 s'équilibreraient en ressources et en charges à 3 295,6 milliards FCFA contre 2 936,6 milliards FCFA dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2022, soit une hausse de 359,0 milliards FCFA

Conformément à la stratégie d'endettement et à la Loi de Finances Rectificative 2022, l'Etat Gabonais a prévu de mobiliser des ressources d'emprunt intérieur d'un montant global de 500,0 milliards de FCFA.

## 2. Objet de l'emprunt et destination des fonds

La stratégie d'endettement de l'Etat Gabonais pour l'année 2022 s'inscrit pleinement dans le soutien de l'activité économique afin d'atténuer d'une part, l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 et conflit en Ukraine, et d'autre part pour la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT). Cette orientation se justifie par la nécessité de dégager des marges budgétaires permettant de soutenir le financement du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) de l'Economie gabonaise en maintenant à un niveau appréciable l'investissement public dans les infrastructures de base et en accompagnant la participation des opérateurs économiques locaux à la croissance économique et particulièrement à celle des secteurs prioritaires.

A cet effet, la restauration de la capacité d'autofinancement des entreprises domestiques constitue un enjeu majeur à la mise en œuvre rapide du PAT. Pour matérialiser cet objectif, le Gouvernement a opté pour la mobilisation d'un emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne (APE) sur le marché financier de la CEMAC.

Cet emprunt obligataire d'un montant de 175 milliards de FCFA, rémunéré au taux annuel de 6,25% net sur une maturité de six (6) ans a fait l'objet d'un mandatement du Ministre de l'Economie et de la Relance à Emerald Securities Services Bourse (ESS Bourse) en qualité d'Arrangeur et Chef de file Principal de l'opération.

Cet APE est conforme à la stratégie d'endettement public 2022-2024 et à la Loi de Finances rectificative 2022. Elle est particulièrement en phase avec les dispositions de la LFR 2022 qui autorise « le Gouvernement à entreprendre dans le cadre de la gestion active de la dette, toutes opérations permettant de rendre liquides les moratoires et autres passifs inscrits dans son portefeuille de dettes intérieures ».

Ainsi, le produit de l'émission de l'Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Epargne « EOG 6,25% NET 2022-2028 » sur le marché financier des Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), sera dédié à l'apurement des moratoires en portefeuille à la Direction Générale de la Dette (DGD), à l'issue des travaux de vérification et de certification du service fait engagés par la Task-force sur le règlement de la dette intérieure. L'affectation des paiements se fera prioritairement au bénéfice des entreprises engagées dans les projets prioritaires du PAT.

### 3. Caractéristiques de l'emprunt

**Tableau 1. Caractéristiques de l'emprunt**

Emetteur	Etat Gabonais
Dénomination	EOG 6,25% NET 2022-2028
Nature de l'opération	Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Epargne
Objet de l'opération	Paieement de la dette moratoire validée combinée au Financement des projets prioritaires du PAT
Montant de l'émission	175 000 000 000 FCFA, (dont un minimum de 100 milliards en cash et un maximum de 75 milliards en créances).
Valeur nominale	10 000 FCFA
Prix d'émission	100% (Au pair)
Nombre de titres	17 500 000 obligations
Minimum de souscription	50 titres
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central de la BVMAC et tenus dans les livres des sociétés de bourses, teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.
Durée de l'emprunt	Six (06) ans
Période de souscription	La période de souscription est prévue du 20 au 28 Octobre 2022. Toutefois, cette période peut être modifiée en cas de besoin sous réserve de l'approbation préalable de la COSUMAF.
Date de jouissance	La date de jouissance des titres est fixée à deux (2) jours ouvrés suivant la clôture de l'opération.
Période de différé	Un (1) an sur le remboursement du capital uniquement
Taux d'intérêt	Le taux d'intérêt nominal est de 6,25% Net par an
Personnes éligibles	Toute personne physique ou morale, résidente ou non de la CEMAC
Fiscalité	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC. Les souscripteurs hors CEMAC devront soumettre les revenus de l'emprunt obligataire à la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence.
Paieement des intérêts	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance des titres.
Modalité de remboursement	Amortissement à parts égales sur cinq (5) ans à partir du 2ième anniversaire de l'emprunt
Rapatriement des produits des placements	Tous les rapatriements des produits des placements qui seront réalisés dans le cadre du remboursement d'emprunts contractés par l'Etat Gabonais auprès d'investisseurs non-résidents de la CEMAC, se feront librement, conformément à la réglementation de change en vigueur.
Clause de rachat	L'Etat Gabonais se réserve le droit de racheter ses titres à compter de la fin de la seconde année sur le marché secondaire. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désireait conserver ses titres jusqu'à échéance et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
Mécanisme de paieement	A l'approche des dates anniversaires, le Chef de File et le Dépositaire Central adressent conjointement un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ ou Capital), ainsi que sa ventilation par société de bourse chargée de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paieement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit du compte séquestre, au profit des sociétés de bourses teneurs de compte.
Condition particulière	Obtention de la Pondération à 0% des titres à émettre de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), durant toute la durée de vie de l'emprunt obligataire et ce, jusqu'au remboursement final du capital et des Intérêts dus.
Mécanisme de sûreté	Un compte séquestre intitulé « Dépôt spécial –Amortissement de l'Emprunt Obligataire de l'Etat Gabonais EOG 6,25 % Net 2022-2028 » sera ouvert auprès de la BEAC. Ledit compte sera destiné exclusivement au remboursement des souscripteurs de l'Emprunt Obligataire « EOG 6,25% NET 2022-2028 ». Le compte séquestre sera alimenté tous les 30 du mois ou le jour ouvrable suivant cette date, dès le mois suivant la clôture de l'emprunt, par un prélèvement mensuel unique irrévocable représentant le 1/12ème (douzième) de l'annuité exigible figurant sur le tableau d'amortissement, par un débit d'office du compte unique du Trésor (CUT) Gabonais en ses livres. A cette fin, le Ministre de l'Economie et de la Relance, donnera instruction irrévocable à la BEAC pour débiter le CUT au profit du compte séquestre dans les conditions citées ci-dessus. Ce compte séquestre ne pourra enregistrer d'opérations au débit qu'en faveur des sociétés de bourse agréées par la COSUMAF au titre du paieement des échéances (Intérêts et/ou Capital) de l'Emprunt Obligataire « EOG 6,25% NET 2022-2028 ».
Cotation en Bourse	La cotation des titres issus de la présente émission se fera par leur inscription en Bourse. Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC par le Chef de file de l'opération. Le volume total des titres inscrits à la BVMAC correspondra à la totalité des souscriptions définitivement allouées aux placeurs, y compris la prise ferme.
Assimilation	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.
Eligibilité au Refinancement	Les titres émis seront admis au refinancement auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par celle-ci.
Méthode d'émission	La présente émission a fait l'objet d'une prise ferme d'un montant minimum de 100 milliards de FCFA.
Arrangeur et chef de file	 <p>Immeuble Victoria    3ème étage    Bonanjo    B.P. 5540, Douala    Cameroun Tel. +237 678 43 70 68</p>

Co-Arrangeurs	
Co-Chef de file	
Agents Placeurs	

## 4. Modalités de remboursement de l'emprunt

Le paiement annuel des intérêts et du capital se fera suivant le tableau d'amortissement ci-dessous.

**Tableau 2. Amortissement de l'emprunt (en FCFA)**

Échéance	Capital en début de période	Principal	Intérêts	Annuités	Capital en Fin de période
2023	175 000 000 000		10 937 500 000	10 937 500 000	175 000 000 000
2024	175 000 000 000	35 000 000 000	10 937 500 000	45 937 500 000	140 000 000 000
2025	140 000 000 000	35 000 000 000	8 750 000 000	43 750 000 000	105 000 000 000
2026	105 000 000 000	35 000 000 000	6 562 500 000	41 562 500 000	70 000 000 000
2027	70 000 000 000	35 000 000 000	4 375 000 000	39 375 000 000	35 000 000 000
2028	35 000 000 000	35 000 000 000	2 187 500 000	37 187 500 000	0
		<b>175 000 000 000</b>	<b>32 812 500 000</b>	<b>207 812 500 000</b>	

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat Gabonais intitulé « Dépôt Spécial – Amortissement de l'Emprunt Obligatoire de l'Etat Gabonais « EOG 6,25% net 2022-2028 », ouvert dans les livres de la BEAC. Son fonctionnement est décrit dans le tableau des Caractéristiques de l'Emprunt, section « Mécanisme de sûreté ».

A l'approche des dates anniversaires, le Chef de file et le Dépositaire Central adresse un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), ainsi que sa ventilation par société de bourse chargée de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit du compte séquestre, au profit des sociétés de bourse teneurs de comptes.

## 5. Agents placeurs

Les souscriptions seront reçues aux guichets des Agents Placeurs agréés par la COSUMAF. La participation de ces intermédiaires est confirmée par la signature du contrat de placement.

**Tableau 3. Agents placeurs**

<b>Etablissements Agents Placeurs</b>	<b>Adresses Téléphoniques</b>
<b>ESS BOURSE</b> Rue Victoria    Immeuble Victoria    3ème étage    Bonanjo    B.P. 5540, Douala    Cameroun	Tel. +237 678 43 70 68
<b>COMMERCIAL BANK CAMEROUN BOURSE (CBC BOURSE)</b> 148 Avenue de Gaulle    B.P. 4004   Douala    Cameroun	Tel. +237 233 42 02 02
<b>BGFI BOURSE</b> 3ième étage Immeuble Odyssée   B.P. 2253    Libreville   Gabon	Tel. +241 11 79 67 10
<b>ATTIJARI SECURITIES CENTRAL AFRICA (ASCA),</b> Rue Njoh Njoh lieu-dit Carrefour Soppo    Immeuble du Phare   3ème étage, Bonapriso    B.P. 255   Douala   Cameroun	Tel. +237 33 43 14 46
<b>EDC INVESTMENT CORPORATION,</b> Immeuble Activa   2ième étage   rue Prince de Galles   Akwa   Douala	Tel. +237 233 43 13 58
<b>AFRICA BRIGHT SECURITIES (ABS),</b> 316 rue Victoria   B.P. 512   Douala   Cameroun	Tel. +237 233 43 06 24
<b>FINANCIA CAPITAL</b> 125 Rue de la Pérouse   Bonanjo   BP 4593   Douala   Cameroun	Tel. +237 696 42 42 42
<b>AFRILAND BOURSE &amp; INVESTISSEMENT</b> Hippodrome  1063 place de l'Indépendance   Yaoundé   B.P. 11 834	Tel. +237 242 05 80 31
<b>UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA</b> 234 avenue de l'indépendance   Carrefour hôtel de l'air   Douala Cameroun	Tel. +237 233 43 59 24
<b>ELITE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA S.A.,</b> Nouvelle Route Bastos   Immeuble FENA   B.P. 35 303   Yaoundé   Cameroun	Tel. +237 222 207 611
<b>SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA,</b> Bonanjo   Immeuble Grassfield   2e étage   B.P. 2759   Douala	Tel. +237 233 50 19 02
<b>HORUS INVESTMENT CAPITAL</b> Bonapriso   B.P. 13 207    Douala   Cameroun	Tel. +237 233 42 59 63
<b>AFG CAPITAL S.A.</b> AKWA   B.P. : 2933   Douala   Cameroun	Tel. +237 233 42 10 66

## 6. Ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Agents Placeurs. La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de début des souscriptions, l'assurance de la provision correspondante auprès de l'Agent Placeur.

## 7. Authentification des bulletins de souscription

Chaque placeur est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs qu'il fait souscrire. Tout bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur. Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité.

## 8. Centralisation

Les ordres d'achat collectés seront conservés par les Chef de file ESS BOURSE, en sa qualité de centralisateur jusqu'à la clôture des souscriptions.

Un compte rendu régulier des souscriptions sera également fait à l'Emetteur et au Régulateur durant la période de placement.

## 9. Règles d'allocation des titres

### 9.1. Cas de sous-souscription

Les souscripteurs « Personnes Physiques » seront prioritaires dans le cadre de l'allocation des titres ne faisant pas l'objet de la Prise Ferme (Soit FCFA 75 milliards au maximum).

Dans le cas où, à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis serait inférieure à FCFA 175 milliards, y compris la prise ferme du Consortium, le montant final de l'émission serait alors égale au montant de la prise ferme auquel s'ajoutera le montant du placement définitivement collecté.

Le constat de la sous-souscription est effectué le jour de la fin de la période de souscription.

## 9.2. Cas de sursouscription

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 175 milliards de FCFA, l'Etat Gabonais se laisse le choix :

d'accepter les souscriptions additionnelles à la limite du montant des dettes moratoires en son portefeuille dont il juge utile de refinancement au cours de l'année 2022.

Tout dépassement du montant initial de l'émission nécessitera l'autorisation préalable de la COSUMAF.

Les sursouscriptions admises sous forme de titrisation de créances sont déterminées aussi bien en qualité qu'en montant par l'émetteur, suivants ses priorités de paiement.

de procéder avec l'Arrangeur à une réduction des souscriptions en retenant en priorité les souscriptions des personnes physiques. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés et suivant les objectifs de paiement recherchés par l'Etat Gabonais, en ce qui concerne la titrisation des créances.

Le dépouillement des souscriptions et l'allocation des titres sont constatés par un procès-verbal dûment signé par le Chef de file.

## 10. Règlement et livraison des titres

Le règlement/livraison des titres se fera par transmission des instructions de livraison contre paiement respectivement au Dépositaire Central et aux teneurs de comptes titres, des souscripteurs.

Il se fera à la date de jouissance, jour où les titres seront payables au comptant et en un seul versement, et inscrits au nom des souscripteurs.

A l'issue de l'allocation, les obligations seront livrées aux souscripteurs par le Chef de file, à travers les teneurs de comptes agréés par la COSUMAF.

## 11. Déclaration des résultats de l'émission

Dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la date de jouissance des titres, un rapport sur les résultats de l'émission obligatoire sera transmis par le Chef de File au Régulateur et à l'Emetteur. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par l'Etat Gabonais en collaboration avec l'Arrangeur.

## 12. Cotation en bourse

Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC par le Chef de file dans un délai maximum de trois (3) mois suivant la date de clôture de l'opération. Le volume total des titres inscrits à la BVMAC correspondra à la totalité des souscriptions définitivement allouées aux agents placeurs, y compris la prise ferme. Cette inscription permettra d'assurer l'échange des obligations.

## 13. Masse des obligataires

Conformément aux instructions de la COSUMAF et à l'article 785 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêts Economiques, les porteurs d'obligations de la présente émission pourraient se regrouper en une masse jouissant de la personnalité morale. Dans cette hypothèse, une assemblée générale ordinaire des obligataires serait tenue dans un délai d'un (1) an à compter de l'ouverture des souscriptions, et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.

## 14. Service financier de l'emprunt

Le paiement de chaque échéance (Intérêt et/ou Capital) sera assuré par le Ministère de l'Economie et de la Relance.

L'emprunt sera remboursé par le débit du compte séquestre de l'Etat Gabonais intitulé « Dépôt Spécial – Amortissement de l'Emprunt Obligataire de l'Etat Gabonais EOG 6,25% net 2022-2028 », ouvert dans les livres de la BEAC. Le fonctionnement est décrit dans le tableau des Caractéristiques de l'Emprunt, section « Mécanisme de sûreté ».

A l'approche des dates anniversaires, le Chef de file et le Dépositaire Central adressent conjointement un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), ainsi que sa ventilation par société de bourse chargées de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit du compte séquestre, au profit des sociétés de bourse teneurs de compte.

## 15. Droit applicable et tribunaux compétents

La présente émission est régie par le droit OHADA. Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution sera soumis, à défaut d'un règlement à l'amiable, à l'arbitrage sous l'égide du centre d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) à Abidjan (B.P. 8702 ; Tel : + 225 20 30 33 91 /+ 225 20 30 33 97/+ 225 20 30 33 98), conformément à son règlement en vigueur.

## 16. Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risque ci-après sont à considérer :

- Le risque de taux d'intérêt : la cession par un investisseur d'une obligation avant l'échéance pourra entraîner un gain ou une perte de capital ;
- Le risque de liquidité : risque pour l'investisseur de ne pouvoir revendre ses obligations faute d'acheteurs sur le marché ;
- Le risque de contrepartie : le risque pour l'investisseur que l'Emetteur fasse défaut. Cependant, le présent emprunt obligataire bénéficie d'un mécanisme de sûreté décrit ci-dessus, réduisant très significativement le risque de non-paiement des intérêts et du remboursement du capital aux dates d'échéance.



# IV. Présentation générale de l'émetteur



# 1. Informations générales sur l'émetteur

**Tableau 4. Informations sur l'émetteur**

Pays	Gabon
Capitale	Libreville
Superficie	267 667 km <sup>2</sup>
Situation Géographique	Afrique Centrale
Monnaie	FCFA (1 EUR = 655,957 FCFA)
Population	2,23 millions (2020)
Inflation	2,6% (2022)
Langue officielle	Français
Croissance PIB	3% (2022)
Croissance PIB Hors Pétrole	2,5% (2022)
Croissance PIB Pétrole	8 % (2022)
Principales Ressources Naturelles	Pétrole, Bois, Manganèse, produits halieutiques, etc.

Source : DGEPP

## 2. Forme de gouvernement

### 2.1. Le Pouvoir exécutif

#### 2.1.1. Le Président de la République

Le Président de la République est le chef de l'Etat, il veille au respect de la constitution, il assure, par arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords et des traités. Il détermine, en concertation avec le Gouvernement, la politique de la Nation. Il est détenteur suprême du pouvoir exécutif, qu'il partage avec le Premier Ministre.

#### 2.1.2. Le Gouvernement

Le Gouvernement conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la République, et en concertation avec lui. Il dispose à cet effet de l'administration et des forces de défense et de sécurité. Le Gouvernement est responsable devant le Président de la République et l'Assemblée Nationale, dans les conditions et les procédures prévues par la Constitution du Gabon.

### 2.2. Le Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est représenté par un Parlement composé de deux (2) chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat.

#### 2.2.1. L'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale est composée de cent quarante-trois (143) députés élus au suffrage universel direct pour cinq (5) ans. Cette durée peut être abrégée en cas de dissolution de l'Assemblée par le Président de la République.

#### 2.2.2. Le Sénat

Le Sénat assure la représentation des collectivités locales. Il compte soixante-sept (67) membres, dont 52 membres élus au suffrage universel indirect, issus de neuf (9) circonscriptions plurinominales qui correspondent aux provinces du pays et quinze (15) membres nommés par décret du Président de la République. La durée d'un mandat est de six (6) ans.

## 2.3. Le Pouvoir judiciaire

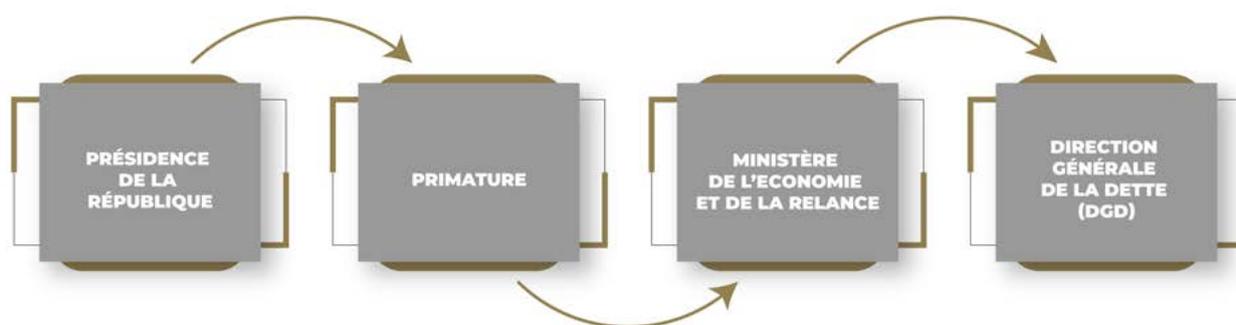
La justice est rendue au nom du peuple Gabonais par la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'Appel, les Tribunaux, la Haute Cour de Justice et les autres juridictions d'exception.

La justice est une autorité indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

## 3. Présentation de l'émetteur

### 3.1. Présentation de la Direction Générale de la Dette

L'Emetteur est l'Etat Gabonais représenté par le Ministre de l'Economie et de la Relance agissant par le biais de la Direction Générale de Dette (DGD). Cette dernière est chargée de la conduite de l'émission de cet emprunt obligataire et de suivre son service financier pour le compte de l'Etat.



*Organigramme de l'Emetteur faisant apparaître la place de la DGD*

### 3.2. Mission de la Direction Générale de la Dette

La Direction Générale de la Dette assure la mise en œuvre de la politique d'endettement et la gestion active de la dette. Elle est notamment chargée :

- de l'administration, de l'analyse et de l'élaboration des prévisions budgétaires de la dette publique ;
- de la conduite des négociations de la dette publique ;
- de l'encadrement à toute initiative ou à tout projet d'endettement de l'Etat ;
- de l'examen de toute demande d'octroi de l'aval de l'Etat ;
- de l'examen des déclarations d'emprunts et de la délivrance d'autorisations relatives à la passation ou à l'exécution de toute commande, convention ou de tout marché auprès des fournisseurs étrangers bénéficiant d'assurance à l'exportation ;
- de la proposition de stratégies en relation avec la politique d'endettement de l'Etat ;
- du contrôle des opérations d'émission d'emprunts publics ;
- de l'élaboration de la stratégie d'émission des titres publics ;
- de la programmation et de la gestion opérationnelle des émissions de titres publics ;
- de l'évaluation des risques liés aux opérations de dette ;
- de l'examen de toute demande de cession de créances détenues sur l'Etat ;
- de la gestion opérationnelle de la dette publique ;
- de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons accordés à l'Etat ;
- de la collecte et du traitement des informations relatives aux dons et à la dette, extérieure des autres agents économiques résidents ;

- de la comptabilisation de la dette ;
- de l'examen et de l'évaluation de tout passif ou toute dette des entreprises, établissements et collectivités publics ou de toute autre entité prise en charge par l'Etat ;
- du contrôle de l'exécution des marchés publics financés sur emprunts ;
- de l'évaluation et du suivi des passifs conditionnels ;
- de la gestion de la base de données relative à l'endettement ;
- de toutes les autres missions et prérogatives que le Gouvernement pourrait lui confier en relation avec les questions d'endettement.

### 3.3. Organisation de la Direction Générale de la Dette

La Direction Générale de la Dette (DGD) est placée sous l'autorité d'un Directeur Général assisté de deux (2) Directeurs Généraux Adjointes et de quatre (4) chargés d'études.

La DGD est un service central qui comprend quatre (4) directions couvrant les différentes fonctions des bureaux de gestion de la dette, à savoir : la direction de la stratégie de la dette (middle office), la direction de la négociation et du suivi des mobilisations (front office), la direction des opérations (back office) et la direction de l'audit et du contrôle (fonction de contrôle).

Elle dispose, par ailleurs, de deux (2) directions d'appui en charge pour l'une, de la gestion des ressources humaines et des moyens matériels, et pour l'autre, des applications spécialisées et de l'informatique.

Chaque direction est placée sous l'autorité d'un directeur assisté d'un directeur adjoint.



# V. Informations économiques récentes



# 1. Production nationale et comptes extérieurs

## 1.1. Le Produit intérieur brut (PIB) en 2021

L'année 2021 est marquée par une maîtrise progressive de la crise de la pandémie de la Covid-19, due à l'intensification des campagnes de vaccination à travers le monde. La réouverture des frontières, notamment celles de la Chine a permis un redémarrage bien que timide de l'économie mondiale.

En zone CEMAC, la reprise économique débutée en 2021 se poursuivrait en 2022 et en 2023. Cette embellie serait consécutive comme évoqué précédemment au recul de l'incertitude au niveau mondial et aux avancées de la vaccination contre la Covid-19, ajoutés aux bénéfices à tirer des réformes structurelles entamées dans le cadre du PREF-CEMAC, et des programmes de seconde génération signés avec le FMI. Partant, la croissance économique se stabiliserait à 2,7% en 2022, 2,2% en 2023 et 2,9% en 2024, après 1,6% en 2021, grâce particulièrement aux performances du secteur non pétrolier.

Aussi, le redressement de la situation économique de la sous-région devrait se réaliser à court et à moyen terme sans risques sur la stabilité des prix, malgré le faible niveau des réserves de change. Toutefois, le contexte actuel, marqué par l'incertitude persistante des prévisions macroéconomiques, devrait favoriser le maintien par la BEAC de ses principaux taux directeurs.

Au Gabon, l'année 2021 s'est caractérisée par un redressement de la croissance économique, soutenu par une relance des investissements, la poursuite des réformes structurelles avec la mise en œuvre des projets du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), appuyé par nos partenaires techniques et financiers (PTF). A cet effet, les principales réformes visaient à réduire les vulnérabilités budgétaires, à accroître l'efficacité des dépenses et à favoriser une croissance durable, verte, inclusive et tirée par le secteur privé.

De plus, pour mieux résister à l'impact de la crise sanitaire, le Gouvernement a renforcé au cours de l'année 2021 les mesures de lutte contre la Covid-19 (ralentissement, voire arrêt de certains secteurs d'activités, nécessité d'un test négatif ou d'une attestation de vaccination pour l'accès dans les restaurants, hôtels et autres lieux publics, démarrage de la vaccination de la population, maintien du couvre-feu pour les personnes non vaccinées, etc.). Malgré ce contexte contraignant, l'économie nationale a enregistré une croissance de 1,5% en 2021 contre une récession de 1,8% en 2020, résultat des performances du secteur hors pétrole (+2,4%) malgré les contreperformances du secteur pétrolier (-5,5%).

Sur la base des hypothèses décrites précédemment et des tendances issues de l'enquête de conjoncture économique à fin décembre 2021, le taux de croissance du PIB s'établit à 1,5% en 2021.

Cette croissance est tirée par l'activité hors pétrole (+2,5%) alors que l'on enregistre une nouvelle baisse de la production pétrolière (-6,7% contre -1,2% en 2020).

**Tableau 5. Evolution du taux de croissance du PIB (en %)**

	2017	2018	2019	2020	2021
PIB Total	0,5	0,5	0,8	-1,8	1,5
Pétrole	-8,5	-8,2	13,0	-1,2	-6,7
Hors Pétrole	1,7	2,0	2,9	-1,9	2,5

Source : DGEPPF

### 1.1.1. Le PIB par secteur d'activité (offre)

Sur le plan de l'offre de production, l'ensemble des secteurs a enregistré des performances positives : l'activité des secteurs secondaire et tertiaire s'est améliorée respectivement de 8,0% (contre -6,5% en 2020) et de 2,6% (contre -4,4% en 2020) alors que le dynamisme des branches du secteur primaire s'est consolidé à +1,8% (contre +4,2% en 2020).

L'évolution de l'activité dans le secteur primaire proviendrait d'une part de la progression de l'activité minière (+13,7%) résultant de la consolidation de la production des principaux gisements de manganèse (Franceville, Moanda, Okondja et Ndjolé). D'autre part, les performances de la branche Agriculture (+10,0%) résulteraient de la progression de l'agriculture de rente (+38,7%), essentiellement en raison d'un accroissement de la production d'huile de palme (+52,6% à 107,336 milliers de tonnes).

Toutefois, cette progression de l'activité du secteur primaire serait atténuée par la contreperformance dans la branche pétrolière (-6,7%), en raison du respect des quotas fixés par l'Opep.

L'accroissement dans le secteur secondaire est lié au dynamisme de l'industrie du bois (+33,1%) suite à la forte reprise de la demande locale et internationale (notamment chinoise et européenne) et d'un meilleur approvisionnement des usines en grumes. De même, l'activité des BTP se consoliderait de 18,1% grâce notamment à la relance des grands travaux de voirie, de la Transgabonaise, des barrages hydroélectriques, de la réhabilitation du chemin de fer.

La croissance dans les Autres Industries (+5,2%) résulte du regain des activités des BTP et de la montée en puissance des activités dans la ZERP de Nkok. Enfin, le dynamisme des industries agroalimentaires (+3,9%) est lié à l'accroissement de la production industrielle d'huile raffinée et au rebond de la demande locale, particulièrement en eau et boissons gazeuses en lien avec l'allègement des mesures de lutte contre la Covid-19.

La hausse d'activité du secteur tertiaire (+2,6%), découle essentiellement du dynamisme de la branche Transport et Télécommunications (+4,4%), en lien avec la poursuite des bonnes performances du transport ferroviaire et maritime et la reprise timide du transport aérien. Par ailleurs, l'activité dans les Services repartirait à la hausse de +1,7% (contre -14,8% en 2020) en raison de l'allègement des mesures restrictives (réouverture des bars et restaurants, hôtels).

### 1.1.2. Le PIB par la demande (emploi)

En 2021, suivant l'optique demande, l'activité économique a été soutenue aussi bien par la demande intérieure (+3,8%) que par la demande extérieure (+2,9%). La progression de la demande intérieure découle de la reprise de l'investissement privé (+9,4%). En effet, la progression de l'investissement privé résulte de celle du secteur pétrole (+15,3%) et hors pétrole (+1,4%) notamment dans les mines, les autres industries, agriculture et transport. En revanche, le retard dans l'exécution des projets d'investissement essentiellement financé par les bailleurs extérieurs n'a pas permis la reprise de l'investissement public (-14,6%).

Par ailleurs, la hausse de la demande intérieure a également été atténuée par un léger regain de la consommation privée de 0,6 points de croissance (-1,4%) dans un contexte de maîtrise des tensions inflationnistes.

La progression de la demande extérieure est expliquée par la progression des exportations hors pétrole (+12,2%) en dépit du recul des importations de biens (-2,4%). La hausse des exportations hors-pétrole résulte de la fermeté des activités dans les mines (+14,5%) porté par un relèvement de la demande asiatique en particulier, les rentes (+14,4%) et les bois sciés (+14,5%) encouragé par le dynamisme de la demande internationale du bois notamment dans les pays émergents.

## 1.2. L'emploi, les salaires et les prix

### 1.2.1. L'emploi

En 2021, les effectifs de la fonction publique ont augmenté de 2,6% pour se situer à 100 295 agents comparativement à l'année précédente. Cette situation s'explique par les régularisations des situations des agents en présalaire dans les différentes administrations publiques. Cette décision vient mettre fin au gel des régularisations pour le compte des fonctionnaires des secteurs dits non prioritaires.

Par contre, la Main d'Œuvre Non Permanente (MONP) continue à enregistrer une baisse de ses effectifs (-3,6%) en glissement annuel. La poursuite de la politique de mise à la retraite systématique des agents atteints par la limite d'âge explique cette situation.

### 1.2.2. Les salaires

La masse salariale du secteur public (hors collectivités locales), à fin décembre 2021, a légèrement progressé de 0,8% à 651,6 milliards FCFA, sous l'effet de la hausse de la Solde permanente (+1,0%), malgré la baisse des salaires de la MONP (-2,4 %).

Au terme de l'année 2021, la progression de 2,7% à 645,0 milliards FCFA de la Solde permanente résulte du recrutement et des régularisations des situations administratives, conformément à l'Arrêté n°0331/PM/MEFPTEP du 31 décembre 2020.

Cette réforme a permis le reclassement et le changement de statut des diplômés sortis des grandes écoles, ainsi que celui des agents en présalaire des secteurs prioritaires.

La hausse de la masse salariale a été plus prononcée dans les Administrations économiques (+3,3%) et du développement (+1,7%).

Toutefois, certains départements ministériels ont enregistré une baisse de leur rémunération, il s'agit notamment de l'administration des Transports (-2,3%) ; les autres administrations (-8,9%) et l'administration de l'Éducation (-1,5%).

### 1.2.3. Les prix

En matière des prix, l'année 2021 a été marquée par une atténuation des pressions inflationnistes. En effet, en moyenne annuelle, le taux d'inflation, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'est située à +1,1% contre +1,3% en 2020. Cette maîtrise de l'inflation résulte notamment du maintien des mesures gouvernementales de lutte

contre la vie chère et des prix à la pompe depuis mars 2020. Ainsi, on observe une baisse de l'inflation des Produits alimentaires & Boissons non alcoolisées (+1,3% contre +1,7%), des Transports (+2,5% contre +7,0%), des Communications (+0,3% contre +2,1%), des Loisirs et Culture (+0,2% contre +0,4%) et de l'Enseignement (+2,6% contre +2,7%).

Le taux d'inflation des Produits alimentaires & Boissons non alcoolisées a fléchi de 0,4 point, en raison du maintien des mesures de lutte contre la vie chère et l'accentuation des activités de contrôles des prix, en dépit d'un relèvement des cours internationaux des produits de base (indice FAO). Cette diminution concerne les produits tels que :

- la volaille, avec les cuisses de poulet dont le prix moyen a baissé de 3 points à 1 232 FCFA le kilogramme ;
- les légumes frais, en particulier, l'aubergine verte locale (de 955 FCFA à 918 FCFA en moyenne le kilogramme) et le gombo frais (de 3 067 FCFA à 2 930 FCFA le kilogramme) suite à l'augmentation de l'offre sur le marché, en lien avec la mise sur le marché des produits issus des exploitations du programme GRAINE;
- les poissons séchés ou fumés (+6,0% contre +9,2% en 2020) du fait de l'atténuation de l'inflation du maquereau fumé (+3,5% contre 10,4% en 2020).

La désinflation des transports est consécutive au maintien des prix à la pompe depuis mars 2020. La baisse de l'inflation de la communication découle des offres promotionnelles (téléphone, internet).

En revanche, on observe une persistance des tensions inflationnistes sur les postes suivants :

« Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+0,2% contre -0,8%), « Meubles. Articles de ménage et entretien courant de la maison » (+2,1% contre 0,6%), « Restaurants et hôtels » (+1,3% contre +0,9%) et « biens et services divers » (+1,5% contre +0,1%), « Santé » (+0,03% contre -0,6%).

Cette tendance est liée au maintien des mesures restrictives de la COVID-19.

En conséquence, le taux est resté de nouveau inférieur à la norme communautaire (+3%), passant de 2,1% à 2,3% en 2021.

### 1.3. La balance des paiements

En 2021, la balance des paiements du Gabon évoluerait dans un contexte national marqué par une reprise de l'activité économique, favorisée par la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT). Dans ces conditions, le solde global enregistrerait un excédent de 183 milliards FCFA contre un déficit de 1,6 milliard FCFA en 2020. Cette évolution résulterait du maintien de la situation excédentaire du compte financier et de l'excédent du compte courant après cinq années de déficit.

Déficitaire depuis 2016, la balance courante renouerait avec un excédent en 2021, soit 13,4 milliards FCFA (0,1% du PIB). Cette progression serait liée à l'excédent de la balance commerciale en particulier (+66,4 %).

La balance commerciale, structurellement excédentaire, connaîtrait un accroissement de 66,3% en 2021 compte tenu de la vigueur des exportations (+31,1%), soutenue par une hausse projetée des prix du pétrole brut (+49,3% à 60 dollars le baril de pétrole).

En 2021, l'excédent du compte des capitaux enregistrerait une chute de 63,4% à 169,7 milliards FCFA. Cette tendance serait tributaire notamment de la hausse des sorties de capitaux au titre des autres investissements (remboursement de la dette).

## 2. Système bancaire et politique monétaire

### 2.1. La monnaie et le crédit

A fin 2021, la situation monétaire large rapportée à l'évolution du secteur réel, des finances publiques et au secteur extérieur, serait marquée par :

- une hausse de la masse monétaire ;
- une appréciation des avoirs extérieurs nets ;
- une quasi-stabilisation du crédit intérieur net ;
- une Position Nette du Gouvernement débitrice vis-à-vis du secteur monétaire ;
- un maintien de la politique monétaire.

**Tableau 6. Évolution de la situation monétaire**

Libellé/Année	déc-18 (estim.)	déc-19 (estim.)	déc-20 (estim.)	déc-21 (prév.)
<b>En milliards de FCFA</b>				
Avoirs extérieurs nets	600,4	479,6	479,6	253,2
Banque centrale	418,6	384,9	384,9	154,8
Banques commerciales	181,8	94,7	94,7	98,4
Avoirs intérieurs nets	1826,2	1968,6	2133	2121,3
Crédits intérieurs nets	1973,2	2078,8	2232,2	2224
Créances nettes sur l'Etat	802,7	882,7	1094,8	1005,9
dont Position Nette du Gouvernement (PNG)	842,8	946,8	1151,9	1063
dont Créances nettes sur les organismes publics	-40,1	-64,2	-57,1	-57,1
Crédits à l'économie	1170,5	1196,1	1137,4	1218
Autres postes nets	-147	-110,2	-99,2	-102,6
Monnaie au sens large	2309,7	2329,3	2390	2539
Allocation de DTS	116,9	118,9	114,9	111,7
Circulation fiduciaire	385,2	360,6	395,5	438,6
Dépôts à vue	1138,8	1317,9	1307,9	1378,2
Dépôts à terme	785,7	650,8	686,7	722,2
<b>Variation annuelle en %</b>				
Monnaie au sens large	15,2%	0,9%	2,6%	6,2%
Avoirs extérieurs nets	9,2%	-20,1%	-22,5%	42,3%
Avoirs intérieurs nets	12,8%	6,2%	7,1%	-0,5%
Crédits intérieurs nets	13,0%	4,6%	6,6%	-0,3%
Créances nettes sur l'Etat	10,5%	3,5%	9,1%	-8,7%
Crédits à l'économie	2,5%	1,1%	-2,5%	7,1%

Source : BEAC – Fév. 2021\*: prévisions BEAC

### 2.1.1. La masse monétaire (M2)

La masse monétaire (M2) devrait s'affermir de 6,2% à 2 539 milliards FCFA à fin décembre 2021, sous l'effet de la hausse des avoirs extérieurs nets (42,3%). Au niveau de ses composantes, l'on noterait une augmentation des dépôts collectés (+5,3% à 2100,4 milliards FCFA) à fin décembre 2021.

### 2.1.2. La quasi-monnaie

La quasi-monnaie se situerait à 722,2 milliards FCFA sur la période d'étude, consécutivement à la reconstitution progressive de l'épargne des agents économiques.

### 2.1.3. Les ressources extra-monétaires

Les ressources extra-monétaires s'établiraient à 214,3 milliards FCFA à fin décembre 2021.

### 2.1.4. Les contreparties de la masse monétaire

Au cours de la période sous revue, les contreparties de la masse monétaire (avoirs extérieurs nets et crédit intérieur) se consolideraient de 5,2%, soit 2753,3 milliards FCFA.

### 2.1.5. Les Avoirs Extérieurs Nets (A.E.N)

Les avoirs extérieurs nets du système bancaire s'apprécieraient fortement de 42,3%, soit 529,3 milliards FCFA à fin décembre 2021, en rapport avec la hausse des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale (passant de 310,2 milliards à 467,6 milliards FCFA).

### 2.1.6. Le crédit intérieur

Le crédit intérieur fléchirait sensiblement de 0,3%, soit 2.224,0 milliards FCFA à décembre 2021, consécutivement au repli des créances nettes sur l'Etat (-8,1%).

### 2.1.7. Les créances nettes sur l'État

En rapport avec les finances publiques, la situation nette débitrice de l'Etat s'établirait à 1.005,9 milliards FCFA à fin décembre 2021 contre 1.094,8 milliards FCFA un an plus tôt. Cette situation traduirait l'effort de remboursement de la dette de l'Etat contractée auprès du système bancaire.

Par conséquent, la Position Nette du Gouvernement (PNG) s'améliorerait pour s'établir à 1.063,0 milliards FCFA en 2021 contre 1.151,9 milliards FCFA l'année précédente.

### 2.1.8. Les créances sur l'économie

Les crédits à l'économie se raffermiraient de 7,1%, soit 1.218 milliards FCFA. Cette évolution serait tributaire des concours octroyés au secteur privé non financier, représentant environ 90% du total des crédits.

## 2.2. La politique monétaire

Au niveau de la sous-région, le Comité de Politique Monétaire a noté une reprise économique faible, soit un taux de croissance du PIB réel de 1,3% en 2021, avec une légère hausse des tensions inflationnistes à 2,7 %.

De plus, les principaux taux d'intervention ont été fixés ainsi qu'il suit :

- Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) : 3,25% ;
- Taux de facilité de prêt marginal : 5% ;
- Taux de facilité de dépôt : 0,00%.

Les coefficients applicables sur les Dépôts à Terme (DAT), sur les Dépôts à Vue (DAV) se présentent comme suit :

- Les exigibilités à Vue (DAV) : 7% ;
- Les exigibilités à Terme (DAT) : 4,5%.

En outre, la BEAC s'est fixée comme objectif d'avoir un niveau de réserves de change en mois d'importations des biens et services équivalent à au moins trois (3) mois.

## 2.3. Situation du Gabon par rapport aux critères de convergence communautaire

A fin décembre 2021, la position globale du Gabon par rapport aux critères de surveillance multi-latérale fait ressortir que deux critères n'ont pas été respectés sur les quatre. Il s'agit du solde budgétaire de référence et de la non-accumulation d'arriérés. Sur la base des nouvelles hypothèses du cadrage macroéconomique et budgétaire, l'état de la convergence se présente comme suit :

En 2021, le critère sur le solde budgétaire de référence s'est établi à -2,1% du PIB. Il est resté non conforme avec la norme communautaire (> ou = -1,5%).

On note cependant une amélioration de ce déficit de 0,7 points par rapport à 2020. Le critère sur le taux d'inflation s'est établi à +1,1% en 2021, en-deçà de la norme communautaire de 3%.

Cette évolution est liée à une maîtrise des tensions inflationnistes en raison du maintien des mesures de lutte contre la vie chère et du renforcement des contrôles des prix. Le critère sur le taux d'endettement s'est établi à +60,4% du PIB en 2021 (inférieur à la norme communautaire fixée à 70% du PIB).

Cette situation est imputable à une reprise de l'activité économique conjuguée aux efforts faits par les autorités en matière de paiement de la dette publique. A fin décembre 2021, le critère sur la non-accumulation d'arriérés n'a pas été respecté.

## 3. Marchés financiers

### 3.1. Notation souveraine

#### 3.1.1. Evolution de notation souveraine

Dans la perspective des émissions internationales qu'il a effectuées depuis 2007, l'Etat Gabonais a fait l'objet d'une notation de sa dette à long terme en monnaie locale par les agences Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's qui progresse comme suit :

**Tableau 7. Notations de l'Etat Gabonais - Dette à Long Terme en Monnaie Locale**

Année	S&P		Fitch Ratings		Moody's	
	Note	Perspective	Note	Perspective	Note	Perspective
2007			BB-	Stable		
2012	BB-	Stable	BB-	Positive		
2013			BB-	Stable		
2014			BB-	Négative	Ba3	stable
2015			B+	stable		
2016	B	stable	B+	Négative	B1	Négative
2017			B	Négative	B3	Négative
2018			B	Stable	Caa1	Stable
2019					Caa1	Positive
2020			CCC			
2021			B-	Stable		

L'agence de notation Fitch rehausse la note souveraine du Gabon qui passe de CCC à B-. Cette embellie concernant la note est justifiée par les perspectives de hausse des prix du pétrole, une gestion maîtrisée des dépenses et une meilleure mobilisation des recettes non pétrolières servant ainsi à améliorer les paramètres budgétaires du Gabon sans oublier la dette/PIB qui reste sur une trajectoire descendante.

#### 3.1.2. Stratégie de gestion de la notation souveraine

Dans un contexte macro-économique difficile et en vue d'améliorer la notation souveraine du Gabon auprès des trois agences internationales de rating à savoir, S&P, Fitch et Moody's, les autorités gabonaises se sont engagées à améliorer leur communication financière. En effet, les autorités ont mis en place des sites internet interactifs et exhaustifs permettant l'accès à l'information financière du pays, notamment, les publications de Lois des finances, les rapports d'exécution des budgets et la mise en œuvre des réformes économiques. De même, des tournées d'information ont été organisées auprès des principaux investisseurs et détenteurs de titres gabonais à l'international et dans la sous-région. Enfin, les revues de finances publiques ont été menées par le FMI (Article 4), la Banque Mondiale ainsi que les agences de notation.

A cela s'ajoute la consolidation des résultats du PRE, l'apurement complet des arriérés nouvellement accumulés et très spécifiquement la mise en œuvre du PAT, à travers la stabilisation des recettes budgétaires et du programme d'investissements publics issus de restructuration des activités des secteurs économiques clés. Toutes ces actions retenues par le gouvernement devraient permettre à terme de renforcer la Notation du Gabon, en dépit des contrecoups enregistrés jusqu'à lors.

A terme, les Autorités gabonaises prévoient de retrouver d'ici fin 2023, la notation BB détenue jusqu'en 2014.

## 3.2. Emissions à l'international

### 3.2.1. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic 8,2% Notes Due 2017"

Cet emprunt a été émis en fin 2007, pour un montant de 1 milliard USD, et a été assorti d'un taux d'intérêt de 8,2%, payable semestriellement. Il est remboursable « in fine » avec une maturité de 10 ans (2017). Cet emprunt est coté auprès du London Stock Exchange. L'Etat Gabonais a, au 31 décembre 2012, procédé à plusieurs rachats de titres pour un montant cumulé de 172 382 120 USD à partir d'un compte séquestre ouvert dans les livres de la Banque Mondiale. Lors de l'émission obligataire internationale du 05 décembre 2013, une partie du produit de cet emprunt a servi à un nouveau rachat de ces titres, pour une valeur totale de 609 488 880 USD. Un autre rachat de titres a été effectué en février 2015, pour un montant de 56 890 000 USD. Ainsi, ces opérations effectuées de façon globale, légèrement au-dessus du pair, ont permis d'amortir par anticipation l'emprunt obligataire international de 2007 à hauteur de 838 761 000 USD.

### 3.2.2. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 1,500,000,000 6,375% Amortizing Notes Due 2024"

Cet Eurobonds, émis en décembre 2013 pour un montant de 1,5 milliards USD et d'une maturité de 11 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 6,375%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 500 000 000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2022, 2023 et 2024. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 107,7% au 30 septembre 2014. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 609 488 880 USD, des obligations internationales émises en 2007. Les ressources restantes après déduction des frais d'émission, soit 887 911 120 USD, ont été affectées à la mise en œuvre du Schéma Directeur National des Infrastructures (SDNI).

### 3.2.3. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 500,000,000 6,95% Notes Due 2025"

Dix-huit (18) mois après la dernière émission de 2013, le Gabon réussit en juin 2015 une nouvelle émission Eurobonds de 500 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité de 10 ans, émis au pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission a suscité l'intérêt de plus de 200 investisseurs internationaux enregistrant un taux de sursouscription de plus de 5,5 fois pour un volume d'ordres recueillis de plus d'USD 2,75 milliards. Cette Emission s'est vue attribuée un rating de B+ par Standard & Poors, B par Fitch et Ba3 par Moody's. Les ressources de l'émission sont destinées à financer essentiellement les infrastructures énergétiques, routières et de distribution d'eau potable.

### 3.2.4. Emprunt Obligataire International "The Gabonese Republic US\$ 200,000,000 6,95% Notes Due 2025"

Après un peu plus de deux (2) ans d'absence sur le marché international de la dette, le Gabon a réussi en août 2017 une nouvelle émission Eurobonds de 200 millions d'USD. Il s'agit d'un emprunt d'une maturité d'un peu moins de 8 ans, émis au prix de 100,587% du pair, remboursable in fine au taux annuel de 6,95%. Cette émission Eurobonds a été consolidée avec celle de 2015 et toutes deux ne forment qu'une seule émission de 700 millions d'USD au taux de 6,95% et ayant pour date de maturité le 16 juin 2025.

### **3.2.5. Emprunt Obligataire International “The Gabonese Republic US\$ 1,000,000,000 6,625% Amortizing Notes Due 6 February 2031”**

Cet Eurobonds, émis en février 2020 pour un montant de 1,0 milliards USD et d'une maturité de 11 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 6,625%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 333 333 333 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de l'ISE à Dublin, avoisinait les 102,0% au 30 décembre 2020. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 750 000 000 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon couru et des frais d'émission, soit 184 425 000 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2020.

### **3.2.6. Emprunt Obligataire International “The Gabonese Republic US\$ 800,000,000 7,00% Amortizing Notes Due 24 November 2031”**

Cet Eurobond, effectué en novembre 2021 pour un montant de 800,00 millions USD et d'une maturité de 9 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 7,00%, payable semestriellement. Il est remboursable à part égale, soit 266,000,000 de USD, sur les trois (3) dernières années, à savoir 2029, 2030 et 2031. Sur un prix à l'émission au pair, le cours de ce nouvel emprunt, coté auprès de London Stock Exchange (LSE), avoisinait les 100,0% au 24 novembre 2021. Le produit de cette obligation a servi, dans le cadre des opérations de gestion active du portefeuille de la dette publique extérieure Gabonaise, au remboursement par anticipation, pour un montant de 662 674 236 USD, des obligations internationales émises en 2013. Les ressources restantes après déduction du paiement du coupon couru et des frais d'émission, soit 137 325 764 USD, ont été affectées au financement des investissements inscrits au budget de l'Etat en 2022.

Au total sur un encours d'Eurobonds de 5,000 milliards USD émis par le Gabon depuis 2007, un montant total de 2,413 milliards USD a été remboursé. L'encours restant dû au 31 décembre 2021 se chiffre donc à 2,587 milliards USD. Par ailleurs, aucun incident de paiement n'est enregistré à ce jour sur ces opérations.

## **3.3. Emissions locales**

### **3.3.1. Par Appel Public à l'Épargne**

#### **3.3.1.1. Emprunt Obligataire de 2007**

En fin 2007, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité six (6) ans, avec un taux d'intérêt net de 5,5% par an. Sur un montant sollicité de 100,0 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 81,54 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (73,9%) ;
- Compagnies d'assurance (12,0%) ;
- Entreprises (9,1%) ;
- Particuliers (5,0%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (40,7%) ;
- Congo (24,6%) ;
- Guinée Equatoriale (18,4%) ;
- Cameroun (13,8%) ;
- Tchad (1,2%) ;
- République Centrafricaine (1,2%).

Cet emprunt a été entièrement remboursé en 2013.

### 3.3.1.2. Emprunt Obligataire de 2015

En Septembre 2015, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Sur un montant sollicité de 80,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 84,62 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (82,64%) ;
- Compagnies d'assurance (7,17%) ;
- Entreprises (7,63%) ;
- Particuliers (2,56%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (61,28%) ;
- Congo (29,65%) ;
- Cameroun (6,33%) ;
- Guinée Equatoriale (2,48%) ;
- Autres : 0,26%.

Comme pour l'emprunt précédent, ce dernier a été entièrement éteint sans incident en 2020.

### 3.3.1.3. Emprunt obligataire de 2016

En Juillet 2016, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 98,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 134,94 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (88,93%) ;
- Entreprises (5,50%) ;
- Compagnies d'assurance (3,13%) ;
- Particuliers (2,44%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Cameroun (40,69%) ;
- Gabon (31,02%) ;
- Congo (15,34%) ;
- Guinée Equatoriale (6,71%) ;
- République Centrafricaine (3,71%) ;
- Autres : 2,53%.

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

### 3.3.1.4. Emprunt obligataire de 2017

En Décembre 2017, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,50% Net par an. Sur un montant sollicité de 100,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 131,39 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Entreprises (63,33%) ;
- Banques (24,78%) ;
- Compagnies d'assurance (4,18%) ;
- Institutionnels (6,67%) ;
- Particuliers (0,27%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (94,41%) ;
- Cameroun (5,51%) ;
- Togo (0,08%) ;

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

#### **3.3.1.5. Emprunt obligataire de 2019**

En octobre 2019, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,25% Net par an. Sur un montant sollicité de 100,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 126,34 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (92,8%) ;
- Entreprises (4,6%) ;
- Compagnies d'assurance (0,8%) ;
- Particuliers (1,8%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Cameroun (60,1%) ;
- Gabon (29,4%) ;
- Congo (4,8%) ;
- Guinée Equatoriale (1,6%) ;
- République Centrafricaine (2,5%) ;
- Autres : 1,6%.

L'échéancier de cet emprunt obligataire s'exécute correctement.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 558,83 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2020, l'encours de ces émissions se chiffre à 225,77 milliards de FCFA. Cela correspond à des remboursements effectifs s'élevant à 333,06 milliards de FCFA, les emprunts émis en 2007 et 2015 ayant été entièrement soldés. Pour ces opérations également, aucun incident de paiement n'a été relevé.

#### **3.3.1.6. Emprunt obligataire 2021**

En juin 2021, l'Etat Gabonais a émis par APE un emprunt obligataire de maturité cinq (5) ans, avec un taux d'intérêt de 6,00% Net par an. Sur un montant sollicité de 175,00 milliards de FCFA, les souscriptions ont totalisé 188,8 milliards de FCFA. La répartition des souscriptions par type d'investisseurs était la suivante :

- Banques (90,48%) ;
- Compagnies d'assurance (3,91%) ;
- Autres (5,61%).

La répartition de ces souscriptions par pays :

- Gabon (71,0%) ;
- Cameroun (28,9%)
- Congo (0,1%).

La première échéance de cet emprunt a eu lieu en juin 2022.

Au total depuis 2007, le Gabon a émis un montant total de 747,63 milliards de FCFA par APE. Au 31 décembre 2021, l'encours de ces émissions se chiffre à 316,43 milliards de FCFA. Cela correspond à des remboursements effectifs s'élevant à 431,20 milliards de FCFA, les emprunts émis en 2007, 2015 et 2016 ayant été entièrement soldés. Pour ces opérations également, aucun incident de paiement n'a été relevé.

### 3.3.2. Par adjudication

#### 3.3.2.1. Emission de Bons du Trésor Assimilables (BTA)

De mai 2013 à Août 2022, le Gabon a émis pour les besoins de gestion de sa trésorerie 364 émissions de BTA totalisant un montant de 3820,44 milliards de FCFA. Les BTA à 13 semaines se chiffrent à 1 749,85 milliards de FCFA, soit 45,8% du montant émis. Les BTA à 26 semaines avec un encours de 1 635,44 milliards de FCFA représentent 42,8% du montant émis et les BTA à 52 semaines dont les émissions globales s'élèvent à 435,15 milliards de FCFA totalisent 11,4% des émissions.

**Tableau 8. Emissions de Bons du Trésor Assimilables de 2013 à août 2022 (En milliards de Fcfa)**

Instruments	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	08/2022	Total
BTA 13 Semaines	130	16	18	70	140	379	435	311	147	104	1 750
BTA 26 Semaines	19	58	60	95	228	240	159	272	318	186	1 635
BTA 52 Semaines	-	-	65	107	12	15	64	45	72	55	435
Total	149	74	143	272	380	634	658	628	538	345	3 820

Source : BEAC – DGCPT

Rendu à Août 2022, le Gabon a réalisé 36 émissions de BTA sur le marché monétaire depuis le début de l'année en cours, avec un montant total levé sur la période de 344,8 milliards de FCFA.

Pour l'année 2021, l'offre des Bons du Trésor Assimilables de la République Gabonaise a été absorbée par le réseau des SVT à hauteur de 538,1 milliards de FCFA pour un total de 57 émissions. Les remboursements sur la période s'établissent à 558,5 milliards de FCFA, soit une situation nette cumulée de 12,6 milliards de FCFA, ce qui porte l'encours des BTA à fin décembre 2021 à 253,00 milliards de FCFA.

Le taux de couverture moyen enregistre une baisse de 14 points, soit 81% contre 95% en 2020. Les souscriptions ont atteint quant à elles 842,15 milliards de FCFA en 2021 contre 1 195,91 milliards de FCFA sur l'exercice précédent, soit un recul de 29,58%.

En effet, le taux de souscription moyen a oscillé entre 16% et 396% pour se situer en moyenne à 118% sur la période. Ainsi à fin décembre 2021, l'activité affiche une baisse de 33,33% soit 118% contre 177% sur l'exercice 2020.

D'après un rapport récent de la CRCT à fin octobre 2021, on note globalement une légère baisse des souscriptions de 1 point dans la CEMAC (113,71% entre octobre 2020 et octobre 2021 contre 112,73% sur la période allant d'octobre 2019 à octobre 2020).

Les émissions de BTA ont été essentiellement concentrées sur les courtes maturités. En effet, au titre de l'année 2021 sur 59 adjudications, le Trésor Public a réalisé 17 adjudications de BTA à 13 semaines pour un volume de 167,35 milliards de FCFA, 31 adjudications de BTA à 26 semaines pour un volume de 317,22 milliards de FCFA et 11 adjudications de BTA à 52 semaines pour un volume de 92,41 milliards de FCFA.

A l'instar des années précédentes, les SVT ont affiché leur appétence pour les instruments à plus court terme.

En dépit de l'abondance de l'offre des titres des Etats de la sous-région en général, et de l'Etat gabonais en particulier, on note globalement sur l'exercice 2021 une remontée des taux moyens pondérés, malgré la baisse observée à la fin du 1er semestre 2021. En effet par rapport à 2020, ils ont respectivement varié à la hausse d'environ 0.19% pour les 13 semaines, 0.28% pour les 26 semaines et 0.27% pour les 52 semaines.

Malgré une baisse du volume servi de 84,44 milliards de Francs FCFA, les intérêts payés pour les émissions de BTA en 2021 s'élèvent à 16,34 milliards de FCFA, contre 11,14 milliards de FCFA en 2020 soit une hausse de 5,20 milliards de FCFA. Ainsi pour la deuxième année consécutive, les Taux Moyens Pondérés (TMP) enregistrent une progression, soit 0.79 points pour les BTA à 13 semaines, qui se situent à 4.81% à fin décembre 2021 contre 4.02% sur l'exercice précédent, 1.23 points pour les BTA à 26 semaines soit 5.45% à fin décembre 2021 contre 4.23% à fin 2020, et 1.25 points pour ceux à 52 semaines soit 5.86% contre 4.61% l'année précédente.

Sur le compartiment BTA, la République gabonaise présente globalement les taux de rendement les plus bas du marché de la CEMAC, après le Cameroun.

A fin décembre 2021, le taux de participation des SVT présente globalement une baisse considérable et se situe à 24,86% en 2021 contre 33% l'année précédente, soit un recul de 8,14 points.

Les SVT résidents ont ralenti leur activité en 2021, avec 30,51% de taux de participation contre 43% en 2020. Cette baisse émane une fois de plus de la quasi-absence de BICIG à l'instar de l'exercice précédent (2% contre 6%), l'importante réduction de l'activité de BGFIBANK Gabon en 2021 (36% contre 70%, soit 34 points de baisse), et à la baisse également de l'activité de UGB qui se situe à 69% en 2021 contre 84% en 2020 soit 15 points de recul. Néanmoins, UBA Gabon enregistre quant à lui une hausse de 13 points, et se situe à 39% contre 26% à fin 2020. Globalement les plus dynamiques ont été UGB (69%), UBA Gabon (39%), ainsi que BGFIBANK Gabon (36%).

De même, les SVT non-résidents accusent un repli (4 points), et se situent à 23% à fin décembre 2021 contre 27% l'année précédente. Les plus dynamiques sur l'exercice ont été ECOBANK Cameroun (56%), UBA Cameroun (56%), Afriland First Bank Cameroun (54%), SCBC et CDC avec 36% pour chacun. Comparativement à 2020, ces taux sont en baisse de 14 points pour Afriland First Bank Cameroun, 12 points pour ECOBANK Cameroun, 10 points pour UBA Cameroun et 16 points pour SCBC. CDC pour sa part enregistre une hausse de 12 points.

Le montant total servi au Trésor public gabonais provient essentiellement de 7 SVT. ECOBANK Cameroun détient la plus grande part de marché (17,50%), suivi d'UBA CAMEROUN (14,82%), Afriland First Bank Cameroun (13,26%), CDC (11%), SCBC (8,13%), BGFIBANK Gabon (6,28%) et ECOBANK Gabon (6,40%). Les autres SVT se partagent les 22,61% restants.

Crédit du Congo affiche la plus grande hausse soit 10,13 points par rapport à 2020, suivi de CASCB et UBC qui présentent respectivement 5,26 et 3,89 points de hausse. ECOBANK Cameroun, quant à elle, présente une hausse de 1.17 de point par rapport à 2020. UBA Cameroun enregistre la plus grosse baisse soit 20% par rapport à l'exercice précédent, suivi de BGFIBANK Gabon avec un recul de 8,75 points, ainsi que SCBC et UGB qui affichent respectivement une baisse de 4.53 points et 3 points comparativement à fin décembre 2020.

L'analyse groupe nous montre que le groupe ECOBANK détient les plus grosses parts de marché soit 26,80%, suivi de UBA avec 20,55%, ATTIJARIWafa 19,31%, Afriland 13,26% et SCBC 8,13%.

### **3.3.2.2. Emission d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA)**

De mai 2013 à Août 2022, le Gabon a procédé à 118 émissions d'OTA composées de 61 nouvelles lignes et de 57 abondements de lignes existantes. Au total, le montant mobilisé sur cette période se chiffre à 1 490,13 milliards de FCFA et se décline comme suit :



**Tableau 9. Emissions d'Obligations du Trésor Assimilables de 2013 à Août 2022 (En millions de Fcfa)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	08/2022	Variation 20/21
2 ANS			17 500	20 300	8 000	86 931	36 200	107 269	110 051	-	3%
3 ANS	25 500	37 056				13 800	77 781	124 280	247 332	151 056	99%
4 ANS								34 462		37 415	-100%
5 ANS						10 000	32 500	78 750	95 948	68 907	22%
7 ANS								40 000	12 817	-	-68%
10 ANS									8 525	7 550	-
<b>Total</b>	<b>25 500</b>	<b>37 056</b>	<b>17 500</b>	<b>20 300</b>	<b>8 000</b>	<b>110 731</b>	<b>146 481</b>	<b>384 761</b>	<b>474 673</b>	<b>264 928</b>	<b>163%</b>

Source : BEAC – DGCPT

Spécifiquement pour ce qui est de l'émission d'OTA pour l'année 2021, en dépit de l'absence d'une pondération zéro, l'Etat gabonais a enregistré un volume d'émissions d'OTA d'un montant global de 474,67 milliards de Francs CFA contre 384,76 milliards de Francs CFA l'année précédente. Les remboursements sur la période s'établissent à 58,5 milliards de FCFA, soit une situation nette cumulée de 416,17 milliards de FCFA, ce qui porte l'encours à fin décembre 2021 à 971,21 milliards de FCFA.

En 2021, afin de financer ses besoins à moyen terme, l'Etat gabonais a enregistré 40 émissions d'OTA dont 17 nouvelles lignes pour des maturités allant de 2 à 10 ans et 23 abondements de lignes, contre 36 émissions réalisées en 2020 dont 15 nouvelles lignes.

Les OTA se sont vendues pour l'essentiel en dessous du pair, à un prix moyen pondéré de 91% sur l'année pour un volume total servi de 474,67 milliards de FCFA. A l'instar de l'année précédente, les OTA ont enregistré en 2021 des prix particulièrement élevés, engendrant par la même occasion une hausse substantielle de la courbe des taux. En effet, ces taux ont oscillé dans une fourchette de prix de 89,01% à 92,68%. L'année précédente, la fourchette de prix s'établissait entre 86,07% et 93,17% soit une baisse d'environ 3 points.

Comme pour l'année 2020, les SVT ont enregistré en 2021 des performances satisfaisantes sur les émissions d'OTA. En effet, sur les 18 SVT du réseau, nous avons enregistré la participation de 14 aux séances d'adjudication contre 15 l'année précédente.

Avec un taux de participation de 60% ECOBANK Cameroun a été le plus dynamique sur le marché des OTA. Avec 50% UGB et Afriland First Bank occupe la seconde place, suivi de CDC, ECOBANK Gabon et CASCB avec respectivement 35%, 33% et 30%. UBA Gabon se situe en sixième place avec 25%, suivi de BGFIBANK Gabon au septième rang avec 23% et BSCA au huitième rang avec 13%. La participation des autres SVT demeure faible, oscillant entre 0% et 5%.

A fin décembre 2021, l'encours du Trésor public gabonais est détenu essentiellement par 6 SVT : UGB détient la plus grande part de marché (18,73%) en baisse de 1,53 point par rapport à fin 2020, suivi de ECOBANK Gabon (12,98%) en hausse de 1,62 points par rapport à 2020, CASCB (12,63%) en hausse de 2,73 points par rapport au 31 décembre 2020, ECOBANK Cameroun (12,22%) en chute de 5,03 points par rapport à l'exercice précédent, CDC (9,68%) en hausse de 9,76 points, puis Afriland First Bank Cameroun (8,07%) en baisse 2,93 points par rapport à l'année précédente. On note le regain d'activité sur ce compartiment d'UBC qui totalise 7,27% de part de marché.

Contrairement aux BTA, la majeure partie des titres est détenue par les SVT résidents soit 44,38% contre 43,81% pour les SVT non-résidents. Les autres pays se partagent les 11,81% restants. De plus, la part des SVT locaux enregistre une légère hausse de 1,37 point comparativement à 2020.

L'analyse groupe nous montre que le groupe ATTIJARIWafa détient les plus grosses parts de marché soit 41,04%, suivi de ECOBANK avec 25,50%, Afriland avec 8,07%, UBA avec 7,49% et UBC 7,27%.

L'analyse de la courbe de taux de rendement à fin décembre 2021 des trois États les plus actifs sur le marché sous régional nous présente une tendance haussière aussi bien pour le Congo que pour le Gabon sur un horizon de 3 mois à 10 ans, sur l'ensemble des maturités. Pour le Cameroun, elle est relativement stable entre 3 et 6 mois, avant d'afficher une hausse entre 6 mois et 10 ans. Au-delà de 3 ans on constate que le rendement est relativement stable pour le Cameroun et le Congo et légèrement en baisse pour le Gabon.

Bien que les taux de rendement de l'État gabonais demeurent relativement élevés sur le compartiment OTA, ils restent plus bas que ceux de certains États de la CEMAC.



# VI. Politiques macroéconomiques actuelles



## 1. Perspectives économiques

L'expansion économique mondiale a de nouveau reflué au deuxième trimestre 2022. Cette évolution s'est traduite par des performances économiques diverses dans les différents ensembles économiques.

Ainsi, dans les pays avancés, la croissance économique a été timide en raison de la hausse des prix de l'énergie et de l'atonie de la demande globale.

De plus, l'activité a évolué dans un contexte marqué par une baisse du pouvoir d'achat des ménages, un resserrement de la politique monétaire sous l'effet de la montée des pressions inflationnistes, des perturbations persistantes sur les chaînes de production et l'enlisement de la guerre en Ukraine.

Ainsi, le taux de croissance prévisionnel du PIB mondial serait de 3,2% en 2022 contre 3,6% initialement prévu.

### 1.1. La conjoncture dans les principaux pays développés

La situation économique des pays avancés a décéléré au premier semestre 2022, en lien avec la hausse des prix des matières premières et des produits alimentaires. De ce fait, la croissance annuelle prévisionnelle a été actualisée à 2,5% pour 2022.

Aux Etats-Unis, l'activité économique a reflué comparativement à la même période en 2021, en liaison avec la montée des pressions inflationnistes et des perturbations persistantes sur les chaînes de production. Ainsi, le PIB s'est de nouveau contracté de 0,9% après -1,6% au premier trimestre 2022.

En revanche, le PIB du Japon a cru de 0,5% contre -0,2% le trimestre précédent. Cette augmentation est induite par une bonne tenue de la consommation des ménages (+1,2%) et de l'investissement privé (+1,4%). Au sein de la Zone euro, l'activité a sensiblement augmenté en dépit de la guerre en Ukraine et la baisse de la consommation des ménages.

En effet, l'expansion du bloc s'est élevée à 0,7% au second trimestre, portée par la bonne tenue des services, en raison du dynamisme des exportations et du recul des importations. Sur la période d'analyse, l'inflation a grimpé à 8,9% en juillet sur un an.

Dans cet ensemble, l'Allemagne, première économie, se retrouve plombée par un contexte économique mondial difficile, avec la résurgence de la pandémie de la Covid-19, la perturbation des chaînes d'approvisionnement, la hausse des prix induite par la guerre en Ukraine. Sur la période, le pays enregistre un taux de croissance nul comparativement au premier trimestre (+0,8%). En revanche, la croissance française a rebondi au deuxième trimestre. Tiré par le commerce extérieur, le PIB de la France se redresse de 0,5% après le repli enregistré au trimestre précédent de 0,2%.

Parallèlement, profitant d'une demande extérieure vigoureuse en biens et services, le PIB espagnol croit de 1,1% au deuxième trimestre contre +0,2% au premier trimestre 2022. Le Produit Intérieur Brut de l'Italie a augmenté de 1% au deuxième trimestre par rapport au précédent (+0,1%), suite à la bonne performance de l'industrie et des services.

### 1.2. La conjoncture dans les pays émergents et en développement

Les pays émergents et en développement ont maintenu leur dynamique de croissance, en dépit du léger essoufflement relevé au second trimestre. L'ensemble de ces pays pourrait enregistrer à fin 2022 une croissance estimée à 3,6% contre 6,8% en 2021.

En proie à d'énormes sanctions internationales suite au conflit ukrainien, le PIB russe chuterait de 3,5% en 2022 contre -6,0%, malgré une hausse des produits énergétiques. A l'opposé, l'économie chinoise ne s'est accrue que de 0,4% au cours du premier semestre en raison du confinement ce qui a eu pour corollaire une consommation atone, un tassement de la production industrielle. Le PIB indien augmenterait, en 2022, d'environ 6,1%.

Toutefois, des risques de baisse subsistent, principalement en raison de la propagation actuelle du variant Omicron dans ce pays. A l'instar des autres blocs économiques, l'Amérique latine est impactée par l'envolée des prix de l'énergie et les répercussions de la Guerre. Sur l'année, le PIB s'estimerait à 2,0% après une progression de 3,0%.

Par ailleurs, le PIB du Mexique et du Brésil serait respectivement de 1,2% et 1,1% en 2022.

En Afrique subsaharienne, la croissance pourrait dépasser 4,0% en moyenne annuelle. L'économie sud-africaine enregistrerait une croissance de 1,4%, en raison d'importantes catastrophes naturelles enregistrées en début d'année. Profitant de la flambée des prix de l'or noir, le PIB du Nigéria serait de 3,2% en 2022.

### **1.3. La conjoncture dans les pays de la CEMAC**

Pour l'année 2022, la conjoncture économique dans les pays de la CEMAC serait en lien avec l'évolution des cours du baril de pétrole, de la pandémie et de la crise russo-ukrainienne.

Dans ce contexte, la croissance du PIB réel reviendrait à 3,1% en 2022 contre 1,4% en 2021 porté principalement par un rebond des activités pétrolières. A moyen terme, l'activité économique de la CEMAC devrait croître de 2,5% en 2023, de 2,1% en 2024 et de 2,8% en 2025, après 3,1% en 2022, sous l'impulsion du secteur non pétrolier.

La production réelle devrait toujours se maintenir en dessous de la production potentielle tout en s'améliorant à moyen terme, après la rupture de tendance observée en 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19. Dans le même temps, le déficit budgétaire s'aggraverait et l'excédent du compte courant se contracterait.

### **1.4. L'évolution des cours des produits de base**

En 2022, les cours des matières premières seraient chahutés par les principaux facteurs d'incertitude que sont la résurgence des variants de la Covid-19 dans certains pays comme la Chine, les goulets d'étranglement de l'offre, les pressions inflationnistes et les coûts de transport. En effet, malgré le ralentissement de la croissance mondiale à 4,1% du fait de la réduction des mesures de soutien budgétaire et des problèmes d'approvisionnement, les prix des produits énergétiques devraient progresser fortement (+57,2%), notamment ceux du pétrole brut (+54,5%). De même, les cours des autres produits de base se renforceront suite à la consolidation des cours des produits agricoles (+34,8%) et de ceux des métaux et minéraux (+9,9%).

#### **1.4.1. Le pétrole**

L'année 2022 serait marquée par une forte volatilité si l'offre s'avérait insuffisante sur le marché de l'or noir. En effet, malgré la volonté de l'Opep+ d'assouplir ses quotas, ses membres ne pourront pas faire face au surcroît de demande. De même, les tensions géopolitiques (conflit russo-ukrainien, attaques des plateformes pétrolières dans les principaux pays producteurs) réduisent fortement les capacités de production. Dans ce contexte, le cours du baril Brent fluctuerait autour de 110,8 dollars.

### 1.4.2. Les céréales

Le marché des céréales serait marqué en 2022 par des pressions inflationnistes sur les intrants de culture, les tensions géopolitiques (guerre Russie-Ukraine) et les conditions climatiques. Dans ces conditions, la production mondiale serait amputée de 2 Mt à 774,6 Mt selon le Département Américain à l'Agriculture. En moyenne, l'indice des prix des céréales gagnerait 5%, avec notamment un cours moyen du blé qui se porterait à 261,45 \$/tonne.

### 1.4.3. Les oléagineux

La production mondiale d'oléagineux serait perturbée par le conflit russo-ukrainien (les deux pays représentant 73% de la production mondiale de soja). Ce déficit devrait amener les entreprises européennes et américaines à porter leurs choix sur l'huile de palme. Pour sa part, l'offre de l'huile de palme devrait croître de 1,3%, dans un contexte de durcissement des politiques environnementales dans les grands pays importateurs d'huile de palme et de respect de normes de production agricole durable. Dans ces conditions, les cours de l'huile de palme seraient très volatiles et se situeraient à 832,09 USD/tonne métrique contre 723,56 USD/tonne dans la loi de finances initiale.

### 1.4.4. Le caoutchouc

En 2022, la demande sera plus faible que prévu face à une offre en amélioration chez les principaux producteurs. Cette situation serait exacerbée par la résurgence des cas de contamination au coronavirus en Chine et les mauvaises performances du Japon. Dans le même temps, les tensions géopolitiques et la flambée des cours du pétrole vont renforcer la volatilité des cours sur le marché de ce produit. Ainsi, le prix moyen du caoutchouc naturel s'afficherait à 98,9 cents/livre.

### 1.4.5. Le café

L'Organisation Internationale du Café (OIC) prévoit une campagne 2021/2022 en baisse de 2,1% soit une production mondiale estimée à 167,2 Ms. Parallèlement, l'OIC projette une hausse de la demande de 3,3% à 170,3 Ms sur la période. En conséquence, les prix de l'Arabica Rapport économique, social et financier | PLFR 2022 Page 8/50 progresseraient de 5,4% à 175 cents/livre. De même, ceux du Robusta gagneraient 5,9% à 89 cents/livre.

### 1.4.6. Le cacao

Le marché mondial enregistrerait un déficit de 181 000 tonnes de fèves en 2021/2022 contre un surplus de 215 000 tonnes en 2020/2021, soit une production estimée à 4,95 Mt. Dans un contexte de poussée de pressions inflationnistes, de relèvement des coûts de transport et de tensions géopolitiques, le marché du cacao serait volatile. De ce fait, le prix moyen du cacao se situerait à 2 355,96 USD/tonne.

### 1.4.7. Le sucre

En 2021/2022, la demande mondiale de sucre pourrait dépasser l'offre de 0,8 million de tonnes comparativement à la campagne précédente. Ce déficit serait causé une nouvelle fois par les mauvaises conditions météorologiques au Brésil. Malgré les bonnes performances attendues de la Thaïlande (+39%) et de l'Union Européenne (+12%), la guerre en Ukraine devrait davantage réduire l'offre en provenance de la mer noire. Dans ces conditions, le prix moyen du sucre roux se stabiliserait à 15,49 cents/lb.

### 1.4.8. L'or

En 2022, le marché de l'or serait influencé par un léger relèvement des taux d'intérêt nominaux et un renforcement du dollar, dans un contexte d'inflation élevée et persistante et à une volatilité des marchés (Covid-19, tensions géopolitiques, etc.) de demande robuste provenant des banques centrales et la bijouterie. De ce fait, le prix moyen de l'or serait proche de 1 913,9 dollars américains l'once.

## 2. Situation économique nationale<sup>1</sup>

### 2.1. Les principaux secteurs d'exportation

#### 2.1.1. Le secteur pétrolier

La production pétrolière nationale de 2022 progressait un peu plus faiblement qu'initialement soit +7,1% par rapport aux réalisations de 2021 (10,04 millions de TM) pour se situer à 10,75 millions de tonnes métriques (67,7 millions de barils) contre 10,9 millions de tonnes métriques dans la loi de finances initiale. Cette évolution s'expliquerait, entre autres, par l'arrivée à maturité de plusieurs champs, la suspension ou l'arrêt de certains projets de développement. Dans ce contexte, le prix moyen du baril de pétrole gabonais est désormais projeté à 80,0 dollars contre 60,0 dollars dans la loi de finances initiale.

#### 2.1.2. Le secteur des mines

En 2022, la production nationale de minerais de manganèse progresserait de 9,9% pour atteindre 10,5 millions de tonnes contre 10,063 millions de tonnes initialement prévue, alors que les exportations se situeraient à 9,7 millions de tonnes (+9,5%). Ces performances s'expliqueraient par la montée en puissance des plateaux de Moanda (le nouveau site d'Okouma et le programme d'expansion de la mine de Bangombé), ainsi que des gisements de Binioni et Lebaye. Parallèlement, les cours du minerai de manganèse devraient s'améliorer de 1,5% en 2022.

#### 2.1.3. Les industries du bois

Les industries de transformation du bois consolideraient leurs performances en 2022. Ainsi, la production de bois débités progresserait de 9,4% à 1 518,3 millions de mètres cubes contre 1,172 million de mètres cubes projeté initialement. Le renforcement du tissu industriel, le dynamisme des unités installées dans les zones de Nkok et Ikolo l'amélioration de l'approvisionnement des usines en grumes expliqueraient cette évolution.

### 2.2. Les autres secteurs d'activité

#### 2.2.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le secteur de l'agriculture maintiendrait ses performances en 2022, en raison de l'amélioration des rendements des plantations d'huile de palme et la montée en puissance des plantations de caoutchouc naturel. Ainsi, la production de l'huile de palme brute est attendue à 107 900 tonnes en 2022 contre 107 300 tonnes en 2021 (+0,5%), malgré une projection initiale plus ambitieuse à 112 200 tonnes.

La production globale de caoutchouc évoluerait de 20,8% pour s'établir à 14 000 tonnes. En 2022, la filière pêche devrait tirer profit de l'installation des équipements, notamment les chambres froides, nouvellement mis en service au quai de débarquement d'Owendo.

#### 2.2.2. Les agro-industries

La branche de l'agro-industrie connaîtrait une consolidation de l'activité en 2022, portée par les huiles et corps gras (+11,5% à 34 000 tonnes), l'eau minérale et la production des boissons gazeuses et alcoolisées.

#### 2.2.3. Les autres industries

La branche des autres industries de transformation se caractériserait, en 2022, par un affermissement des performances (+3,9%), notamment la chimie (peintures et fabrication des médicaments), les matériaux de construction et la transformation de l'aluminium. Cette embellie résulterait de la fermeté des commandes des principaux clients (génie civil, logements, bois, etc.).

<sup>1</sup> Rapport économique, social et financier accompagnant la Loi de finances 2022

#### 2.2.4. Les BTPs

L'activité dans le secteur des BTP serait influencée, en 2022, par l'accélération de nombreux chantiers notamment la poursuite des travaux de réhabilitation de voiries urbaines à Libreville et Port-Gentil, la finalisation des tronçons routiers et l'accélération des travaux des infrastructures ferroviaires. Le démarrage de nouveaux projets et la poursuite des travaux de « la Transgabonaise » devraient permettre d'accroître l'activité du secteur. En conséquence, la production progresserait de 7,7%.

#### 2.2.5. L'eau et l'électricité

La production de la branche Energie et Eau se consoliderait de 2,0% en 2022. Cette évolution découlerait de l'augmentation de la production en électricité, suite à la poursuite du renforcement de l'outil de production. De même, la production en eau potable croîtrait pour se situer à 126,5 millions de mètres cubes, soutenue par la mise en service de la nouvelle usine de production d'eau à CIMGABON 2, d'une capacité de plus 36 000 m<sup>3</sup>/jour.

#### 2.2.6. Le commerce

En 2022, le chiffre d'affaires du commerce général se redresserait de 1,8% à 959,4 milliards FCFA. Ce regain d'activité s'expliquerait par la sortie progressive de la crise sanitaire du covid-19 grâce au programme de vaccination et à la levée des mesures gouvernementales restrictives.

#### 2.2.7. Les autres services

La branche des autres services serait marquée par un affermissement de son activité en 2022, en lien avec la reprise dans plusieurs secteurs et la finalisation de certains travaux de construction de logements. Ainsi, le chiffre d'affaires des services évoluerait de +0,8%.

#### 2.2.8. Le transport et auxiliaires

L'activité des transports et auxiliaires de transport s'affermirait en 2022, du fait de la bonne tenue des secteurs minier et forestier. Ainsi, le volume global de marchandises acheminées par rails et manipulées dans les différents ports, progresserait de 16,2%. Dans le même temps, l'activité du segment du transport aérien enregistrerait une reprise.

### 2.3. Les principales hypothèses macroéconomiques

Sur la base des réalisations à fin 2021, des résultats des enquêtes économiques nationales d'avril 2022, de l'observé conjoncturel du premier trimestre 2022 et en tenant compte des perspectives révisées des prévisions de l'économie mondiale, les principales hypothèses macroéconomiques sont arrêtées comme suit :

- une production pétrolière en baisse de 2,04% pour s'établir à 10,750 Mt en 2022 contre 10,98 Mt dans la loi de finances initiale ;
- une amélioration du prix de pétrole gabonais de 33,3% à 80 dollars le baril contre 60 dollars le baril dans la loi de finances initiale 2022 ;
- une appréciation du taux de change USD/FCFA pour se situer à 591,8 FCFA le dollar US contre 543,2 FCFA le dollar US dans les prévisions initiales 2022 ;
- une hausse de 4,9% des exportations de manganèse à 9,707 millions de tonnes par rapport aux prévisions initiales de 9,257 millions de tonnes ;
- un prix de la tonne de manganèse en hausse de 20,3% à 143,7 USD comparativement à la loi de finances initiale ;
- une amélioration de la production de bois transformé de 29,6% à 1518,8 milliers de tonnes par rapport à la loi de finances initiale.

**Tableau 10. Hypothèses du cadrage macroéconomique**

	2021 (1)	2022			2023		2024	2025
		LFI (2)	PLFR (3)	(3)/(2)	PLF	(4)/(3)		
Production pétrolière (en millions de tonnes)	10,04	10,99	10,75	-2,1%	10,99	2,2%	11,10	10,82
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	69,7	60,0	80,0	33,3%	65,0	-18,8%	60,0	60,0
Exportation de manganèse (en milliers de tonnes)	8 864,5	9 257,4	9 707,1	4,9%	10 961,0	12,9%	11 722,6	12 433,7
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	136,2	119,4	143,7	20,35%	145,4	1,2%	147,2	149,0
Taux de change	554,2	543,2	591,8	9,0%	584,2	-1,3%	577,6	571,9
Production de manganèse (en millions de tonnes)	9 600,1	10 062,4	10 551,2	4,9%	11 914,1	12,9%	12 742,0	13 514,9
Production de bois débité (milliers de m3)	1 425,9	1 171,8	1 518,8	29,6%	1 660,4	9,3%	1 840,0	2 085,1
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	107,3	112,2	107,9	-3,9%	108,4	0,5%	109,0	109,5
Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	11,6	7,0	14,0	99,5%	17,1	22,3%	18,6	20,4

Source : DGEPP

## 2.4. Les résultats de la projection

### 2.4.1. L'équilibre des biens et services

Sur la base de ces hypothèses, l'activité économique nationale devrait s'améliorer en 2022. Le PIB afficherait un taux de croissance de 2,8% contre 3,0% prévu initialement.

**Tableau 11. Evolution du taux de croissance du PIB**

	2021	2022		2023
		LF	PLFR	
PIB total	1,5%	3,0%	2,8%	3,2%
Pétrole	-6,7%	8,0%	7,1%	2,2%
Hors pétrole	2,5%	2,5%	2,3%	3,3%

Source : DGEPP

Côté offre, le secteur hors pétrole enregistrerait une croissance de 2,3% contre 2,5% dans la loi de finances initiale et le taux de progression du secteur de pétrolier passerait de 8,0% dans la LFI à 7,1% dans la loi de finances rectificative. Les moteurs de la croissance du secteur hors pétrole seraient les mines, l'agriculture, le bois, les BTP, les transports et les services. Côté demande, cette croissance serait soutenue à la fois par la demande intérieure et extérieure.

Du point de vue de la production, la performance économique interne serait portée par l'ensemble des secteurs en 2022. Comparativement à la loi de finances initiale 2022, ces prévisions sont en hausse pour les secteurs secondaire et tertiaire et en baisse pour le secteur primaire.

Le secteur primaire serait en hausse par rapport à 2021 mais ralentirait à 6,6% en 2022 contre +7,1% dans la LFI. La bonne tenue du secteur serait tributaire de :

- la hausse d'activité dans l'Agriculture (+5,4% contre +7,5% dans la LFI), en lien avec la hausse de la production de l'huile de palme de 0,5% à 107 872 tonnes et de celle du caoutchouc en progression de 20,8% à 13,968 mille tonnes en 2022, dans un contexte d'accélération de la mise en œuvre du Programme de Développement Agricole et Rural (PADAR-FIDA) ;
- la hausse de la production pétrolière suite à l'arrêt des quotas de production de l'accord de l'OPEP+ et de l'optimisation des champs matures ;

- la bonne tenue de la branche minière (+9,9% contre +6,9% dans la LFI) attribuable au dynamisme des nouveaux gisements de manganèse ;
- la hausse des performances dans l'exploitation forestière (+4,3% contre +3,5% dans la LFI), serait tributaire d'une augmentation de la demande des industries du bois.

Le secteur secondaire serait en hausse de +3,9% en 2022 contre +3,5% dans la loi de finances initiale. Ces performances résulteraient de :

- la progression des industries du bois de +6,5% contre 3,2% dans la LFI, liée au relèvement de la demande locale et internationale, à l'accélération de la politique visant la transition de l'activité vers les 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> transformation et à la mise en production de 2 nouvelles Zones d'Investissements Stratégiques (à Lambaréné et dans le Haut Ogooué) ;
- la consolidation de l'activité de l'industrie minière (+6,1%) ;
- la croissance des autres industries de +3,9% contre 3,5% dans la LFI suite aux bonnes performances de l'activité des entreprises dans les Zones Economiques, notamment l'industrie pharmaceutique ;
- la hausse projetée de l'activité dans l'industrie agroalimentaire de +2,0% serait à mettre au profit du dynamisme de la demande locale suite à la suspension des mesures restrictives.

L'activité du secteur tertiaire resterait en hausse de 2,4%. Cette évolution découlerait essentiellement :

- De la branche « Transports et Télécommunications » (+3,0%), liée à la reprise du transport aérien et de la consolidation du dynamisme du transport ferroviaire ;
- La progression de l'activité dans le « Commerce » et les « Services » respectivement de +2,1% et +1,3% en 2022.

Du point de vue de la demande, l'activité serait soutenue en 2022 aussi bien par la demande intérieure que par la demande extérieure. La demande intérieure progresserait de 4,7% (contre +7,9% initialement prévu) en 2022.

Celle-ci serait principalement tirée par la reprise de l'investissement public à +2,2% et la poursuite de la relance de l'investissement privé (+9,6% contre +9,8% en 2021) résultant de l'évolution dans les secteurs pétrole et hors pétrole (mines et transport), dans un contexte de tensions inflationnistes et de hausse de la consommation globale.

La hausse de la demande extérieure (+7,4% contre 11,9% dans la LFI) proviendrait de la croissance des importations des biens (+8,1%) et de l'augmentation des exportations des biens (+6,1%), en lien avec la bonne tenue de l'activité d'exportation de pétrole (+5,4%), de rente (+5,0%), de mines (+8,5%) et de bois (+6,1%).



### 3. Politique budgétaire du Gouvernement

Depuis 2020, l'économie mondiale est affectée par la crise sanitaire. Cette détérioration de la situation économique a entraîné, au plan national, une baisse des recettes publiques et commande de prendre des mesures stratégiques pour accélérer la transformation du Gabon, pour renforcer l'économie, le système social, le système de santé et d'éducation en vue d'améliorer les conditions de vie des citoyens.

Partant de ce constat et conformément aux orientations du Président de la République, Chef de l'Etat et des engagements exprimés à l'occasion de la déclaration de politique générale du Premier Ministre, les autorités gabonaises se donnent pour objectifs de :

- Poursuivre les programmes d'investissement en cours, en vue de leur achèvement et renforcer les infrastructures dans les secteurs de la route, de l'énergie, de l'eau, de l'éducation et de la santé ;
- Consolider le système de santé, améliorer l'offre dans le secteur de l'éducation et de la formation et adapter le système éducatif aux besoins du marché du travail ;
- Améliorer les conditions de vie des gabonais à travers la relance de l'économie et la création d'emplois ;
- Réduire le déficit budgétaire et optimiser la gestion des finances publiques ;
- Consolider le dispositif sécuritaire et de défense.

Le choix de ces objectifs répond à la volonté du Gouvernement de concentrer ses efforts sur les dépenses d'infrastructures dans les secteurs qui impulsent la croissance, en particulier ceux dont l'insuffisance constitue le premier obstacle à la diversification et au développement.

#### 3.1. Une politique budgétaire portée sur le recouvrement optimal des recettes et l'exécution rationnelle des dépenses

Pour l'efficacité de sa politique budgétaire, le Gouvernement maintiendra les efforts déjà consentis en matière de mobilisation des recettes et d'affermissement de l'efficacité des dépenses.

##### 3.1.1. La mobilisation des recettes

Dans un contexte marqué par la levée des mesures restrictives de lutte contre la covid-19, le Gouvernement prévoit de poursuivre les actions de mobilisation des recettes à travers les nouveaux axes de politique fiscale, en général, et de dépenses fiscales, en particulier.

##### o En matière de politique fiscale

Pour accroître ses recettes fiscales, le Gouvernement maintiendra sa politique axée sur l'élargissement de l'assiette de l'impôt et l'amélioration du système fiscal de recouvrement. Les mesures y relatives porteront spécifiquement sur :

- la mobilisation des dettes fiscales recouvrables à 33% pour l'exercice 2022 ;
- la poursuite des efforts d'immatriculation et de localisation des contribuables ayant délocalisé leur exploitation ;
- l'informatisation des magasins, aires de dédouanement et le dépôt douane, ainsi que l'interconnexion des deux derniers bureaux des régions douanières à Sydonia World ;
- la limitation du délai de paiement en espèces des taxes, droits de douane et autres revenus par les contribuables qui devront régler leurs impôts et taxes par virements bancaires, chèques, ou virements électroniques ;

- la généralisation du paiement des impôts, taxes, droits de douane et autres revenus par les contribuables par virements bancaires, chèques ou virements électroniques ;
- le relèvement du taux de TVA et des droits de douanes pour certains produits (également harmonisation/alignement des listes de produits) ;
- l'introduction d'un impôt synthétique, la contribution foncière unique (CFU), pour remplacer les impôts fonciers sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe d'habitation ;
- l'harmonisation des taux appliqués au cordon douanier avec ceux pratiqués sur le marché intérieur.

#### o En matière de dépenses fiscales

Le gouvernement s'engage à poursuivre la rationalisation des avantages fiscaux et douaniers qui constituent une source importante de recettes supplémentaires et un axe majeur de mobilisation des recettes.

Dans cette optique, les principales actions seront orientées vers :

- la réduction du champs et/ou la durée des avantages fiscaux, ainsi que le contrôle de la réalisation des contreparties pour lesquelles ces avantages sont accordés aux contribuables ;
- l'encadrement des nouvelles exonérations fiscales et douanières avec la mise en place d'une commission spéciale dédiée à la surveillance des modalités d'exécution et de contrôle des contreparties associées ;
- l'annulation des exonérations accordées en dehors du cadre légal ;
- le renforcement des moyens des administrations fiscales et douanières afin de faciliter et de systématiser les contrôles conjoints (DGI/DGDDI) sur les produits exonérés ;
- le relèvement des taux et la réforme des exonérations accordées dans le cadre du programme de lutte contre la vie chère ;
- l'application progressive d'un taux réduit (10%) en lieu et place de l'exonération totale de TVA applicable à certains produits et services (hors champ des exonérations prévues par la directive CEMAC) ;
- la suppression des exonérations des patentes, droits d'enregistrement et contributions foncières pour les entreprises du secteur minier et application de la retenue à la source ;
- la réintégration des produits exonérés dans la liste des produits soumis à la CSS ;
- la suppression des exonérations des contributions foncières pour les ZIS & ZES.



### 3.1.2. Les mesures de rationalisation de la dépense publique

En vue d'assurer la maîtrise et l'efficacité de la dépense publique, le Gouvernement maintiendra et intensifiera les actions visant à optimiser la gestion de la masse salariale, rationaliser la gestion des services publics personnalisés (SPP) et améliorer l'exécution et la transparence budgétaire.

#### o En matière de gestion de la masse salariale

Le Gouvernement poursuivra le nettoyage du fichier des agents de l'État. A cet effet, l'accent sera mis sur :

- l'élaboration d'une stratégie à moyen terme sur l'évolution de la masse salariale précisant les réformes et évolutions nécessaires en matière de recrutements et de politique salariale ;
- la mise en œuvre du plan progressif d'apurement dans le budget des arriérés de solde ;
- le renforcement de gestion de la solde pour ne plus créer/accumuler de retards/arriérés en matière de solde sur la période du programme ;
- l'élaboration des fiches de postes ;

la tenue des conférences de répartition des postes budgétaires dans le but de maîtriser les recrutements dans la fonction publique.

#### o Au titre des dépenses de transferts et subventions

Pour poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses relatives aux transferts et subventions, le Gouvernement intensifiera des mesures visant à faciliter la prise en charge des coûts sociaux des services publics personnalisés (SPP) et des autorités administratives indépendantes (AAI). Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, ses mesures seront axées sur :

- la proposition d'une première liste des SPP et des AAI à restructurer ou à supprimer ;
- la mise en place, suivant les recommandations des travaux de la task force (SPP, AAI), d'un cadre juridique rénové, relatif au pilotage stratégique, à la gouvernance et à la surveillance financière des établissements publics de l'État, qui visera à conditionner la création d'établissements publics à des études préalables ;
- le reporting des données financières, patrimoniales et de ressources humaines en vue de rendre l'information budgétaire et financière des SPP plus complète au Parlement ;
- la réflexion sur le développement, d'un module dédié dans VECTIS permettant de consolider l'ensemble des informations des SPP ;
- le renforcement des capacités à identifier, quantifier et gérer les risques budgétaires liés aux SPP ;
- l'amélioration de la qualité de l'annexe budgétaire relative aux opérateurs pour avoir une couverture exhaustive en présentant l'ensemble des informations financières sur ces entités, y compris leurs ressources.

#### o En matière d'exécution budgétaire

Pour ce qui est de l'efficacité de l'exécution et de la transparence budgétaire, l'optimisation des systèmes d'information financiers constituent une des priorités du Gouvernement. Afin de faciliter l'automatisation des informations entre les différents systèmes, fiabiliser l'exécution et faciliter la reddition des comptes, le Gouvernement poursuivra les actions suivantes :

- renforcer le contrôle interne comptable de l'Etat ;
- procéder à l'interfaçage automatique entre VECTIS et SIGFIP-ASTER ;

- renforcer les instruments de pilotage de l'exécution à travers notamment la mise en œuvre des plans d'engagement articulés avec le plan de trésorerie mensualisé joint à la loi de finances, ainsi que l'intégration de ces plans d'engagement dans VECTIS, conformément aux recommandations de la mission d'AFRITAC Centre.

L'exécution sera également améliorée en systématisant la pratique du paiement par journée comptable. Cette action accroîtra l'amélioration des contrôles et la déconcentration généralisée de la fonction de l'ordonnateur dans l'exécution des dépenses de fonctionnement.

### **3.2. Une politique sectorielle orientée vers la poursuite de la mise en œuvre des engagements du PAT**

Sur le plan sectoriel, les engagements entrepris dans le cadre de la mise en œuvre des douze (12) batailles contenues dans le PAT et regroupées selon trois (3) pivots (pivot économique, pivot social et pivot transverse) se poursuivront. Pour ce faire, une allocation budgétaire globale de 365,8 milliards FCFA est prévue dans le PLFR 2022. Cette allocation comprend 325,6 milliards FCFA du budget général et 40,3 milliards FCFA des comptes spéciaux.

#### **3.2.1. Le pivot économique**

Le pivot économique a pour objectif de préparer les secteurs productifs de demain en gérant le déclin progressif du pétrole et en accompagnant la montée en puissance de nouveaux secteurs. En vue de poursuivre la réalisation des batailles engagées dans ce pivot, le Gouvernement consentirait une dotation de 17,6 milliards FCFA contre 21,3 milliards FCFA en LFI 2022, soit une baisse de 3,8 milliards FCFA.

##### **o En matière d'agriculture, élevage et pêche**

Le Gouvernement entend poursuivre la préparation des secteurs productifs d'avenir qui devrait se traduire en 2022 par le renforcement de la sécurité alimentaire tout en développant les filières exportatrices, à travers notamment le maintien de la mise en place de zones agricoles à forte productivité et agropoles. Dans ce cadre, un don du partenaire chinois de 5,7 milliards FCFA est attendu pour la mise en place d'une Base de vulgarisation des techniques agricoles (BVTA).

De même, le Gouvernement ambitionne de poursuivre sa politique axée sur la distribution des terres agricoles dans les zones à forte productivité agricole (ZAP) et le programme semencier. A cet effet, l'accent sera également mis dans le développement du secteur halieutique à travers :

- la poursuite du Programme de Développement Agricole et Rural (PDAR2-FIDA) : 857,9 millions FCFA ;
- la réhabilitation du CIAM : 97 millions FCFA ;
- la poursuite du Programme GRAINE : 1,9 milliard FCFA dont 1,3 milliard FCFA de financements extérieurs.

Parallèlement, la filière pêche notamment la transformation thonière serait structurée. Aussi, la mise en œuvre de l'accord de pêche signée entre la République Gabonaise et la commission de l'Union Européenne se poursuivra. Ce qui se traduirait par la reconduction des 3 milliards FCFA ouverts en LFI dans le cadre du Fonds de Commerce « Développement durable de la pêche et l'aquaculture » ressources budgétaires supplémentaires avec la création en LFI d'un compte de commerce évaluées à 3 milliards FCFA.

##### **o En matière de diversification de la filière forêt-bois et élargissement de ses débouchés**

En vue d'améliorer la productivité et diversifier la filière bois et d'élargir ses débouchés, l'assouplissement de la taxation envers les usines s'orientant vers les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> troisième transformations serait poursuivi.

Aussi, dans le cadre de la protection du poumon forestier gabonais et pour garantir la sécurité des populations autochtones, le Gouvernement bénéficiera des dons de l'ordre de 658 millions FCFA. De plus, une dotation globale de 1,5 milliard FCFA provenant des Provisions pour investissement diversifié et en Hydrocarbures (PID PIH) est prévue pour la Protection de la côte du CAP LOPEZ.

### 3.2.2. Le pivot social

En ce qui concerne le pivot social, le Gouvernement entend poursuivre la création des conditions d'un nouveau pacte social fondé sur une contribution accrue du secteur privé, une efficacité renforcée des services publics et la préservation des principaux filets sociaux. A ce titre, une enveloppe budgétaire de 90,3 milliards FCFA prévue pour les investissements permettra au Gouvernement de consolider sa politique de lutte contre la précarité, les inégalités sociales et de renforcer le dispositif de protection sociale.

#### o En matière de santé

Afin d'améliorer la prévention et l'offre d'accès aux soins, les efforts du Gouvernement se poursuivront sur la période. Sur le plan de la médecine préventive, le Gouvernement mettra en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation des populations sur les thèmes de l'hygiène et des maladies, tout en poursuivant l'intensification de la vaccination notamment celle contre la Covid-19. Dans le même ordre, le renforcement de la surveillance épidémiologique et le contrôle de la qualité des médicaments constitueront également des actions prioritaires. Dans le cadre de l'offre de soins aux populations, les actions suivantes sont programmées pour l'exercice 2022 :

- renforcement des structures sanitaires (PNDS II-AFD) – FINEX : 2,2 milliards FCFA ;
- construction, achèvement et réhabilitation des structures et équipement de santé sur l'ensemble du pays : 4,7 milliards FCFA ;
- construction et réhabilitation des logements d'astreinte : 1,4 milliard FCFA.

équipements medicotechniques : 1,4 milliard FCFA. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, des financements extérieurs sont attendus. Il s'agit :

- appui budgétaire covid 19 (BDEAC) : 15 milliards FCFA ;
- appui sanitaire au Covid-19 (BIRD) : 59 millions FCFA ;
- plan national de vaccination contre la covid 19 (BIRD) : 10,6 milliards FCFA. En outre, les financements PID-PIH apporteront 1 milliard FCFA pour l'équipement des centres de traitement Covid-19.

#### o En matière de protection sociale

Dans un contexte post-Covid-19, le Gouvernement entend renforcer le dispositif de protection sociale avec la mise en œuvre du programme Gabon Égalité, de ce fait, les mesures répertoriées dans le cadre de ce programme, réparties entre différents départements ministériels, seront intensifiées pour un budget global de 5,4 milliards FCFA, dont 750 millions FCFA pour le ministère de la santé, 2,1 milliards FCFA pour l'éducation nationale, 100 millions FCFA pour la justice et, 1,7 milliard FCFA pour le ministère des affaires sociales.

S'agissant des investissements de protection sociale, un montant de 1,1 milliard FCFA serait consenti pour conduire les actions suivantes :

- réhabilitation de deux Centres pour Enfants Autistes et Trisomiques : 125 millions FCFA ;
- relogement des personnes à mobilité réduite : 500 millions FCFA. Par ailleurs, en sus des mesures annoncées ci-dessus, le Gouvernement entend lancer :
- la réhabilitation des centres sociaux : 150 millions FCFA ;
- l'équipement du Centre d'accueil des femmes victimes de violences : 350 millions FCFA.

## o En matière de développement du capital humain

### > L'éducation nationale

Afin d'améliorer la qualité des enseignements au pré primaire, au primaire, au secondaire général et technique, d'augmenter l'offre en salles de classes, et de garantir de meilleures conditions d'apprentissage, le Gouvernement poursuivra l'exécution des chantiers de construction, de réhabilitation, d'achèvements et d'acquisition des établissements scolaires. Dans ce cadre, les actions ci-après seront exécutées :

- les achèvements des établissements scolaires : 936 millions FCFA ;
- Les acquisitions d'établissements scolaires 1,9 milliard FCFA ;
- les nouvelles constructions via le financement de l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le Programme Investissement du Secteur Education (PISE) : 11,3 milliards FCFA ;
- les modernisations de certains établissements scolaires à travers l'appui du PID-PIH : 3,2 milliards FCFA.

En outre, la mise en œuvre des activités du programme Gabon Egalité dans le secteur de l'éducation mobilisera une dotation de 1,3 milliard FCFA destinée à la réhabilitation des sanitaires des établissements scolaires.

### > L'enseignement supérieur

Au niveau de l'Enseignement Supérieur, le Gouvernement entend poursuivre l'amélioration du cadre de vie des étudiants et du personnel enseignant, d'une part, et la promotion du développement de l'offre de formation professionnalisante, d'autre part. Pour y parvenir, un programme de réhabilitation et de modernisation des Universités et Grandes Ecoles, notamment l'USTM et l'UOB, est prévu via le financement du PID-PIH à hauteur de 3,8 milliards FCFA.

De même, des actions en faveur de l'adaptation et de l'orientation des étudiants au marché de l'emploi seront mises en place tout en appliquant les critères d'attribution et de maintien des allocations des études.

### > La formation professionnelle

En matière de formation professionnelle, le Gouvernement maintiendra sa politique de formation et de réinsertion des jeunes par le biais des projets d'appui à l'employabilité des jeunes. Il s'agit davantage de faire correspondre l'offre de formation aux besoins du marché du travail à travers notamment, l'opérationnalisation des centres de formation professionnelle de M'vengué (Franceville) et de Tchengué (Port-Gentil).

A cet effet, une dotation de 28,5 milliards FCFA est prévue dont 25,6 milliards FCFA au titre des financements extérieurs, sur le projet d'Appui employabilité des jeunes cofinancé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale (BIRD).

### 3.2.3. Le pivot transverse

Dans le cadre de la mise en œuvre du pivot transverse, le Gouvernement entend poursuivre les efforts entrepris dans la réalisation des grands projets d'infrastructures routières et d'assainissement, énergétiques et de transports. Aussi un montant global de 258 milliards FCFA est-il prévu.

### > Le renforcement des infrastructures routières et d'assainissement

En matière d'infrastructures routières et d'assainissement, le Gouvernement poursuivra la réalisation des projets prioritaires. Dans ce cadre, une dotation globale de 100 milliards FCFA est prévue pour la poursuite des travaux d'amélioration des conditions de circulation à Libreville et ses environs, la Transgabonais d'une part, et les ouvrages d'assainissement, d'autre part.

De cette dotation, un montant de 13,6 milliards FCFA attendue au titre du compte d'affectation spéciale « Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle des produits pétroliers » précisément à travers le programme « Gestion du patrimoine routier » servira principalement à l'entretien des routes à l'intérieur du pays et aux travaux d'urgence.

Ainsi, les projets suivants seront entre autres mis en œuvre :

- Voiries du Grand Libreville : 25 milliards FCFA ;
- Aménagement bassin versant Terre Nouvelle : 4,3 milliards FCFA dont 3,1 milliards FCFA de la BID ;
- Aménagement bassin versant NZENG-AYONG (FED) – RG : 1,5 milliards FCFA ;
- Plan complet de réinstallation (PCR) RG : 3,9 milliards FCFA ;
- Réhabilitation et construction de la Transgabonaise : 40 milliards FCFA.

### > **Le renforcement des infrastructures énergétiques et hydrauliques**

En matière d'infrastructures énergétiques, le Gouvernement poursuivra sa politique d'amélioration de l'offre des services énergétiques pour satisfaire le bien-être des citoyens et soutenir le développement économique. A ce titre, il est prévu la réalisation de nombreux projets structurants, notamment :

- éclairage public Port Gentil et Franceville (PID PIH) : 3 milliards FCFA ;
- finalisation du Programme d'Urgence d'Électrification : 200 millions FCFA. En matière d'accessibilité à l'eau potable par l'ensemble des ménages du grand Libreville et des populations en milieu rural, les efforts consentis par les plus hautes autorités se poursuivront à travers :
- l'accélération du Programme Intégré pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Libreville (PIEPAL) pour un montant de 11 milliards FCFA ;

l'accès aux services de base et renforcement des capacités des services ruraux à travers un financement de la BIRD à hauteur de 8,3 milliards FCFA.

Le renforcement des infrastructures de transport

En ce qui concerne les infrastructures de transport, un accent particulier sera mis sur la poursuite de la réhabilitation du Transgabonais avec la participation de l'AFD pour un montant de 10 milliards FCFA.

## **4. L'équilibre financier**

### **4.1. Les opérations budgétaires**

Les ressources et les dépenses de l'État sont constituées des recettes et des dépenses budgétaires, d'une part, et des ressources et charges de trésorerie, d'autre part.

Les opérations budgétaires se chiffrent respectivement en recettes et en dépenses à 2.239,4 milliards FCFA et 2.102,2 milliards FCFA pour le PLFR 2022. De ces opérations, il en résulte un solde budgétaire global excédentaire de 137,2 milliards FCFA, en lien principalement avec l'embellie enregistrée dans le secteur pétrolier.

Par catégorie, les dépenses du budget général et celles des comptes spéciaux se chiffrent respectivement à 1.950,2 milliards FCFA et 152 milliards FCFA.

Les recettes (nettes de prélèvements) prévues pour couvrir ces dépenses s'élèveraient à 2.087,4 milliards FCFA pour le budget général et 152 milliards FCFA au titre des comptes spéciaux.

**Tableau 12. Situation des opérations du budget de l'État**

Recettes	LFI 2022	PLFR 2022	Dépenses	LFI 2022	PLFR 2022	Soldes	Soldes 2022
BUDGET GENERAL							
Titre 1. Recettes fiscales	1 259 735	1 333 867	Titre 1. Charges financières de la dette	316 911	330 147		
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	53 231	53 231	Titre 2. Dépenses de personnel	684 006	684 006		
Titre 3. Cotisations sociales	10 780	10 780	Titre 3. Dépenses de biens et services	284 990	292 488		
Titre 4. Autres recettes	611 063	854 781	Titre 4. Dépenses de transfert	192 974	270 717		
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	1 934 810	2 252 660	Titre 5. Dépenses d'investissement	326 497	325 671		
PRELEVEMENTS	-160 853	-165 284	Titre 6. Autres dépenses	36 500	47 195		
Prélèvement sur les recettes au profit des collectivités locales	-29 530	-27 480					
Prélèvement sur les recettes au profit des organisations internationales	-11 101	-11 101					
Prélèvement au profit de la part patronale des pensions	-49 664	-49 664					
Prélèvement au profit des prestations familiales	-16 500	-16 500					
Prélèvement du Budget Général au profit du CAS Pensions	-3 000	-3 000					
Prélèvement de la CSS (GEF)	-27 129	-33 494					
Prélèvement des Cotisations d'assurance maladie obligatoire des agents publics	-10 780	-10 780					
Prélèvement sur les participations au profit de la SEM	-502	-502					
Prélèvement Taxe sur les jeux (10%)	-244	-244					
Prélèvement Agence d'exécution de la filière forêt bois	-6801	-6 492					
Prélèvement Recettes ferroviaires ARTF	-2 352	-2 352					
Prélèvement Marchés publics	-1 682	-1 682					
Ristournes sur amendes et divers ANUTTC	-1 071	-1 071					
Prélèvement lutte contre enrichissement illicite	-499	-499					
Dont Evaluation des Fonds de concours ADP	12 932	12 997	Dont crédits relatifs aux fonds de concours et ADP	12 932	12 997		
Lutte contre le tabagisme	196	217	ADP santé	196	217		
Redevances Examens e concours	1 019	1 019	ADP examens et concours (DG Examens et concours)	1 019	1 019		
Ristournes DG Marine Marchande	116	116	ADP Marine Marchande	116	116		
Permis de conduire, Licences et cartes grises des transports terrestres	183	183	ADP transports terrestres (DGT)	183	183		
Licences, médailles et diplômes sur Travail	834	834	ADP Travail	834	834		
Revenus du patrimoine immobilier		656	ADP Entr. Patrimoine de l'Etat				
Produit des droits, amendes et pénalités suractivités minières	1	1	Fonds de soutien minier	1	1		
Produits des redevances d'agrément technique industriel	71	71	ADP Industrie	71	71		
Produits des redevances d'agrément technique des rebus et carte de commerçants	470	470	ADP commerce	470	470		
Participation dans les autres sociétés	1 306	1 509	Fonds souverain de la République Gabonaise	1 306	1 509		
Produits des procédures judiciaires	1 057	897	ADP procédures judiciaires	1 057	897		
Ristournes DGCC	421	421	ADP Concurrence	421	421		
Ristournes CNLCEI	0	0	ADP CNLCEI	0	0		
Fonds de concours Covid-19	3 135	3135	ADP Fonds de Solidarité Covid	3 135	3 135		

Recettes	LFI 2022	PLFR 2022	Dépenses	LFI 2022	PLFR 2022	Soldes	Soldes 2022
Zone instables ferroviaires	4 123	4 123	ADP ARTF	4 123	4 123		
Ristourne Tourisme	0	0	ADP Tourisme	0	0		
Fonds de concours COVID-19			Fonds COVID-19	0	0		
<b>TOTAL DES RECETTES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL</b>	<b>1 773 957</b>	<b>2 087 376</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES NETTES POUR LE BUDGET GENERAL</b>	<b>1 841 877</b>	<b>1 950 224</b>		
<b>BUDGETS ANNEXES</b>							
Total des recettes pour les budgets annexes			Total des dépenses pour les budgets annexes				
<b>COMPTES SPECIAUX</b>							
DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE	3 389	3 389	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE	3 389	3 389		
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	657	657	Titre 3. Dépenses de biens et services	339	339		
Appui aux politiques sectorielles de pêche-FDC UE	657	657	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 050	3 050		
Titre 4 : Autres recettes	2 732	2 732					
<b>COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS)</b>							
<b>PENSIONS</b>	<b>78 256</b>	<b>78 256</b>	<b>PENSIONS</b>	<b>78 256</b>	<b>78 256</b>		
Titre 3. Cotisations sociales	75 256	75 256	Titre 4. Dépenses de transfert	75 256	75 256		
Part salariale (yc agents de détachement)	25 592	25 592	Pensions civiles et militaires				
Part patronale de l'Etat	49 664	49 664	Pensions spéciales				
Versement du budget général	3 000	3 000	Titre 6. Autres dépenses				
			Rappel pension NSR	3 000	3 000		
<b>PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES</b>	<b>16 500</b>	<b>16 500</b>	<b>PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES</b>	<b>16 500</b>	<b>16 500</b>		
Titre 3. Cotisations sociales	16 500	16 500	Titre 4. Dépenses de transfert	16 500	16 500		
Allocations familiales	16 500	16 500	Prestations familiales	16 500	16 500		
<b>PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE</b>	<b>1 342</b>	<b>1 487</b>	<b>PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE</b>	<b>1 342</b>	<b>1 487</b>		
Titre 1. Recettes fiscales	1 342	1 487	Titre 3. Dépenses de biens et services	447	496		
Redevance audiovisuelle	1 342	1 487	Titre 5 Dépense d'investissement	895	991		
Titre 4. Autres recettes							
<b>PROMOTION DU SPORT</b>	<b>4 413</b>	<b>4 889</b>	<b>PROMOTION DU SPORT</b>	<b>4 413</b>	<b>4 889</b>		
Titre 1. Recettes fiscales	4 413	4 889	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 207	2 444		
Taxe sur les jeux de hasard	487	540	Titre 3. Dépenses d'investissement	2 207	2 444		
Droits d'accises	3 926	4 349					
Titre 2. Dons, legs et fonds de concours							
<b>Titre 4. Autres recettes</b>							



Recettes	LFI 2022	PLFR 2022	Dépenses	LFI 2022	PLFR 2022	Soldes	Soldes 2022
FORMATION POUR L'EMPLOI	4 572	4 198	FORMATION POUR L'EMPLOI	4 572	4 198		
Titre 1. Recettes fiscales	4 572	4 198	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 524	1 399		
Taxe formation professionnelles	4 572	4 198	Dépenses d'investissement	3 048	2 799		
SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 441	2 441	SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	2 441	2 441		
Titre 1 Recettes fiscales	2 441	2 441	Titre 3. Dépenses de biens et services				
Redevance universelle	2 441	2 441	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 441	2 441		
VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	16 457	18 209	VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT	16 457	18 209		
Titre A. Recettes fiscales	16 246	17 998	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 935	2 141		
Redevance d'usure de la route	15 315	16 966	Dépenses d'investissement	14 523	16 068		
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	932	1 032					
Titre 4. Autres recettes	211	211					
ROPPON	51	51					
Revenu du patrimoine immobilier	160	160					
FINANCEMENT DE L'HABITAT	8 124	7 460	FINANCEMENT DE L'HABITAT	8 124	7 460		
Titre 4. Autres recettes	8 124	7 460	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 625	1 492		
Fonds national de l'habitat	8 124	7 460	Titre 5. Dépenses d'investissement	6 499	5 968		
SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE	7 974	7 974	SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET L'ELECTRICITE	7 974	7 974		
Titre 1. Recettes fiscales	7 974	7 974	Dépenses de biens et services	2 392	2 392		
Redevance de l'eau	1 053	1 056	Dépenses d'investissement	5 582	5 582		
Redevance de l'électricité	6 921	6 921					
SALUBRITE PUBLIQUE	7 200	7 200	SALUBRITE PUBLIQUE	7 200	7 200		
Titre 4. Autres recettes	7 200	7 200	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 468	1 468		
Redevance des ordures ménagères			Titre 4. Dépenses d'investissement	4 697	4 697		
			Titre 5. Dépenses d'investissement	1 035	1 035		
TOTAL RECETTES COMPTES SOCIAUX	150 669	152 002	TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX	150 669	152 002		
TOTAL RECETTES BUDGET DE L'ETAT	1 924 625	2 239 378	TOTAL DEPENSES BUDGET DE L'ETAT	1 992 546	2 102 227		137 151
<b>SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL</b>							-
<b>SOLDE BUDGETAIRE DE BASE</b>							<b>53 231</b>

Source : DGBFIP



#### 4.1.1. Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires sont constituées de recettes fiscales, dons, legs et fonds de concours, des cotisations sociales et des autres recettes. Elles n'intègrent pas la part patronale de l'État et les prestations familiales et sociales qui sont des transferts effectués des recettes du budget général aux comptes spéciaux.

Les recettes budgétaires se chiffreraient à 2.335,5 milliards FCFA contre 2.016,38 milliards FCFA arrêtés dans la LFI 2022, soit une hausse de 319,2 milliards FCFA.

**Tableau 13. Répartition des recettes budgétaires**

Recettes budgétaires (en millions de FCFA)	LFI 2022	PLFR 2022	Ecart LFR 2022/PLF 2022	
			Valeur	%
Titre 1 : Recettes fiscales	1 296 724	1 372 853	76 129	6%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	53 888	53 888	0	0%
Titre 3 : Cotisations sociales	36 372	36 372	0	0%
Titre 4 : Autres recettes	629 330	872 384	243 054	39%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 016 314</b>	<b>2 335 497</b>	<b>319 183</b>	<b>16%</b>

Sources : DGBFIP, DGI, DGEPE, DGDDI, DGH.

Dans chaque titre, les recettes budgétaires se répartissent entre les recettes pétrolières et les recettes hors pétrole.

#### 4.1.2. Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières affichent un niveau de 1.012,3 milliards FCFA contre 693,8 milliards FCFA arrêtés dans la LFI 2022, soit une hausse de 318,6 milliards FCFA. Les recettes issues de ce secteur se répartissent en recettes fiscales et non fiscales.

Au titre des recettes fiscales, le produit des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, encore appelés impôts sur les sociétés pétrolières, s'établirait à 229,9 milliards FCFA contre 151,1 milliards FCFA prévus dans la LFI 2022, soit une hausse de 318,6 milliards FCFA.

Les autres recettes ou recettes non fiscales, réparties entre les revenus des participations et les revenus du domaine pétrolier s'établiraient à 783,08 milliards FCFA contre 542,7 milliards FCFA, soit une progression de 240,4 milliards FCFA, en lien principalement avec les revenus du domaine pétrolier, notamment la redevance pétrolière (+99,7 milliards FCFA) et le contrat de partage (+140,6 milliards FCFA).



**Tableau 14. Recettes pétrolières**

Recettes pétrolières (en millions de FCFA)	LFI 2022	PLFR 2022	Ecart LFR 2022/PLF 2022	
			Valeur	%
TITRE 1 : RECETTES FISCALES				
Recettes fiscales	151 105	229 299	78 194	51,70%
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	151 105	229 299	78 194	51,70%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES				
Recettes non fiscales	542 686	783 086	240 399	44,30%
Revenus de l'entreprise et du domaine autre que les intérêts	499 686	740 086	240 399	48,10%
Participations dans les sociétés pétrolières	7 200	7 200	0	-
Vente Etat Gaz	14 000	14 029	29	0,20%
Redevances pétrolières	274 829	374 592	99 763	36,30%
Redevance gazière	1 248	1 190	0	0%
Contrats de partage	202 410	343 075	140 665	69,50%
Dont transferts à SOGARA	8 505	8 500	-4,8	-0,10%
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43 000	43 000	0	0%
Redevance superficielle	3 000	3 000	0	0%
Boni sur attribution de permis	40 000	40 000	0	0%
<b>TOTAL DES RECETTES PETROLIERES</b>	<b>693 792</b>	<b>1 012 385</b>	<b>318 593</b>	<b>45,90%</b>

Sources : DGI, DGH, DGELF



### 4.1.3. Les recettes hors pétrole

Les recettes hors pétrole resteraient stables à 1 322,5 milliards FCFA. Elles se décomposent ainsi qu'il suit :

**Tableau 15. Recettes hors pétrole**

Recettes hors pétrole (En millions de FCFA)	LFI 2022	PLF R 2022	Ecart LFR 2022/LFI 2022	
			Valeur	%
<b>A. TITRE 1 : RECETTES FISCALES (Brut)</b>	1 145 619	1 143 554	-2 065	-0,20%
Impôts et taxes directs	437 964	416 969	0	0%
Impôts sur les sociétés	265 819	265 986	166	0,10%
Impôts sur les personnes	161 902	131 348	-30 554	-18,90%
Impôts sur les revenus des capitaux	10 242	19 635	9 393	91,70%
Impôts et taxes indirects	707 655	726 585	18 931	2,7%
Droits et taxes sur la propriété	8 526	14 654	6 128	71,90%
Taxes sur les biens et services	331 696	351 246	19 550	5,90%
Taxes formation professionnelle	4 572	4 198	-374	-8,90%
Droits et taxes de douanes	338 100	338 165	65	0%
Autres recettes fiscales	24 761	18 322	-6 439	-26,40%
<b>B. RECETTES FISCALES NETTES</b>	1 145 619	1 143 554	-2 065	-0,20%
<b>C. TITRE 2 : DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS</b>	53 888	53 888	0	0%
<b>D. TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES</b>	36 372	36 372	0	0%
Cotisations de sécurité sociale	-	-	-	-
Cotisations de retraite	25 592	25 592	0	0%
Cotisations CNAMGS	10 780	10 780	0	0%
<b>E. TITRE 4 : AUTRES RECETTES</b>	86 643	88 710	2 066	2,50%
Revenus de la propriété	19 043	21 498	2 455	12,90%
Revenus de participations	7 230	8 044	814	11,30%
Revenus du domaine foncier	1 606	1 856	250	15,50%
Revenus du domaine minier	8 624	9 769	1 145	13,30%
Revenus du domaine forestier	1 582	1 828	247	15,60%
Ventes des biens et services	0	0		
Recettes diverses	67 600	67 212	-389	-1%
<b>TOTAL DES RECETTES (b+c+d+e)</b>	<b>1 322 523</b>	<b>1 322 524</b>	<b>2</b>	<b>0%</b>

Sources : DGI, DGH, DGELF

A cet effet, les impôts et taxes directs devraient rester constantes.

Les impôts et taxes indirects, quant à elles, afficheraient un montant de 726,6 milliards FCFA contre 707,7 milliards FCFA dans la PLFR 2022 soit une augmentation de 2,7%. Celle-ci serait liée à la hausse enregistrée principalement en matière de droits et taxes sur la propriété.

Les recettes douanières s'établiraient à 338,1 milliards FCFA, sensiblement identiques aux recettes prévues dans la PLFR 2022, qui s'expliquerait principalement par le maintien des droits et taxes de douanes à l'importation et à l'exportation.

Les autres recettes, essentiellement composées des revenus de la propriété, des droits d'exploitation du domaine public (forestier, foncier, minier, etc.) et des produits des participations de l'Etat, se situeraient à 88,7 milliards FCFA, en hausse de 2,1 milliards FCFA par rapport à la LFI 2022 (soit une progression de 2,5%).

#### 4.1.4. Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses. Les dépenses budgétaires, hors CAS, connaîtraient une hausse de 5,9 %, soit 108,3 milliards FCFA pour se situer à 1.950,2 milliards FCFA contre 1.841,9 milliards FCFA dans la LFI 2022.

**Tableau 16. Répartition des dépenses par titre**

Crédits de paiement (en millions de FCFA)	LFR 2022	PLFR 2022	Ecart PLFR2022/LFI2022	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	316 911	330 147	13 256	4,18%
Titre 2. Dépenses du personnel	684 006	684 006	0	0%
Titre 3. Dépenses des biens et services	284 990	292 488	7 498	2,63%
Titre 4. Dépenses de transfert	192 974	270 717	77 743	40,29%
Titre 5. Dépenses d'investissement	326 497	325 671	-825	-0,25%
Titre 6. Autres dépenses	36 500	47 195	10 695	29,3%
<b>TOTAL</b>	<b>1 841 877</b>	<b>1 950 224</b>	<b>108 347</b>	<b>5,88%</b>

Source : DGBFIP

#### 4.1.5. Les charges financières de la dette

**Tableau 17. Charges financières de la dette**

Charges financières de la dette (en millions de FCFA)	LFI 2022	PLFR 2022	Ecart PLFI 2022/LFR 2022	
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	316 911	330 147	13 236	4%
Extérieur	171 111	179 510	8 399	5%
Intérêts sur emprunts extérieurs-courants	171 111	179 510	8 399	5%
Bilatéraux	22 879	22 879	0	0%
Multilatéraux	38 442	48 130	9 688	25%
Banques	11 945	11 945	0	0%
Marchés financiers	97 845	96 556	-1 289	-1%
Intérieur	145 800	150 637	4 837	3%
Intérieurs-DGD	123 067	131 266	8 199	7%
Intérêts sur emprunts intérieurs courants	123 067	131 266	8 199	7%
Banques intérieurs	27 497	31 476	3 979	14%
Marchés financiers	95 570	99 790	4 220	4%
Trésor-dette	73 734	81 548	7 813	11%
BEAC (agios)	820		-820	
Facilité de caisse	2 672	2 672	0	0%
Bons du Trésor Assimilable	17 895	15 354	-2 542	-14%
Autres frais bancaires	1 345	1 345	0	0%

Source : DGBFIP.

Les charges financières de la dette enregistreraient une hausse de 13,2 milliards FCFA dans le PLFR 2022 liée au service de la dette extérieure (+8,4 milliards FCFA) et intérieure (+4,8 milliards FCFA). Elles se situeraient à 330,1 milliards FCFA contre 316,9 milliards FCFA dans la LFI 2022.

#### 4.1.6. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnels demeureraient stables au niveau de la loi de finances initiale à 684 milliards FCFA.

**Tableau 18. Les dépenses de personnel**

Crédits de paiement (en millions de FCFA)	LFI 2022	PLF R 2022	Ecart PLFI 2022/LFR 2022	
			Valeur	%
Titre 2. Dépenses de personnel	684 006	684 006	0	0%
Rémunération du personnel	684 006	684 006	0	0%
dont Solde permanente	630 816	630 741	-75	0%
Rémunérations autres catégories salariés	38 190	38 190	0	0%
Primes et indemnités des fonctionnaires	15 000	15 075	75	0%

Source: DGBFIP

#### 4.1.7. Les dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services connaîtraient une augmentation de 7,5 milliards FCFA par rapport à la LFI 2022 pour se situer à 292,5 milliards FCFA. Cette hausse est principalement portée par les remboursements de TVA (+25,3 milliards FCFA), notamment la TVA pétrole pétrolière, les dépenses relatives aux élections (+1,0 milliard FCFA) et le recensement de la population (+2 milliards FCFA), en dépit d'une contraction des dépenses Covid (-24,6 Milliards FCFA).

**Tableau 19. Les dépenses de biens et services**

Crédits de paiement (en millions de FCFA)	LFI 2022	PLF R 2022	Ecart PLFR 2022/LFI 2022	
			Valeur	%
Titre 3. Dépenses de biens et services	284 990	292 488	7 498	3%
Remboursement TVA hors pétrole	53 891	30 785	-23 106	-43%
Remboursement TVA pétrole		48 437	48 437	
Dépenses COVID	35 527	11 277	-24 615	-69%
Utilités publiques	15 680	15 680	0	0%
Gabon égalité	2 074	2 074	0	0%
Prime d'assurance	1 421	1 421	0	0%
Inhumation et aides aux familles	1 838	1 838	0	0%
Elections	6 285	7 306	1 021	16%
Autres biens et services	159 100	164 797	5 697	4%
Attributions de produits	8 809	8 873	65	1%
DG santé (lutte contre le tabagisme)	196	217	21	11%
Licence de transport (DGTT)	81	81	0	0%
Cartes grises (DGTT)	61	61	0	0%
Permis de conduire (DGTT)	41	41	0	0%
DG marine marchande	116	116	0	0%
Fonds de soutien minier	0,7	0,7	0	0%
ADP industrie	71	71	0	0%
ADP commerce	470	470	0	0%
Redevance examen et concours	1 019	1 019	0	0%
Ristournes issues de la délivrance de diplômes et médailles	306	306	0	0%
Ristournes issues des autorisations de renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers	66	66	0	0%
Ristournes issues des contrôles-DG travail	462	462	0	0%
Fonds souverain de la république gabonaise	1 306	1 509	203	16%
ADP procédures judiciaires	1 057	897	-160	-15%
Ristournes DGCC	421	421	0	0%
Riposte COVID-19 (produit des tests PCR)	3 135	3 135	0	0%

Source : DGBFIP

#### 4.1.8. Les dépenses de transfert

Les dépenses de transferts enregistreraient une hausse de 77,7 milliards FCFA par rapport à la LFI 2022, tirées essentiellement par les subventions relatives aux prix des produits pétroliers (+71,5 milliards FCFA) et à la farine (3 milliards FCFA).

En effet, dans un contexte marqué par le conflit russo-ukrainien, le prix du baril de pétrole connaîtrait une augmentation significative qui devrait entraîner une flambée des prix du carburant à la pompe. La stabilisation desdits prix exige des efforts supplémentaires de la part des pouvoirs publics. Ce qui explique le relèvement de la subvention des produits pétroliers. De même, pour pallier les effets de la hausse du cours du blé, le Gouvernement maintiendrait le prix de la farine grâce à une subvention de 3 milliards FCFA prévue dans le PLFR.

Par ailleurs, en vue de garantir la continuité de l'émission de nos chaînes de radio et télévision, une dotation de 1,3 milliard FCFA serait consentie au secteur de la communication.

**Tableau 20. Les dépenses de transfert**

Crédits de paiement (en millions de FCFA)	LFR 2022	PLFI 2022	Ecart PLFR 2022/LFI 2022	
			Valeur	%
Titre 4. Dépenses de transfert	192 974	270 717	77 743	40%
Dont :				
Soutien des prix des produits pétroliers	8 505	80 100	71 595	842%
Fonds de concours	1 095	1 095	0	0%
PID-PIH	5 279	5 279	0	0%
Dons fonctionnement	14 141	14 141	0	0%
Autres transferts dont :	163 955	170 103	6 148	4%
Cotisations internationales	8 747	8 747	0	0%
Bourses	45 160	45 160	0	0%
SAMU social	1 485	1 485	0	0%
Veuves et orphelins	1 300	1 300	0	0%
Provisions élections sénatoriales				
CNAMGS dont :	30 376	30 376	0	0%
Part patronale	9 966	10 016	50	1%
Filets sociaux	2 400	2 400	0	0%
Familles économiquement faibles	2 000	2 000	0	0%
Personne âgée	1 528	1 528	0	0%
CNAMGS	2 353	2 353	0	0%
Gratuité des accouchements	7 872	7 872	0	0%
Gabon égalité	1 439	1 439	0	0%
Institutions	3 860	3 860	0	0%
Autorités administratives indépendantes	1 356	1 356	0	0%
Inhumation et aides aux familles	2 400	2 400	0	0%
Hôpitaux	13 656	13 656	0	0%
Dont COVID 19	3 500	3 500	0	0%
Prime d'assurance	400	400	0	0%
Ticket modérateur	4 500	4 500	0	0%
Collectivités locales	17 819	17 819	0	0%
Opérateurs et autres transferts	31 456	31 456	0	0%

#### 4.1.9. Les dépenses d'investissement

Les actions entreprises dans le cadre de la poursuite de la rationalisation du programme d'investissement et la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) se maintiendront.

Aussi les dépenses d'investissement s'établiront à 325,7 milliards FCFA contre 326,5 milliards FCFA dans la LFI 2022, soit une baisse de 825 millions FCFA. Dans ce contexte, le financement de la Transgabonaise serait assuré à hauteur de 40 milliards FCFA.

**Tableau 21. Les dépenses d'investissement**

Crédits de paiement (en millions de FCFA)	LFR 2022	PLFI 2022	Ecart P LFI 2022/LFR 2022	
			Valeur	%
Titre 5. Dépenses d'investissement	326 497	325 671	-825	0%
Financements sur ressources propres	168 673	180 673	12 000	7%
Dont dépenses COVID	432	432	0	0%
Transgabonaise		40 000	40 000	-
Projets sur dons	6 027	6 027	0	0%
Projets sur fonds de concours PID-PIH	16 673	16 673	0	0%
Dépenses COVID PID-PIH	1 000	1 000	0	0%
Financements extérieurs	130 001	117 175	-12 825	-10%
Dont dépenses COVID-19		7 569	7 569	
ADP contrepartie zone instables ferroviaires	4 123	4 123	0	0%

Source : DGBFIP

#### 4.1.10. Les autres dépenses

Les autres dépenses enregistreraient une hausse de 10,7 milliards FCFA pour s'établir à 47,2 milliards FCFA, contre 36,5 milliards FCFA dans la LFI 2022.

Cette variation serait principalement imputable aux coûts sociaux de restructuration (+9,6 milliards FCFA) et la gestion du conflit homme éléphants (+1 milliard FCFA).



**Tableau 22. Les autres dépenses**

Crédits de paiement (en millions de FCFA)	LFI2022	PLFR 2022	Ecart PLFR 2022/ LFI 2022	
			Valeur	%
Titre 6. Autres dépenses	36 500	47 195	10 695	29%
Intérieurs-AJE	15 000	15 000	0	0%
Protocoles transactionnels	10 175	10 175	0	0%
Condamnations pécuniaires	3 171	3 171	0	0%
Séquestres				
Autres				
Restructuration des entreprises	14 500	24 195	9 695	67%
Coûts sociaux de restructuration	14 500	24 195	9 695	67%
Divers	7 000	8 000	1 000	14%
Dette aux agents de l'Etat	3 000	3 000	0	0%
Autres contentieux	2 000	3 000	1 000	50%
Garantie de l'Etat sur PPP	2 000	2 000	0	0%
Autres dépenses et/ou dettes			0	-

Source: DGBFIP

#### 4.1.11. Les comptes d'affectation spéciale (CAS)

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées.

Conformément aux dispositions de la loi organique n°017/2020 du 17 juillet 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, le projet de loi de finances 2022 consacre dix (10) comptes d'affectation spéciale (CAS). L'ensemble de ces CAS s'équilibre en recettes et en dépenses, à 148,6 milliards FCFA contre 147,3 milliards FCFA dans la LFI 2022, soit une augmentation de 1,3 milliard FCFA.

**Tableau 23. L'équilibre des comptes d'affectation spéciale**

Recettes (en millions de FCFA)	LFR 2022		PLFI 2022		
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Ecart
Pensions	78 256	78 256	78 256	78 256	0
Prestations familiales	16 500	16 500	16 500	16 500	0
Promotion audiovisuelle et cinématographique	1 342	1 342	1 487	1 487	144
Promotion du sport	4 413	4 413	4 889	4 889	476
Formation pour l'emploi	4 572	4 572	4 198	4 198	-374
Service universel des communications électroniques	2 441	2 441	2 441	2 441	0
Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle de la qualité des produits pétroliers	16 457	16 457	18 209	18 209	1 751
Financement de l'habitat	8 124	8 124	7 460	7 460	-664
Service public de l'eau et de l'électricité	7 974	7 974	7 974	7 974	0
Salubrité publique	7 200	7 200	7 200	7 200	0
<b>TOTAL</b>	<b>147 280</b>	<b>147 280</b>	<b>148 613</b>	<b>148 613</b>	<b>1 334</b>

Source: DGBFIP

## 4.2. Les opérations de financement et de trésorerie

Les opérations de trésorerie et de financement retracent les ressources et les charges de trésorerie et de financement. Celles-ci affichent des niveaux respectifs de 960,1 milliards FCFA et 1 097,2 milliards FCFA, soit un solde de -137,2 milliards FCFA équilibrant celui des opérations budgétaires arrêté à 137,2 milliards FCFA.

### 4.2.1. Les charges de financement et de trésorerie

Les charges de financement et de trésorerie se chiffreraient à 1.097,2 milliards FCFA contre 852,4 milliards FCFA dans la LFI 2022, soit une hausse de 244,8 milliards FCFA.

**Tableau 24. Les charges de financement et de trésorerie**

Charges de trésorerie et de financement (en millions de FCFA)	LFI 2022	PLFR 2022	Ecart PLFI 2022/LFR 2022	
			Valeur	%
Amortissement dette extérieure	214 838	287 931	73 093	34%
Emprunts extérieurs-courants	214 838	247 329	32 491	15%
Bilatéraux	80 177	80 177	-	0%
Multilatéraux	81 937	100 985	19 048	23%
Banques	52 724	52 724	-	0%
Marché international	-	13 443	13 443	
Emprunts extérieurs arriérés		40 602	40 602	
Bilatéraux		7 193	7 193	
Multilatéraux		22 245	22 245	
Banque		11 164	11 164	
Amortissement des prêts du secteur bancaire	355 192	447 479	92 288	26%
Intérieur-DGD	355 192	447 479	92 288	26%
Emprunts intérieurs-courants	355 192	447 479	92 288	26%
Banques	44 287	61 287	17 000	38%
Moratoires	62 422	137 710	75 288	121%
Marchés Financiers	248 482	248 482	-	0%
Autres amortissements	127 147	218 980	91 833	72%
Bons du trésor Assimilables (BTA)		10 000	10 000	
Instances Trésor de la période précédente	77 147	107 595	30 448	39%
Arriérés de TVA	50 000	91 219	41 219	82,4%
Arriérés de TVA hors pétrole		35 819	35 819	
Arriérés de TVA pétrole		55 400	55 400	
Arriérés intérêts extérieurs		10 166	10 166	
Prêts et avances	155 188	142 848	- 12 340	-8%
Fonds Souverain de la RG	10 000	10 000		0%
Dépôts BEAC	145 188	32 848	- 112 340	-77%
Dépôts DTS		100 000	100 000	
<b>Total</b>	<b>852 364</b>	<b>1 097 238</b>	<b>244 874</b>	<b>29%</b>

Source: DGBFIP

#### 4.2.2. Les ressources de financement et de trésorerie

Les ressources de trésorerie et de financement s'établiraient à 960,1 milliards FCFA contre 920,3 milliards FCFA dans la LFI 2022, soit une hausse de 4% (39,8 milliards FCFA) portée par les tirages sur prêts programmes (+60%) et l'émission des titres publics sur marché intérieur (+17%). Toutefois, cet accroissement serait atténué par une diminution des droits de tirages spéciaux (-4%).

**Tableau 25. Les ressources de financement et de trésorerie**

Ressources de trésorerie et de financement (en millions de FCFA)	LFI 2022	PLFR 2022	Ecart PLFI 2022/LFR 2022	
			Valeur	%
Tirages	287 462	369 503	82 041	29%
Tirages sur conventions en cours	124 521	117 175	-7 346	-6%
Tirages sur nouvelles conventions	5 480	-	-5 480	-100%
Tirages sur prêts programmes	157 462	252 328	94 866	60%
Fonds monétaire International	54 400	124 400	70 000	129%
Agence Française de Développement	30 000	29 518	-482	-2%
BDEAC	7 500	-	-7 500	-100%
BAD	65 562	98 410	32 848	50%
Droits de tirages spéciaux	212 000	120 000	-92 000	-43%
Emissions de titres publics	351 431	410 088	58 657	17%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	351 431	410 088	58 657	17%
Financement non bancaire	69 392	60 496	-8 896	-13%
Accumulation des instances	69 392	60 496	-8 896	-13%
<b>Total</b>	<b>920 285</b>	<b>960 087</b>	<b>39 802</b>	<b>4%</b>

Source : DGBFIP



## 5. Cadrage Macro-économique et Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2023-2025

### 5.1. Perspectives macroéconomiques 2023-2025

#### 5.1.1. Sources de la croissance

L'activité économique nationale devrait s'accélérer sur la période 2023-2025 (+3,1% contre 0,8% en 2020-2022) soutenue principalement par le secteur hors pétrole (+3,5%) sur la période. Cette situation traduit bien les efforts de diversification inscrits dans les objectifs du PAT (>2,5% - 3% en moyenne à l'horizon 2025). Sur la période, les sources de la croissance seraient notamment l'agriculture, le bois, les mines, les agro-industries, l'industrie minière, les autres industries, les travaux publics, et les transports et télécommunication.

**Branche agriculture :** Sur la période 2023-2025, l'agriculture continuerait d'être le principal moteur de la croissance avec un rythme moyen de +6,4%. Le Gouvernement devrait maintenir sa stratégie d'accélération de la mise en œuvre du Programme de Développement Agricole et Rural (PDAR-FIDA) et la mise en exploitation des nouvelles zones agricoles à forte productivité. Et sous l'effet de l'impulsion des projets d'investissement du PAT, le palmier à huile resterait le pilier de développement de cette branche. Ainsi, la production d'huile de palme devrait atteindre 109 499 tonnes en 2025 contre 107 336 tonnes en 2021.

**Filière bois :** Le Gouvernement poursuivra les réformes visant la transition de l'activité vers plus de 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> transformations et de la mise en production de deux (2) nouvelles Zones d'Investissement Stratégiques (Lambaréné et Haut Ogooué). Il est attendu une amélioration du tissu industriel, surtout dans la Zone Economique Spéciale de Nkok. La production de la filière devrait se situer à 2,085 millions mètres cubes à l'horizon 2025 contre 1,425 million m<sup>3</sup> en 2021.

**Secteur minier :** Sur la période, on devrait assister à la poursuite et au renforcement de la stratégie consistant à mettre en œuvre la politique de transformation locale de manganèse et de promotion de l'investissement dans l'exploitation de l'or alluvionnaire. La consolidation des activités sur les sites de Ndjolé (CICMHZ), de Franceville (Nouvelle Gabon Mining) et les bonnes performances de COMILOG, permettraient d'atteindre un niveau de production nationale de manganèse de 13,514 millions de tonnes à l'horizon 2025 contre 9,600 millions de tonnes en 2021. Cette évolution s'expliquerait par la mise en œuvre de projets d'investissement d'envergure du PAT, notamment la montée en puissance des nouveaux gisements, et la mise en exploitation du gisement de Mounana par la société Nouvelle Gabon Mining.

**Branche « industries agro-alimentaire et boissons » :** la consolidation des performances du Complexe Industriel de Lambaréné (CIL), couplée à la montée en puissance de la 4<sup>e</sup> production de la nouvelle minoterie (production de farine) devraient fortement contribuer à la croissance du secteur. Ainsi, la production d'huile de palme raffinée passerait de 21 619 tonnes en 2021 à 24 906 tonnes à l'horizon 2025. La production d'eau minérale quant à elle, devrait atteindre 1,264 million d'hectolitres en 2025 contre 1,147 million en 2021.

**Branche « autres industries de transformation » :** les performances des industries de matériaux de construction se consolideraient sur la période 2023-2025, grâce à la montée en puissance de la production de ciment, consécutive à la construction d'un nouveau broyeur de 250 000 tonnes, d'une usine de fabrication de clinker à Ntoum par le groupe CIMAF et, à la consolidation des performances de Africa Cements. Dans ce contexte, la capacité de production nationale se situerait à environ 1,1 million en 2025. La poursuite des investissements dans le secteur de l'énergie, des transports, du bâtiment et des travaux publics stimulerait la production de la sous-branche chimie. Ainsi, la production de peinture passerait de 3 729 tonnes en 2021 à 4 498 tonnes à l'horizon 2025, celle des gaz industriels passerait de 444 497 m<sup>3</sup> en 2021 à 536 063 m<sup>3</sup> à l'horizon 2025. Sur la même période, la sous-branche de transformation du manganèse se consoliderait grâce à l'entrée en production de l'oxyde de manganèse en remplacement du manganèse métal. La production passerait de 41 040 tonnes en 2021 à 57 936 tonnes à l'horizon 2025.

**Secteur de l'eau et de l'électricité :** Sur la période 2023-2025, le Gouvernement poursuivra son objectif de relancer les travaux de construction des barrages hydroélectriques (NGOULEMEN-DJIM, DIBWANGUI et KINGUELE-AVAL) et de centrales solaires photovoltaïques (construction clé en main de 8 centrales électriques solaires), à travers des partenariats public-privé ainsi que de la poursuite du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville. Le but est de parvenir à satisfaire progressivement la forte demande, grâce à l'exploitation optimale du potentiel hydroélectrique du Gabon. Ainsi, avec la construction de l'usine de Ntounm 7, le déficit hydrique journalier de la région du grand Libreville, devrait se résorber. La production d'électricité devrait être supérieure à 2 800 Gwh et celle de l'eau à 140 millions m<sup>3</sup> à l'horizon 2025.

**Bâtiments et Travaux Publics :** la poursuite des chantiers initiés sur la période 2020-2022 viendrait soutenir la production du secteur. L'aménagement des bassins versants à Libreville et Port-Gentil, la réalisation et/ou la finalisation des tronçons routiers (FORASOL-MBEGA et Port-Gentil-Omboué) et la réhabilitation ou la construction des infrastructures ferroviaire et aéroportuaire constitueraient les principaux vecteurs de croissance du secteur. La poursuite des réalisations, notamment « la Transgabonaise », devraient permettre d'accroître de façon substantielle la production du secteur sur la période 2023- 2025.

### 5.1.2. Profil de la croissance et de l'inflation

Sur la période 2023-2025, l'activité économique nationale serait marquée par une consolidation de ses performances. Le produit intérieur brut progresserait en moyenne de 3,1%. Cette croissance serait portée principalement par les activités du secteur pétrole (3,5%). Sur le plan des ressources, tous les secteurs contribueraient positivement à la croissance sur la période, avec le maintien des performances du secteur primaire ainsi qu'une accélération de l'activité des secteurs secondaire et des services.

**Tableau 26. Evolution du taux de croissance du PIB 2018-2024**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB Total	0,80%	3,90%	-1,80%	1,50%	2,80%	3,20%	3,30%
Pétrole	-8,20%	13,00%	-1,20%	-6,70%	7,10%	2,20%	-1,00%
Hors Pétrole	2,00%	2,90%	-1,90%	2,50%	2,30%	3,30%	3,90%

Source : DGEPPF

Au niveau du secteur primaire, l'activité progresserait en moyenne de 3,9% sur la période. Cette bonne performance proviendrait essentiellement des branches Agriculture, Elevage et Pêche (+2,2% en moyenne), Exploitation forestière (+8,0% en moyenne), et Mines (+8,6% en moyenne). Ce secteur contribuerait en moyenne de 1,1 point à la croissance du PIB.

Les performances du secteur secondaire (+4,7% en moyenne), résulteraient de la progression des Industries du bois (+11,2%), des Autres industries (+5,5%), de l'Electricité et Eau (+5,5%), des BTP (+4,5%) ainsi que des Industries agro-alimentaires (+4,0%). Ce secteur contribuerait en moyenne à 1,4 point à la croissance réelle du PIB.

Par ailleurs, les performances du secteur tertiaire (+3,1% en moyenne), proviendraient de l'ensemble de ses branches, notamment le Transport et Communication (+4,8%), les Services (+2,6%), le Commerce (+2,6%) et les Services bancaires, assurances (+2,1%). Ce dynamisme attendu contribuerait en moyenne à 0,8 point à la croissance du PIB.

Du point de vue des emplois, la croissance serait soutenue en moyenne par la demande extérieure (4,9%) et intérieure (+2,3%) sur la période 2023-2025.

L'accroissement de la demande extérieure se traduirait notamment par la hausse des exportations des produits hors-pétrole (+9,0% en moyenne), en lien avec l'affermissement de la demande des principaux partenaires économiques (Chine, Union européenne). Dans ce contexte, les exportations des produits de rentes, des mines et du bois transformé enregistreraient respectivement des améliorations de +9,8%, +7,4% et +10,2%. Les importations de biens progresseraient de 4,0%, tirées par la hausse de la demande des biens intermédiaires (+5,5%), de consommation (+6,0%) et d'équipement (+4,9%).

L'orientation favorable de la demande intérieure est liée en particulier à l'évolution de l'investissement total (+3,6% en moyenne), tiré par l'investissement privé (+3,7%). En outre, la consommation totale progresserait de +1,0% en moyenne, sous l'effet de la hausse de la consommation des ménages (+0,5%) et de la consommation publique (+2,2%).

Une inflation en deçà de la norme communautaire. Le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation devrait se situer à 2,4% en moyenne sur la période 2023-2025. Cette hausse des tensions inflationnistes, comparativement à la période 2020- 2022 (+1,6%), serait tributaire de la hausse des prix à l'international des produits de première nécessité (indice FAO), des prix de l'énergie, des coûts des transports.

### 5.1.3. Réformes et performances sectorielles

#### 5.1.3.1. Réformes

En juillet 2021, le Gouvernement a signé avec le Fonds Monétaire International (FMI) le Mécanisme élargi de crédit (MEDC) à travers le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) qui contient les engagements de l'Etat. Parmi ces derniers, des réformes budgétaires et structurelles doivent être conduites. Aussi, pour la période 2023-2025, le Gouvernement s'engage essentiellement à :

- poursuivre le nettoyage du fichier des agents de l'Etat à la suite du recensement biométrique. A cet effet, les conclusions issues de l'audit seront mises en œuvre, les arriérés de soldes seront évalués et un plan d'apurement sera élaboré. De plus, la gestion de la solde sera renforcée par la réduction, notamment, du délai de traitement pour la prise en compte des actes administratifs ;
- renforcer le pilotage des services publics personnalisés (SPP) et le rôle de la tutelle. Il s'agira de mettre en œuvre un encadrement plus strict de la masse salariale des services publics personnalisés et du développement d'un module dans informatique permettant de consolider les informations des SPP ;
- poursuivre les efforts de modernisation et de renforcement de la gestion des investissements publics à travers l'actualisation du cadre juridique pour le processus de sélection et de gestion des projets d'investissements publics, l'actualisation du cadre juridique pour le processus de sélection et de gestion des projets, le renforcement et le suivi des partenariats public-privé et leur prise en compte dans les documents budgétaires et ceux relatifs à la dette publique ;
- poursuivre les actions visant le renforcement de l'exécution budgétaire et la gestion de la trésorerie de l'Etat. Cette action va nécessiter la poursuite de la mise en œuvre des plans d'engagement articulés avec le plan de trésorerie mensualisé joint à la loi de finances, l'intégration de ces plans d'engagement dans VECTIS, l'extension de VECTIS à tous les établissements publics. Le Gouvernement s'engage également à interfacer les systèmes d'information VECTIS et SGFIP-ASTER et à réformer sa nomenclature budgétaire et comptable ;

- consolider la réforme budgétaire et comptable et mettre en œuvre les actions de réforme dans le respect des délais communautaires de 2024. Cet axe nécessitera notamment la transposition dans le droit national de la Directive relative à la comptabilité des matières, la mise en place du comité de suivi de la réforme de la gestion des finances publiques (GFP), la mise en place du dispositif de contrôle interne avec la préparation des projets de décret fixant les principes généraux des contrôles internes budgétaires et de gestion, la mise en de la nomenclature fonctionnelle et de la comptabilité d'analyse des coûts des actions (CAC), etc. ;
- renforcer les capacités de gestion stratégique et de suivi du portefeuille des participations de l'Etat. Elle passe par l'accélération une accélération de la mise en place de la cellule de contrôle des entreprises publiques au sein du Ministère du Budget en la dotant des outils de gestion des risques (dont celui développé par les services techniques du FMI) pesant sur le portefeuille public ;
- soutenir le plan de transition vers l'économie verte, en se concentrant sur les mesures fiscales et le choix des investissements publics. Il s'agira d'évaluer les investissements publics suivant le cadre PIMA-CC pour identifier les risques et problèmes liés au climat et à l'environnement ;
- protéger les dépenses dans le secteur social, et réorienter si besoin une partie des ressources budgétaires pour atteindre cet objectif. A l'horizon 2025, l'on devrait assister à un relèvement progressif du montant de la cotisation patronale de l'Etat inscrite dans le budget et versée à la CNAMGS de façon à atteindre le montant prévu par les textes ;
- améliorer le ciblage des populations pauvres et vulnérables et le suivi des dépenses sociales. En vue de la mise en œuvre cette réforme, la nomenclature fonctionnelle des dépenses sociales selon le modèle de la COFOG devrait être adoptée, avec l'appui des partenaires techniques financiers. Par ailleurs, l'apurement du fichier CNAMGS des Gabonais Economiquement Faibles devrait être effectif sur la période (croisement des fichiers des différents fonds CNAMGS, des fichiers CNAMGS et fonction publique, CNSS, impôts, etc.).

#### **o De l'exécution des dépenses du budget général**

En vue de permettre l'exécution optimale des dépenses, le Gouvernement renforcera les instruments de pilotage de l'exécution.

Il s'agira, entre autres, de piloter les audits financier et comptable des projets d'investissement financés sur ressources extérieures et intérieures, d'en évaluer les résultats et de mettre en œuvre les recommandations. Afin de poursuivre la politique de maîtrise des arriérés de paiement, la régulation des dépenses à la phase d'engagement sera renforcée pour respecter le critère communautaire de non accumulation des instances.

A cet effet, il s'agira de rendre opérationnel le fonctionnement du comité de trésorerie. L'exécution sera également améliorée en systématisant la pratique du paiement par journée comptable. Ces actions seront renforcées par l'amélioration des contrôles et la déconcentration généralisée de la fonction de l'ordonnateur dans l'exécution des dépenses de fonctionnement.

#### **o De l'exécution des dépenses des comptes spéciaux (CS)**

Les mesures suivantes seront prises, en ce qui concerne l'exécution des CS :

- la poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire, de façon à rendre exhaustive les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget ;
- la prise en compte dans les systèmes d'information (VECTIS et e-BOP) et l'implémentation dans les établissements gestionnaires des recettes affectées ;

- la mise en place des instruments visant à garantir la transparence dans l'exécution des recettes affectées en vue de rationaliser leur mode de gestion.

#### o **De la rationalisation des dépenses de l'Etat**

Le Gouvernement entend intensifier la réforme budgétaire, consolider la discipline budgétaire et poursuivre l'assainissement des finances publiques. Ainsi, il s'agira de :

- respecter les échéanciers de paiement de la dette afin d'optimiser les conditions d'endettement sur les marchés financiers ;
- procéder à la mise en œuvre des mesures concourant à la maîtrise de la masse salariale, en mettant l'accent sur :
  - l'élaboration des fiches de postes des agents de l'administration ; f l'ouverture des concours d'entrées dans les écoles de l'administration uniquement en fonction des besoins exprimés (profils, nombres) par les services de l'Etat ;
  - l'amélioration des contrôles en matière de recrutement afin de gérer plus efficacement la masse salariale ;
  - la mise à plat du Fichier Unique de Référence (FUR) ;
  - le contrôle de la rémunération des agents publics affectés dans les services publics personnalisés (SPP) ;
  - le renforcement de la gestion de la solde (ex. Diminution du délai pour la prise en compte des actes administratifs notamment les titularisations et avancements, renforcement des contrôles, versement des éléments de solde à bonne date, etc.);
  - l'introduction des conférences de répartition des postes budgétaires pour une meilleure planification des entrées en tenant compte des spécificités (profils, effectifs, etc.) des administrations sectorielles.
- poursuivre les mesures de rationalisation des dépenses en mettant un accent sur les consommations publiques en eau, électricité et téléphone et sur les dépenses relatives aux services publics personnalisés et autorités administratives indépendantes ;
- procéder à l'amélioration du mode de présentation des états financiers des SPP et des Collectivités locales afin de parvenir à maîtriser la structuration des subventions accordées par l'Etat ;
- mener des actions sur l'amélioration de la qualité de la programmation des investissements et la gouvernance des projets. Dans ce cadre, et au-delà des 55 progrès réalisés au cours des deux dernières années, le système de gestion des investissements publics existant sera amélioré, notamment par :
  - (a) l'adoption du décret sur la Gestion des Investissement Publics ;
  - b) l'abandon des procédures exceptionnelles d'exécution des dépenses ;
  - (c) la mise en place d'une gestion en AE/CP des projets d'investissements publics.
- continuer dans l'amélioration du recouvrement des créances contentieuses de l'État.

#### o **Le renforcement de la transparence dans la gestion publique**

Dans ce cadre, il s'agira de :

- poursuivre l'élaboration et la publication du rapport trimestriel d'exécution budgétaire (RTEB) et de le compléter d'éléments utiles (ex. Dépenses Covid-19, dépenses sociales, dépenses environnementale, présentation des dépenses selon la nomenclature fonctionnelle, approche analytique des écarts prévision-exécution, saisonnalité, etc.) ;

- réduire significativement la part des marchés publics passés sans appel d'offre (gré à gré) et systématiser la publication des offres et des attributions dans le journal des marchés publics (en ligne), y compris en indiquant les bénéficiaires (publication de toute attribution de marché, quelle que soit la procédure, dans une version électronique du journal des marchés publics au plus tard un mois après la validation des résultats) ;
- publier l'ensemble des dépenses et mesures à impact financier réalisées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

#### o Du renforcement des contrôles

Le Gouvernement entend poursuivre les actions de contrôle interne budgétaire et comptable afin d'améliorer la qualité des données budgétaires et des comptes de l'Etat.

Dans ce cadre, le processus de déconcentration de l'ordonnancement sera conduit à son terme, impliquant ainsi une déconcentration de la fonction comptable avec la mise en place de comptables ministériels. Aussi, un plan d'actions sera élaboré dont l'opérationnalisation devrait aboutir à terme à la certification des comptes.

De plus, la directive sur la comptabilité des matières sera transposée en droit national, rendue opérationnelle et implémentée dans le système d'information budgétaire et comptable. Par ailleurs, le Gouvernement s'est doté d'un instrument, l'Autorité Nationale d'Audit et de Vérification (ANA-VEA).

A l'aide de ce dernier, le Gouvernement améliorera les aspects de contrôles au sein de son administration, notamment la certification du service fait, les marchés publics, la mise en œuvre des projets d'investissement.

La mise en œuvre de ces différentes actions devrait permettre de soutenir la politique du Gouvernement dans les différents secteurs.

### 5.1.3.2. Performances sectorielles, défis et priorités

Depuis 2020, l'économie mondiale est affectée par la crise sanitaire. Cette détérioration de la situation économique ayant entraîné, au plan national, une baisse des recettes publiques, commande de prendre des mesures stratégiques pour accélérer la transformation du Gabon, pour renforcer la structure de l'économie, le système social, le système de santé et d'éducation en vue d'améliorer les conditions.

A cet effet, le programme de développement sur la base duquel le Président de la République a été élu en 2009 était assis sur le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE). Cette stratégie de développement, qui a connu une mise en œuvre stratifiée (notamment le PRE, et le PAT 2021-2023) conduirait le Gabon à être un pays émergent à l'horizon 2025. Ce qui se traduirait par la mise en œuvre de différentes réformes/mesures envisagées dont les principales sont présentées selon les pôles de politique publique suivants :

- Services généraux, ordre et sécurité publics ;
- Affaires économiques ;
- Développement des infrastructures ;
- Développement humain et prospérité partagée ;
- Diversification et opportunités de croissance.

#### 5.1.3.2.1. Les services généraux des administrations publiques

Au cours de la période 2023-2025, le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires à la vitalisation de la vie démocratique de notre pays.

En effet, plusieurs échéances électorales sont attendues en 2023, notamment la présidentielle, les législatives et les locales. A ce titre, des efforts seront multipliés pour assainir le fichier électoral, organiser le recensement général de la population et démocratiser l'accès à la carte nationale d'identité biométrique.

### > Défense

En matière de défense, sur la période 2023-2025, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants et volants, afin de poursuivre sa mission de protection de l'intégrité du territoire national. La construction d'une taillerie centrale des Forces de Défense sera également maintenue pour atténuer les coûts liés à l'habillements des soldats.

### > Ordre et sécurité publics

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement continuera la mise en œuvre de son plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants adaptés pour le maintien de l'ordre, la protection des personnes, des biens et des ressources naturelles. La production de la carte nationale d'identité sera également au centre de son action.

### > Gouvernance juridique et sécurité

En matière d'administration judiciaire et pénitentiaire, les réalisations sur la période 2020- 2022, le Gouvernement a finalisé la révision du code civil. Il a également procédé à la réfection et à l'équipement des juridictions et prisons de l'intérieur du pays.

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement continuera son plan de réhabilitation des juridictions et des prisons d'une part, et la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des détentions et des peines, d'autre part, par le programme de modernisation et de renforcement du système judiciaire et de l'administration carcérale.

### > Pilotage et coordination de l'action gouvernementale

Sur la précédente période, en dépit du contexte économique marqué par les effets de la baisse du prix du pétrole et les effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Gouvernement a porté un accent particulier sur la gouvernance comme axe prioritaire du PAT. Elle requiert de moderniser l'administration publique, d'assainir le cadre macroéconomique à travers une gestion rigoureuse et rationnelle des finances publiques, de développer des statistiques et l'évaluation des politiques publiques comme véritable outil d'information et d'aide à la décision. Aussi, le Gouvernement, à travers trois secteurs : la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'évaluation des politiques publiques, compte promouvoir l'ancrage institutionnelle.

### > Évaluation de la Bonne Gouvernance

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement contribuera à l'efficacité et à la transparence dans la gestion des affaires publiques en vue de conforter un État de droit. Il s'agira essentiellement de :

contribuer à la modernisation de l'administration publique par le déploiement des systèmes de management, l'amélioration de la performance organisationnelle, l'utilisation rationnelle et équitable des ressources publiques et la formation des cadres en vue de l'efficacité des prestations du service public au Gabon ;

- promouvoir la gouvernance responsable et la transparence, la démocratie, la redevabilité et la qualité du service public (ISO 26000, ISO 9001) ;
- renforcer l'utilisation rationnelle et équitable des ressources publiques ;
- promouvoir les règles et bonnes pratiques de transparence et de reddition des comptes dans la gestion des affaires publiques ;

- parvenir à mesurer l'état de la bonne gouvernance grâce à des outils crédibles et innovants ;
- développer dans l'administration et les collectivités locales une culture de gestion vertueuse par l'application de la législation ;
- concevoir et mettre en œuvre un programme national ou une stratégie nationale de bonne gouvernance.

### > **Lutte contre la Corruption**

Les priorités d'actions ou mesures identifiées pour la période 2023-2025 sont compatibles avec les axes stratégiques 5 et 7 de la stratégie globale UE-Afrique. Les mesures retenues pour ladite période sont les suivantes :

- réaliser un diagnostic national sur les dispositifs standardisés de prévention et de détection des faits de corruption dans le secteur public, le secteur privé et les collectivités locales ;
- élaborer une nouvelle stratégie anti-corruption adossée au nouveau cadre législatif portant régime de prévention et répression de la corruption, de l'enrichissement illicite et des infractions assimilées ou connexes en république gabonaise ;
- élaborer une loi générale sur la lutte contre la criminalité des ressources naturelles, des trafics et commerce illicites des espèces de faune sauvage et de l'exploitation forestière. Rédaction du projet de texte de loi Sessions de défense du projet de texte de loi auprès des instances concernées (Patronat, Gouvernement, Parlement, ...) ;
- renforcer la maturité des dispositifs standardisés de prévention et de détection de la corruption et accompagner le déploiement des outils dans le secteur public, privé et les collectivités locales (cartographie des risques, code conduite, dispositif de formation, dispositif d'alerte, procédure d'évaluation des tiers, dispositif de contrôle et d'évaluation interne, constitution de réseaux de conformité, désignation des référents anti-corruption) ;
- mettre en place une loi d'implémentation du système de management anti-corruption (SMAC) au sein du secteur privé et du secteur public ;
- sensibiliser les Responsables (Administration Centrale et Services Décentralisés) ;
- Former les points focaux sur la mise en conformité à la norme ISO 37001 ;
- renforcer les capacités en matière de production et diffusion des statistiques de corruption ;
- approvisionner et exploiter une base de données en ligne ;
- opérationnaliser un dispositif national d'amélioration de la prédictibilité des classements et scores des indices avec application immédiate à l'IPC/CPI de Transparency International ;
- mettre en œuvre des recommandations permettant d'améliorer la note du Gabon,
- lobbying et vulgarisation des actions menées par le Gabon, auprès de Transparency International et d'autres organismes pertinents ;
- créer et opérationnaliser une académie virtuelle anticorruption pour former la masse critique des professionnels dans le secteur public, privé, les collectivités locales, les élus, les organisations de la société civile.

### > **Evaluation de Bonne Gouvernance**

La mise en œuvre du suivi-évaluation des projets et politiques publiques au sein de l'administration demeure une priorité pour le Gouvernement. A cet effet, ses actions permettront à terme de développer la culture de l'évaluation, de construire un système national d'intégrité de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, ainsi qu'un système national de suivi et évaluation. Pour y parvenir, le Gouvernement ambitionne sur la période 2023-2025 :

- l'élaboration des textes régissant la pratique de l'évaluation des politiques publiques au Gabon (politique nationale de l'évaluation et le guide de l'évaluation) ;
- la poursuite du renforcement des capacités nationales institutionnelles, techniques humaines et matériel en évaluation à travers la formation des cadres et la mise en place des cellules et direction de suivi et évaluation ;
- l'opérationnalisation de la politique nationale de l'évaluation permettant de concrétiser le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques à travers la mise en place d'un dispositif numérique intégré dénommé « système national intégré de suivi et évaluation (SNISE) ;
- l'évaluation à mi-parcours des politiques publiques des secteurs à fort impact social , à savoir : la santé, l'éducation, les eaux et électricité, l'environnement, l'agriculture et la justice.

### 5.1.3.2.2. Les Affaires économiques

Sur la période 2023-2025, le secteur reste marqué principalement par des engagements pris par l'Etat Gabonais auprès du Fonds Monétaire International (FMI), dans la cadre du programme appuyé par le Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) d'une part, et la nécessité d'exécuter les actions prioritaires du Plan d'accélération de la transformation (PAT), d'autre part.

#### > Finances publiques

La fiscalité intérieure sera caractérisée par la mise en œuvre des réformes nécessaires à la prise en charge des dépenses d'investissement à hauteur de 6,44 milliards FCFA au titre de l'exercice budgétaire 2023 et le renforcement des crédits de fonctionnement des unités opérationnelles de la Direction Générale des Impôts. Ce qui devrait permettre un accroissement progressif des recettes fiscales sur la période 2023-2025.

La fiscalité de porte quant à elle visera la sécurisation de la collecte des recettes douanières. Celle-ci passera par :

- la mise en place des équipes déployant des actions ciblées en direction des contribuables débiteurs des impôts et taxes, conclusion de moratoires ;
- la mise en exploitation d'un pont bascule dans la ZERP de NKOK pour améliorer les contrôles ;
- la mise en place d'un programme de réhabilitation et de construction de bureaux et postes des Douanes sur l'ensemble du territoire ;
- la construction d'un centre informatique ; 57
- la promotion d'un guichet unique multimodal ;
- La poursuite du déploiement de Sydonia world sur l'ensemble du territoire.

#### > Stratégie économique

En vue de l'amélioration de la collecte, de l'exploitation et de l'analyse des données, de nouveaux outils (modèle d'impacts des politiques fiscales, modèles macro économétriques et quasi-comptables, dispositif du suivi conjoncturel et système d'information) ont été acquis avec le concours de la Banque Mondiale, à travers le projet « Développement de la statistique ». Il s'agira, sur les trois ans à venir, de renforcer l'appropriation de ces outils à travers le renforcement des capacités des fonctionnaires affectés à ces missions.

Par ailleurs, outre les activités traditionnelles relatives aux enquêtes de conjoncture pour l'élaboration des notes de conjoncture trimestrielle et du tableau de bord de l'économie, il est envisagé d'acquérir d'autres outils et la mise en place de la Brigade Administrative et Permanente pour lutter contre les transferts informels, tout en veillant à la stricte application de la réglementation en matière de change.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des capacités en statistiques nationales, le Gouvernement bénéficie depuis 2017 d'un appui de la Banque Mondiale relatif au Projet de Développement des Statistiques (PDS). Plusieurs activités ont été réalisées sur la période 2017 – 2021, notamment la deuxième Enquête Gabonaise sur l'Evaluation et le suivi de la Pauvreté (EGEP II), le Recensement Général de l'Agriculture (RGA), l'Enquête Démographique et de Santé (EDSG III), le Recensement Général de l'Offre Educative (RGOE), et le renforcement de capacité technique et matériel du système statistique national. Cependant, plusieurs défis restent à relever aussi bien sur la réforme du dispositif institutionnel que dans la production et la publication des statistiques du secteur réel et social.

- S'agissant de la réforme institutionnelle, le Gabon est l'un des rares pays de l'Afrique subsaharienne qui ne dispose pas d'organe statistique à autonomie de gestion. Le Gouvernement s'engage à adopter et à promulguer la loi sur le système statistique national et prendre l'ensemble des décrets d'application et statuts des organes du système statistique national avant fin 2023. Par ailleurs, le Gouvernement dotera le futur Institut de la Statistique d'un nouveau bâtiment dans le cadre du PDS.
- En matière des statistiques du secteur productif :
  - Le Gouvernement a lancé le Recensement Général des Entreprises (RGE). L'objectif de cette opération nationale est de disposer d'un fichier unique de référence des entreprises et de favoriser le suivi de la conjoncture économique. Ce répertoire devrait être disponible sur la période ;
  - L'accélération de la production des comptes nationaux. Il s'agit non seulement de produire les comptes au SCN 93 mais aussi de procéder au rebasage des comptes en passant au SCN 2008 et à produire les comptes 2011 – 2020 sur la période 2023 – 2025 ;
  - La conduite de l'Enquête de Production Animale et Végétale (EPAV) sur la période pour mieux évaluer la production agricole au Gabon.
- Sur les statistiques sociales :
  - Réaliser le Recensement Général de la Population et des Logements (RGPL) et publier les résultats sur la période ;
  - Effectuer la troisième Enquête Gabonaise sur l'Evaluation de la Pauvreté (EGEP III) et publier les résultats sur la période 2023 – 2025 ;
  - Conduire l'enquête sur les Gabonais Economiquement Faibles.
- S'agissant de la publication des données, une plateforme de gestion de base de données multisectorielles sur les statistiques courantes sera développée et rendu accessible à tous les utilisateurs, même externes. Elle sera gérée par l'organe national de la Statistique.

### > Commerce, PME et PMI

Le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) affiche l'engagement réel des plus hautes autorités à créer une croissance inclusive et durable, reposant sur la diversification de l'économie, soutenue par l'investissement privé national et étranger.

A cet effet, certains objectifs du PAT confèrent aux petites et moyennes entreprises (PME) gabonaises des rôles clés notamment ceux de moteurs de la croissance, porteurs des secteurs prioritaires et de l'innovation, et vecteurs de l'inclusion.

Ainsi, pour la période 2023-2025, afin de construire un secteur privé prospère, compétitif, créateur de richesses et d'emplois de qualité, les mesures proposées sont notamment :

Mesures générales :

- la levée des principaux obstacles à la croissance des PME et au commerce ;
- l'alignement de la feuille de route avec les priorités nationales ;
- l'accélération de la mise en œuvre effective ;
- l'innovation pour la construction de la résilience.

Mesures pour l'axe PME, la conception d'une politique nationale à travers :

- la pose de bases robustes pour un impact durable et mesurable ;
- la construction d'une fiscalité adaptée aux besoins des PME ;
- le renforcement des capacités des PME et des institutions financières pour stimuler le financement ;
- la conception et le déploiement des programmes d'assistance adaptés.

Mesures pour l'axe Commerce, il s'agira de :

- accélérer de nouveaux moteurs économiques pour réduire la dépendance du pétrole ;
- diversifier les partenaires commerciaux pour mitiger l'exposition aux risques externes ;
- saisir l'opportunité du marché unique de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ;
- œuvrer à la sophistication des exportations, surtout des produits pour lesquels le Gabon a un avantage ;

bâtir une auto-suffisance pour les produits de base.

### > Secteur Industrie

Le Gabon, dont l'économie repose principalement sur l'exploitation de ses ressources naturelles, reste encore peu industrialisé. Le pays dépend encore principalement de l'exportation des matières premières vers les pays industrialisés.

La volonté politique qui s'est exprimée au cours des années 1970 et 1980 a permis la création de certaines industries agroalimentaires comme HEVEGAB, SOGADEL, SOSUHO, mais ces industries n'ont pas survécu à la mise en place des programmes d'ajustement structurel au cours des années 1990.

A partir de fin 2009, une autre vision en matière de politique industrielle a été définie autour de la promotion de la valorisation locale des matières premières et de l'exportation des produits à forte valeur ajoutée. Un exemple des premières mesures prises dans ce cadre a consisté à interdire l'exportation des grumes non transformées. Cette mesure a eu pour conséquence non seulement d'accroître le nombre des unités de transformation, mais aussi de créer plus d'emplois directs et indirects.

Les autres projets envisagés dans le secteur sont notamment :

- la consolidation de l'activité de transformation de manganèse au sein du complexe métallurgique de Moanda ;
- la production prochaine de biodiesel à travers la transformation de l'huile rouge ;
- Le décollage d'une industrie nationale de transformation du poisson.

## > Economie numérique

Depuis une dizaine d'années, le Gabon s'est lancé dans la construction des infrastructures numériques de rang mondial. Cette ambition a fait du Gabon, selon le classement de l'Union International des Télécoms, le premier pays de la sous-région en matière de développement des TIC.

Toutefois, après avoir déployé près de 2.000 km de fibre optique, apporté un deuxième câble international, mis en place un point d'échange internet ainsi que le Datacenter de l'administration, beaucoup reste à faire. Deux provinces du pays ne bénéficient toujours pas du Backbone national. Plus de 90% des bâtiments administratifs ne sont toujours pas câblés et le Datacenter actuel ne répond plus aux exigences requises pour cette catégorie d'infrastructures.

Ainsi, afin d'actualiser la stratégie de développement des infrastructures numériques, les principaux axes suivants sont proposés de :

- construire un Datacenter National, un Centre des Opérations de Sécurité (SOC) et un Centre d'Alertes et de Riposte (CERT) contre les attaques informatiques ;
- poursuivre l'extension du Backbone National sur l'axe Sud-Ouest;
- déployer une connexion haut débit dans les Universités et Grandes Ecoles ;
- déployer le projet du Services Universel qui consiste à couvrir 200 villages localisés dans les zones non couvertes par les réseaux de téléphonie ;
- poursuivre l'extension du réseau de l'administration gabonaise ;
- favoriser une politique de diversification et de sécurisation de la connectivité internationale avec notamment l'arrivée du câble 2Africa ;
- favoriser, sur la base des zones traversées par le Backbone, le déploiement par le secteur privé de la FTTx (fibre optique à domicile et dans les bureaux) dans les villes de provinces ;
- étendre le câblage des bâtiments administratifs.

Sur le plan du développement des services numériques et de l'innovation, il s'agira précisément de :

- vulgariser et promouvoir les services numériques afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations et contribuer au développement économique et social du pays ;
- développer un réseau de technopoles et d'incubateurs d'entreprises du numérique afin d'impulser l'entrepreneuriat et la croissance ;
- mettre en place une plateforme de production des données statistiques du numérique d'aide à la décision ;
- permettre l'accès aux services numériques de base à la population sur l'ensemble du territoire afin de garantir l'inclusion numérique et financière à tous (développement du Service Universel) ;
- mettre en place un cadre de collaboration et de concertation entre la société civile, le secteur privé, les collectivités locales, les universitaires, l'administration et la tutelle.

## > Communication

Les changements initiés par le Gouvernement dans ce secteur visent à séparer, aussi bien pour la télévision que pour la radio, les fonctions de diffusion, de production et de transport du signal. En vue d'assurer simultanément le spectre du contenu et la couverture nationale, les entités créées doivent se décliner en chaînes généralistes, chaînes thématiques et stations provinciales.

En outre, la mise en place d'une nouvelle loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République Gabonaise est prévue pour cette période 2023-2025.

En matière de Poste, la réforme dans ce secteur consiste à moderniser et déployer le réseau postal gabonais pour l'adapter aux besoins de la clientèle à travers la mise en place d'un réseau tridimensionnel (physique, électronique et financier) et la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique indispensable au développement de la poste.

Ainsi, pour le secteur, de 2023 à 2025, il s'agira de :

- organiser et mieux règlementer le secteur communication par :
- le contrôle du respect de la réglementation en vigueur ;
- la qualité des droits des communicateurs et leur efficacité ;
- le rendement socio-économique des acteurs du secteur de la communication.

Produire des contenus audiovisuels de qualité et en assurer la diffusion sur le plan national et international par :

- la remise à niveau des plateaux techniques de radio et de télévision afin de
- permettre un meilleur relai des informations sur le plan national et international
- de Gabon Télévision et Radio Gabon;
- la promotion de la publication hors média ;
- la modernisation de la régie finale ;
- la mobilité des équipes de production ;
- la réhabilitation des stations provinciales de radio ;
- La réhabilitation des stations provinciales de TV.

### **5.1.3.2.3. Développement des infrastructures**

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs déclinés dans le Plan Stratégique Gabon Emergent, notamment le désenclavement du Gabon et la modernisation des infrastructures de transport, d'une part, et pour répondre aux exigences du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), d'autre part, le Gouvernement entend poursuivre les efforts entrepris dans la réalisation des grands projets d'infrastructures routières et de transports ainsi que les travaux d'assainissement des bâtiments publics et équipements collectifs.

#### **o Volet Routier :**

En matière d'études, le Ministère envisage disposer d'un portefeuille de projets matures susceptibles d'être financés par les Partenaires Techniques et Financiers en vue de doter le pays d'infrastructures modernes, notamment dans la densification du bitumage des routes retenues dans le Schéma Directeur National d'Infrastructures à travers le Plan d'Accélération de la Transformation. Il s'agit ici de maîtriser les contraintes techniques et financières en vue de mener à bien les projets d'infrastructures structurantes. C'est ainsi qu'à moyen terme, l'Etat vise à disposer d'une banque d'études routières d'environ 800 Km.

Pour le suivi de la réalisation des travaux, le Ministère ambitionne de relancer et d'achever les projets en arrêt depuis 2012. Dans le même élan, il s'agira de poursuivre les travaux d'amélioration des conditions de circulation à Libreville et ses environs et à l'intérieur du pays.

La réalisation des ouvrages de collecte, de stockage et de drainage des eaux pluviales et de ruissellement contribue à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'hygiène des 62 populations situées dans les zones inondables, surtout pour les couches vulnérables (femmes, enfants, personnes à mobilité réduite, etc.).

En matière d'entretien des routes, l'octroi de financements pour les projets retenus et la poursuite des travaux d'entretien démarrés en 2021 permet la mise en œuvre de la stratégie d'entretien du réseau routier. L'objectif principal visé est d'offrir un réseau circulaire en toutes saisons pour les usagers de la route sur toute l'étendue du territoire.

De plus, il s'agira de :

(i) procéder au remplacement progressif des ponts en bois par les ponts semi-définitifs ou définitifs, (ii) rendre fonctionnels les quatre (4) bacs encore présents sur notre réseau, (iii) mettre en place un outil de surveillance du réseau fiable et fonctionnel, (iv) exécuter les travaux d'entretien des dépendances des routes bitumées pour une bonne visibilité des usagers, (v) équiper nos unités territoriales de matériels performants pour tous types de travaux et (vi) se doter d'une banque de données routières fiables.

Pour la période de 2023 à 2025, les chantiers suivants seront conduits :

- l'accélération des travaux de la Transgabonaise ;
- l'achèvement des projets en arrêt contenus dans le PAT ;
- la réhabilitation et l'aménagement des voiries municipales ;
- l'entretien et la construction des routes et la réhabilitation des subdivisions des Travaux Publics.

Pour la réalisation de cet important programme, le Département s'appuiera sur le Laboratoire National des Bâtiments et Travaux Publics du Gabon pour assurer la qualité et la durabilité des ouvrages. C'est pourquoi il est nécessaire, d'une part, de le doter des équipements géotechniques modernes pour assurer ses missions et d'autre part, de renforcer les capacités managériales et techniques du personnel.

#### o **Domaine des Transports :**

L'abrogation de toutes les dispositions de l'arrêté n°001 du 16 février 2021 portant réglementation temporaire du transport aérien pour cause de riposte à la pandémie de covid 19 ainsi que la levée totale des mesures restrictives relatives aux transports a conduit à la reprise de l'ensemble des activités dans ce domaine. Pour booster le secteur resté en berne pendant plus de deux ans, les engagements du secteur portent notamment sur :

- la réhabilitation et l'équipement de trois (3) stations météorologiques (Lambaréné, Mouila et Tchibanga) ;
- l'équipement de la navigation maritime et l'aménagement des centres de surveillances maritimes et fluviales ;
- la mise aux normes internationales des aéroports de Mouila, Lambaréné et Makokou ;
- l'acquisition des nouveaux équipements de l'aviation civile ;
- la réhabilitation du Transgabonais.

#### o **Assainissement des bâtiments publics et équipements collectifs**

Pour répondre aux attentes du «Pivot transverse» du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), les projets retenus dans le cadre de l'assainissement des bâtiments publics et équipements collectifs visent l'amélioration de l'environnement professionnel et des conditions de vie des populations, avec pour but l'atteinte des objectifs suivants :

- loger l'ensemble des administratifs par la construction d'une cité administrative et la réhabilitation des bâtiments publics existants ;
- réduire le déficit en termes d'équipements collectifs par l'aménagement et la construction des espaces publics, des parkings publics, des centres de conférences modernes, des universités, des grandes écoles, des lycées, etc.

Pour la période 2023-2025, le secteur ambitionne de réaliser les études architecturales, d'évaluer les travaux de réhabilitation et de construction des bâtiments administratifs et équipements collectifs, notamment les bâtiments abritant la Primature, le Sénat, les Centres Hospitaliers Universitaires de Libreville, d'Owendo et d'Akanda, la construction d'une Cité Administrative ainsi qu'un parking moderne.

### o Secteur Habitat et Logement.

Les orientations politiques dans la période 2023-2025 visent une augmentation de la production immobilière et foncière. A cet effet, le Gouvernement poursuivra sa politique d'accès au logement et à la propriété par la :

- mise en place du référentiel géographique gabonais, modernisation du réseau géodésique ;
- cartographie urbaine des principales villes du Gabon ;
- modernisation des outils de travail (acquisition des équipements topographiques de l'Ecole Nationale du Cadastre et des Sciences Géographiques) ;
- régularisation foncière de masse à l'intérieur du pays ;
- élaboration du code de l'urbanisme et de la construction ;
- production de parcelles constructibles à Plaine AYEME ;
- relance des chantiers immobiliers à l'arrêt, notamment les raccordements en eaux et électricités et l'aménagement des voies d'accès des lotissements de la SNI.

#### 5.1.3.2.4. Développement humain et prospérité partagée

### o Santé

Les efforts du Gouvernement en matière de politique sanitaire, se poursuivront sur la période 2023-2025 afin d'améliorer la prévention et l'offre d'accès aux soins.

Sur le plan de la médecine préventive, le Gouvernement mettra en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation des populations sur les thèmes de l'hygiène et des maladies, tout en poursuivant l'intensification de la vaccination notamment celle contre la Covid-19. Dans le même ordre, le renforcement de la surveillance épidémiologique, le contrôle de la qualité des médicaments, l'approvisionnement et la distribution des moustiquaires imprégnées et médicaments antiviraux et antituberculeux constitueront également des actions prioritaires sur la période.

Dans le cadre de l'offre de soins aux populations, les actions suivantes sont programmées sur cette période :

- disponibilité des médicaments et dispositifs médicaux dans les pharmacies hospitalières ;
- ouverture de l'Institut des Maladies Infectieuses Pr Daniel GAHOUMA ;
- poursuite du plan d'investissement à la réhabilitation, la construction et l'achèvement des travaux des infrastructures des formations sanitaires intermédiaires et de base et des logements d'astreinte des professionnels de soins de santé pour lutter contre les déserts médicaux observés dans nos régions sanitaires de l'hinterland.

Enfin, le renforcement du cadre règlementaire à travers l'élaboration et l'adoption du code de la santé publique et la mise en place d'un comité de suivi de la performance des programmes de la politique de santé sont les principales actions à venir afin de renforcer la bonne gouvernance dans les structures sanitaires.

### o Jeunesse et Sports

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement entend poursuivre le dynamisme de la pratique des activités sportives au Gabon et œuvrer à l'épanouissement et l'autonomisation de la jeunesse. Dans un contexte qui sera marqué par la Coupe d'Afrique, les jeux africains et les jeux de la francophonie en 2023, suivis par les olympiades en 2024, la politique du sport sur la période 2023-2025 s'inscrit dans la préparation de ces rendez-vous afin de rehausser l'image du Gabon. A cet effet, les actions suivantes sont prévues :

- la préparation de l'équipe nationale à la prochaine coupe d'Afrique des nations 2023;
- la préparation des 9èmes jeux de la francophonie ;
- la dotation des équipes nationales de centres de regroupement pour leurs préparations physique et mentale ;
- la vulgarisation de la pratique du sport pour la santé en instituant une journée nationale du sport ;
- l'organisation annuelle des jeux scolaires et universitaires ;
- l'entretien et la réhabilitation des stades ;
- l'employabilité et l'autonomisation des jeunes ;
- la participation effective des jeunes au développement de notre pays ;
- la réorganisation de la vie associative par le soutien des Acteurs Non Etatiques ;
- la relance des compétitions (nationales et internationales) des jeux de sociétés et autres activités de loisirs.

En matière de politique culturelle et artistique sur la période 2023-2025, le Gouvernement mettra un accent particulier sur l'élaboration du cadre normatif, l'amélioration des conditions de travail, les droits d'auteurs et le statut de l'artiste, ainsi que la réhabilitation des infrastructures (l'ENAM, la salle de spectacle et le bâtiment annexe) et la construction des complexes culturels sur l'ensemble territoire national. A cet effet les principales actions du Gouvernement en matière de culture et art renvoient à :

- la mise à jour du répertoire des artistes ;
- l'identification et l'inventaire du patrimoine culturel et immatériel gabonais ;
- l'évaluation et la valorisation des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO ;
- la participation du Gabon aux manifestations culturelles internationales ;
- la préparation des 9ème jeux de la Francophonie ;
- la mise en place du cadre juridique permettant la création et l'ouverture des établissements à caractère culturel et artistique.

#### **o Secteur éducation et enseignement**

Sur la période 2023-2025, les actions relatives au secteur de l'éducation porteront principalement sur l'achèvement de l'ensemble des chantiers débutés en 2020. A cet effet, des efforts seront orientés vers la poursuite des initiatives en faveur de la diversification de l'offre de formation.

Dans le domaine de l'enseignement général et technique, le Gouvernement poursuivra les actions entreprises pour s'arrimer aux grandes tendances mondiales de nouvelles politiques éducatives engagées dans des réformes multiples pour répondre aux défis liés à la massification scolaire, à la gouvernance des établissements, à la régulation pédagogique et à la quête d'une meilleure qualité de l'éducation pour tous.

En cela, le Plan de Développement de l'Éducation Nationale qui a pour ambition de « favoriser l'accès universel à une éducation de qualité et inclusive, dans des conditions de sécurité pour tous » se maintiendra. A cet effet, l'accent sera mis sur les projets de :

- Construction et équipement des Lycées Techniques d'Akanda, de Kango, de Franceville (2ème arrondissement), de Lambaréné, de Bavanga (2ème arrondissement de Mouila), de Makokou, de Bitam, de Lastoursville, de Ntchengué et de Moabi ;

- Extension du Lycée Edouard MOSSOT de Moabi ;
- Achèvement de la nouvelle Ecole Nationale de Commerce. Dans un contexte post-Covid-19, le Gouvernement entend renforcer le dispositif de protection sociale. A cet effet, la mise en œuvre de sa politique, qui vise le bien-être des populations, permettra l'amélioration des conditions de vie des personnes en difficulté sociale. Les mesures à entreprendre s'articuleront autour des axes suivants :
  - l'autonomisation des populations vulnérables ;
  - l'accompagnement social, sanitaire et psychologique des dites populations ;
  - la prévoyance sociale.
  - L'autonomisation des populations vulnérables repose sur la relance des Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour permettre aux cibles sociales suivantes d'être autonomes économiquement, à savoir :
    - les personnes vivant avec un handicap ;
    - les conjoints survivants sans ressources ; x les mères célibataires âgées de moins de 45 ans ;

les familles vulnérables avec enfants de moins de 18 ans. L'objectif est de financer mille (1.000) micro-projets par an sur l'ensemble du territoire avec des subventions variant entre cinq cent mille (500.000) francs CFA et cinq millions (5.000.000) de francs CFA en fonction de la nature du projet. L'accompagnement social, sanitaire et psychologique des populations vulnérables s'inscrit dans le cadre du respect des Droits de l'Homme. Cet accompagnement s'effectue à travers les programmes de :

- poursuite de la gratuité des accouchements au profit des femmes pour une meilleure prise en charge néo-natale ;
- mise en place d'un fonds des investissements des formations sanitaires publiques pour garantir la qualité et la pérennité de l'offre de soins dans le pays ;
- poursuite du programme « Citoyenneté et Protection sociale » par la régularisation juridique des situations d'apatridie et des peuples autochtones à travers l'établissement d'actes de naissance ;
- distribution des aides sociales directes et indirectes (transferts monétaires, achat des matériels spécialisés pour les personnes handicapées, prises en charge de la scolarité et de certains biens et services) ;
- mise en fonctionnement des centres de prise en charge des enfants autistes et trisomiques Akomgha et Ndossi ;
- la réhabilitation et l'équipement du Centre d'Accueil Pour Enfants en Difficulté Sociale (CAPEDS) ;
- l'appareillage, la prise en charge de la scolarité et l'orientation professionnelle des apprenants de l'Ecole Nationale des Elèves Déficients Auditifs (ENEDA) ;
- la réhabilitation des structures d'accueil de la petite enfance (haltes-garderies, crèches et centres d'éducation préscolaire) ;
- la protection de la veuve et de l'orphelin ;
- la prise en charge des enfants des rues et abandonnés dans les centres d'accueil ;
- le placement et l'accompagnement juridique des enfants recueillis dans les familles d'accueil pour adoption ;

#### o **Protection sociale**

- la réhabilitation de l'habitat social des sites des personnes handicapées ;
- la réhabilitation de l'hôtel la CAN de Nzeng-Ayong en vue de l'ouverture du centre des femmes victimes de violences.

La prévoyance sociale concerne :

- l'amélioration de la couverture sociale du secteur privé par la révision des textes, du paramétrage des droits et de la gouvernance des régimes de sécurité sociale gérée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- la révision des textes, la redynamisation du modèle économique et la gouvernance de la couverture maladie universelle gérée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale. Ainsi, sur la période 2023-2025, le Gouvernement consolidera sa politique de lutte contre la précarité, les inégalités sociales et toutes formes de violences sur les axes de l'autonomisation et de l'accompagnement des populations vulnérables.

### **5.1.3.2.5. Diversification et opportunités de croissance**

#### **o Secteur minier**

Le Gabon dispose d'un potentiel important en ressources minérales, notamment le fer, l'uranium, le manganèse, l'or, les terres rares et le niobium.

Outre le manganèse, l'or issu de la mine à petite échelle concourt progressivement à améliorer la contribution du secteur dans le PIB à hauteur de 6%.

Aussi, pour la période 2023-2025, le secteur entend accroître davantage sa contribution de dans le PIB à travers la mise en œuvre des réformes suivantes sur :

- l'amélioration de la gouvernance du secteur minier par la réorganisation de la filière artisanale dans les mines et carrières par :
  - la levée de la mesure de suspension temporaire des activités liées à l'or ;
  - le recensement et la sensibilisation des artisans des mines et des carrières ;
  - la régularisation et l'encadrement des artisans des mines et des carrières.
- la rédaction des textes d'application relatifs à la loi n°0037/2018 du 11 juin 2019 portant réglementation du secteur minier en République Gabonaise ;
- la modification et le complément de la loi minière pour mieux encadrer les activités des artisans miniers: contrôle et suivi des activités minières ;
- l'élaboration des conventions types (pour l'exploitation des carrières, des mines à grande échelle et de la recherche) ;
- le renforcement de l'accompagnement des opérateurs des mines et carrières ;
- la diversification des opérateurs et des substances exploitées ;
- le suivi du respect des engagements des opérateurs relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

#### **o Agriculture, Élevage et Pêche**

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement ambitionne de poursuivre la mise en œuvre de sa politique axée sur la distribution des terres agricoles dans les zones à forte productivité agricole (ZAP) et le programme semencier. L'accent sera également mis dans le développement du secteur halieutique.

A cet effet des efforts seront orientés vers les domaines suivants :

- agriculture et élevage, par :
  - la poursuite du Programme de Développement Agricole et Rural (PDAR2-FIDA) ;
  - la réhabilitation du CIAM ;
  - le renforcement des capacités opérationnelles des centres d'appui à l'élevage ;
  - la poursuite du Programme GRAINE ;

- la mise en fonction de l'école Nationale du Développement Rural dont
- l'ouverture officielle est prévue pour septembre 2022 ;
- le recensement, structuration et encadrement des organisations paysannes, coopératives ;
- la construction des parcs de quarantaines et d'un chenil.
- Pêche, à travers :
  - l'augmentation du volume des débarquements des produits halieutiques de la zone économique exclusive (ZEE) gabonaise ;
  - l'augmentation des points de débarquements artisanaux des produits halieutiques ;
  - le développement d'une agriculture de production pour le marché local ;
  - l'actualisation du cadre juridique du secteur de la pêche ;
  - le renforcement des capacités opérationnelles de surveillance ;
  - la réhabilitation de l'usine de transformation de thon (Gabon Seafood)
  - l'aménagement et l'équipement de cinq (5) centres de pêche (Cocobeach, Mayumba, Mouila, Franceville et Makokou).

#### o Secteur forestier

L'optimisation de l'amont forestier intègre un ensemble de dispositions visant à assurer la performance de l'administration des Eaux et Forêts par la formation continue des agents et la lutte contre les pratiques illégales, le renforcement de la légalité dans le secteur forêt- bois par la conduite d'opérations de contrôle dans les provinces et le retrait des permis aux opérateurs dans l'illégalité. Il s'agit aussi d'optimiser la gestion durable de la forêt naturelle, notamment par la rationalisation de la carte des permis forestiers avec quelques opérateurs majeurs et la certification de toutes les concessions forestières ainsi que la présence effective de l'administration sur le terrain pour s'assurer de la conformité des activités.

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement compte entreprendre :

- la promotion et la valorisation financière et une gestion durable du bassin forestier ;
- la poursuite de la lutte contre les trafics illicites dans le secteur forestier, qui commence à porter des fruits avec l'implications des éco-gardes ;
- la promotion de l'aménagement des concessions forestières par les nationaux ;
- la finalisation d'un inventaire de l'ensemble des concessions forestières et leur valorisation financière ;
- la réduction et l'élimination du taux élevé de bois illégal dans certaines usines de transformation ;
- le plafonnement de la production durable des forêts naturelles à 6 millions de m<sup>3</sup>/an ;
- la palliation à la très faible régénération de l'Okoumé, espèce par excellence pour le contreplaqué, dans l'industrie du bois ;
- l'amélioration de la perception à l'international du caractère souvent illégal de l'exploitation des bois tropicaux, responsable de la déforestation, de la destruction de la biodiversité et des impacts négatifs sur les populations locales ;
- l'amélioration de la connaissance de la contribution de la transformation du bois à l'économie nationale et aux recettes de l'État ;
- la finalisation de la préparation du nouveau Code forestier, en rendant lisible la procédure de retraits de permis forestiers afin de l'adapter au nouveau cadre juridique ;
- la finalisation de l'audit des permis forestiers et l'application des recommandations ;

- la finalisation et la généralisation du Système National de Traçabilité des Bois du Gabon (SNTB-Gabon) ;
- la mise en place d'un système de e-gouvernance en complément du système de traçabilité pour la modernisation et la dématérialisation de la gestion du Ministère ;
- l'optimisation des contrôles et la diminution des temps d'évacuation des produits bois entre la forêt, les usines et le port ;
- d'opérationnaliser du Système de Contrôle de la Légalité et la Traçabilité des Bois du Gabon (SCLT-Gabon) pour la promotion du Label Bois du Gabon ;
- l'optimisation des bénéfices de la foresterie sociale pour les communautés rurales et le développement local.

La promotion de la 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> transformations du bois vise à augmenter la valeur ajoutée du secteur et le nombre d'emplois. L'objectif est d'accroître de 30% la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation dans la filière par le développement d'une capacité MDF, la formation professionnelle pour les employés des usines de transformation et la promotion du label « Bois du Gabon ». Cette ambition s'appuie aussi sur l'amélioration de l'efficacité de la traçabilité de la transformation à travers un système de suivi du bois à l'entrée et à la sortie des usines, et la mise en place d'une fiscalité appropriée pour encourager la transformation au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveau pour accroître la contribution du secteur au budget de l'État.

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement compte :

- poursuivre la politique d'industrialisation de la filière bois ;
- améliorer le rendement matière en réduisant le taux de déchet dans les usines de transformation ;
- développer des nouvelles Zone d'Investissement Spécial (ZIS) ;
- promouvoir le Gabon comme pays de 3<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> transformation de bois et accroître la disponibilité des investissements et des crédits à des taux d'intérêt compétitif ;
- combler le manquement et l'insuffisance des ouvriers qualifiés et renforcer les capacités de l'administration dans les métiers de transformation de bois ;
- poursuivre les actions d'atténuation du conflit Homme-Faune ;
- poursuivre la lutte contre le braconnage avec un renforcement des moyens.

#### **o Protection de l'environnement**

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement compte intensifier son action dans la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie en mettant un accent particulier sur la réduction des pollutions industrielle et urbaine ainsi que la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes d'une part. Aussi, au regard de ces enjeux, une grande part de l'action du Gouvernement en matière de protection de l'environnement portera également sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour mieux outiller notre administration par les formations spécifiques, le transfert des technologies et la mobilisation des partenaires techniques et financiers, d'autre part.

Pour ce faire, outre l'élaboration de nouveaux textes d'application de la loi n°007/2014 du 01/08/2014 relative à la protection de l'environnement, le Gouvernement entend fortement lutter contre la pollution par les déchets plastiques, la destruction des écosystèmes résultant notamment des activités d'orpaillage et améliorer la qualité de l'air, des sols et des eaux. Cela nécessite également de constituer une base documentaire des principaux secteurs/sources de pollution, de préparer des guides opérationnels sectoriels (mines, hydrocarbures, forêts, ICPE) sur les études d'impact environnemental et les autorisation pour une meilleure intégration de la dimension environnementale dans ces secteurs, de procéder à la mise en conformité environnementale de toutes les sociétés forestières, en vue de leur arrimage à la certification FSC, mais également d'élaborer une stratégie nationale de gestion des pollutions.

Dans ce cadre, le Gouvernement envisage de poursuivre :

- la mise en œuvre du Plan National d'Affectation des Terres qui permettra de fournir les données géographiques des activités sur le territoire forestier et leur impact écologique ;
- les missions de Police Environnementale notamment en milieu urbain (stations d'essences, installations classées pour la protection de l'Environnement) et l'audit des sociétés pétrolière ;
- les efforts dans la valorisation économique du carbone stocké par nos forêts à travers les mécanismes de marché et renforcer sa participation aux convention internationales sur l'environnement pour en tirer le meilleur bénéfice.

### o Finance verte

Le Gabon est confronté au déclin de ses réserves pétrolières et à la menace de l'évolution de la demande mondiale due au changement climatique, ainsi qu'à la menace du changement climatique lui-même, qui pèse sur Libreville et Port-Gentil à cause de l'avancée du trait de côte, où vit la majorité de la population. Conscient des enjeux du développement durable et de la transition d'une économie « brune » à une économie « verte », le Gouvernement a entrepris depuis 2011 la mise en œuvre du PSGE dont le pilier central est « Gabon vert ».

La budgétisation verte prend tout son sens dans la mesure où elle permettra de consolider les bases d'un développement durable. Les engagements environnementaux préexistants des décideurs politiques comprennent une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 et la préservation de 98 % des forêts tropicales gabonaises.

Les sources d'énergie renouvelables constituent un autre moyen essentiel de réduire les émissions et de stimuler la croissance. L'investissement dans ces industries et dans d'autres industries vertes, telles que le développement durable du secteur de la pêche, pourrait être la clé pour combler le fossé entre le PIB par habitant et le taux de pauvreté au Gabon, et permettre un développement durable et inclusif.

En particulier, l'agriculture durable, la pêche durable, l'énergie renouvelable dans un plus grand nombre d'endroits, et l'éco-tourisme peuvent créer des emplois qui s'attaquent aux défis humanitaires fondamentaux que sont la pénurie alimentaire et l'accessibilité à l'énergie, et assurer la croissance dans des domaines autrement négligés. Les avantages potentiels d'une relance verte sont multiples et de grande envergure. Ainsi, la stratégie adoptée par le Gouvernement se décline au sein du Cadre National de Financement Intégré (CNFI).

Les actions à mettre en œuvre sont déclinées ainsi qu'il suit :

- mise en place d'un cadre de fiscalité verte :
  - analyse des finances publiques (fiscalité et dépenses) en lien avec l'économie verte ;
  - identification d'options pour renforcer les liens entre les prélèvements verts (déjà existants et futurs) et l'utilisation des impôts 'verts' ; dialogue autour des propositions de réformes nécessaires pour la mise en place d'un cadre de fiscalité verte.
- mesures incitatives pour les investissements destinés à atténuer les émissions de gaz à effet de serre ou à réduire la consommation d'énergie ;
- taxes sur les émissions de CO<sub>2</sub> et sur l'utilisation de technologies grandes consommatrices d'énergie ;
- prise en compte de la dimension efficacité énergétique dans les processus d'attribution des marchés publics ;

- lutte contre l'évasion fiscale et les prix de transferts :
  - étude pour identifier l'ampleur du problème et les mécanismes d'évasion fiscale au Gabon o exécution des recommandations des Inspecteurs des Impôts sans frontières (IISF) ;
  - étude sur l'ampleur et les mécanismes parafiscaux au Gabon, ainsi que leur impact sur le développement des secteurs économique vert et bleu ;
- approche stratégique et ambitieuse pour mobiliser à l'échelle nationale le financement climatique du Fond Vert pour le Climat (FVC) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) :
  - évaluation approfondie des principales contraintes (financières, techniques, juridiques, capacités et de gouvernance) pour : (i) Accélérer le processus d'accréditation de la CDC comme entité nationale au FVC, ainsi que l'identification d'autres candidats potentiels à l'accréditation ; (ii) Mutualiser les efforts entre la CNC et les principales ONG liés à l'environnement ; Actualisation du Plan d'Investissement Climat (PIC) pour développer un portefeuille stratégique de projets concrets et bancables pour mobiliser à échelle nationale les financement verts ;
  - renforcement des capacités pour répondre aux normes financières, les sauvegardes environnementales et sociales et le genre du FVC et du GEF ;
  - identification et incorporation des passerelles institutionnelles entre les différentes mesures et approches existantes au Gabon liées au climat et à l'environnement. o plaidoyer pour renforcer la dimension régionale des projets du FVC concernant le Bassin du Congo.
- mise en place d'un marché carbone pour monétiser la séquestration de carbone nette du Gabon;
- comptabilisation du capital naturel avec l'Évaluation des services écosystémiques fournis par le Gabon à la planète ;
- la Cartographie des services écosystémiques actuels au Gabon ;
- le Lancement d'un plaidoyer pour l'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux du Gabon afin d'augmenter le PIB et assouplir mécaniquement le ratio Dette/PIB .

### o Pétrole et Gaz

Conformément aux principales réformes à venir dans le secteur, les priorités et mesures envisagées en lien avec le PAT et dans la perspective d'optimiser les découverte pétrolière partant d'accroître les recettes de l'Etat, porteront sur :

- la transaction des données pétrolières ;
- la construction d'une carothèque nationale du pétrole ;
- la construction et équipement d'une data room.

### o Secteurs hydraulique et énergétique

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement poursuivra sa politique d'amélioration de l'offre des services énergétiques pour satisfaire le bien-être des citoyens et soutenir le développement économique du Gabon.

Le secteur poursuivra son effort sur les politiques d'accessibilité à l'eau potable à l'ensemble des ménages du grand Libreville et des populations en milieu rural à travers la poursuite du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIEPAL).

En matière de radioprotection et sûreté nucléaire, le Gouvernement se focalisera sur le renforcement de la sûreté nucléaire, conformément au plan sectoriel « environnement ».

Pour le volet hydraulique et assainissement, des projets structurants permettront progressivement de satisfaire la forte demande grâce à l'exploitation optimale du potentiel hydroélectrique du pays, notamment par la construction de l'usine de Ntoum 7 qui devrait résorber le déficit journalier du grand Libreville avec une production en eau supérieure à 140 millions de m<sup>3</sup>.

Concernant le volet énergétique, la poursuite des travaux de construction des barrages hydroélectriques et l'aménagement de la centrale thermique à gaz d'Owendo est prévu.

## 5.2. Finances publiques

La reprise de l'économie soutenue par la poursuite du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), ainsi que la remontée des cours des matières premières, devrait favoriser une embellie au niveau des finances publiques.

Ainsi, les recettes totales, hors dons et fonds de concours, passeraient de 2 126,2 milliards F.CFA en 2023 à 2 300,2 milliards FCFA à l'horizon 2025. En pourcentage du PIB, les recettes totales passeraient de 17,5% du PIB en 2023 à 17,71% du PIB en 2025.

Cette évolution s'expliquerait par la progression des recettes non pétrolières qui passeraient de 16,3% en 2023 à 17,66% à l'horizon 2025.

S'agissant des recettes pétrolières, elles devraient ralentir pour se situer à 5,2% du PIB en 2025 contre 6,6% du PIB en 2023.

### 5.2.1. Fiscalité de porte

Fiscalité de porte Sur la période 2023-2025, les recettes douanières passeraient de 345,7 milliards FCFA en 2023 à 432,9 milliards FCFA en 2025. Cet accroissement serait expliqué par :

- l'augmentation des recettes à l'exportation, soutenue par une progression du volume des exportations du minerai de manganèse et du bois transformé, couplée à une amélioration de la taxation du droit de sortie du minerai de manganèse et des produits du bois ;
- l'amélioration des recettes à l'importation tributaire de la relance de l'activité économique et des effets liés à l'assainissement de la profession de commissionnaire agréé en Douane ainsi que de la rationalisation des dépenses fiscales.

Toutefois, la mise en œuvre de la ZLECAF, traduite au cordon douanier par un démantèlement tarifaire, pourrait impacter négativement les recettes douanières à moyen terme.

**Tableau 27. Principales mesures d'optimisation des recettes douanières**

n°	Mesures	Rendements (en milliards FCFA)						Observations
		PLFR	PLF	Projections				
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
1	Nouvelle fiscalité à l'export des produits du bois et suppression de la taxe d'abatage	12,76	29,35	30,93	32,71	33,98	35,28	La taxe d'abatage accuse depuis quelques années un rendement faible lié à un dispositif d'imposition obsolète et inadapté qu'il convient de supprimer pour mettre en place un dispositif de collecte plus ambitieux qui tient compte des niveaux de transformation des de bois exportés (mise en œuvre probable début septembre 2020).
2	Soutien de la DGDDI à l'action en recouvrement des impayés et mise en œuvre de l'entrepôt spécial d'hydrocarbure	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	L'implication de la DGDDI dans l'action en recouvrement des impayés et l'opérationnalisation de l'entrepôt d'hydrocarbure vont permettre de réduire le stock des restes à recouvrer des droits et taxes
	Total	32,76	49,35	50,93	52,71	53,98	55,28	Moyenne = 52,5 milliards Francs CFA

Source : Cellule Technique-CICMB/DGDDI.

**Tableau 28. Projection des recettes douanières 2023-2025**

(en milliards de Fcfa)	2021	2022			2023		2024	2025
	Clôture (1)	LF (2)	PLFR (3)	(3)-(2)	PLF (4)	(4)-(3)	Prév	Prév
Total recettes douanières	323,6	338,1	338,2	0,1	345,7	7,5	354,5	432,9
Droits et taxes à l'exportation	38,3	51,4	47,4	-4,0	49,9	2,5	52,6	64,7
dont droit de sortie bois débités et ouvrages	13,5	24,9	23,0	-1,9	22,6	-0,4	24,3	30,9
droit de sortie Mines	24,5	26,2	24,2	-2,0	27,0	2,8	28,1	33,5
Droits et taxes à l'importation	285,3	286,7	290,8	4,1	295,8	5,0	301,9	368,2
dont taxe sur la valeur ajoutée	115,8	115,4	113,0	-2,4	120,1	7,1	119,7	124,5

Source : Cellule Technique-CICMB/DGDDI.

### 5.2.2. Fiscalité intérieure

Le Gouvernement est fermement engagé à promouvoir une politique fiscale incitative pour l'investissement en soutien aux secteurs porteurs de croissance. A cet égard, sur la période 2023-2025, la mobilisation des recettes fiscales s'articulera autour de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation de la collecte des recettes tout en adaptant le corpus fiscal aux nouveaux défis de l'économie numérique.

Concernant l'élargissement de l'assiette, il s'agit de :

- > **Taxer davantage les revenus fonciers et les biens immobiliers (bâties et non bâties) en sus de la fiscalisation des revenus locatifs ;**
- > **Fiscaliser tous les revenus notamment ceux des secteurs peu ou pas taxés ;**
- > **Supprimer les exonérations et autres avantages fiscaux sans contreparties exigées aux bénéficiaires ;**
- > **Instaurer de nouveaux prélèvements obligatoires en phase avec les mutations de notre environnement économique.**

La sécurisation de la collecte des recettes quant à elle vise à :

- > **Renforcer les moyens d'actions des services fiscaux (modernisation de l'outil de travail, renforcement des capacités) ;**
- > **Lutter contre toutes les formes de fraudes fiscales ;**
- > **Poursuivre la dématérialisation des procédures fiscales par l'achèvement du projet et@x, le déploiement de la solution de paiement par téléphone mobile (mobit@x) et la création du compte fiscal numérique à chaque contribuable ;**
- > **Renforcer l'action en recouvrement :**
  - En amont, par l'acquisition des moyens de détection précoce des défauts de paiement et leurs résolutions ;
  - En aval, par la consolidation des moyens de recouvrement forcé à l'égard des contribuables relíquataires.

En définitive, la mise en œuvre de ces actions permettrait de passer d'un niveau de recettes de 917,8 milliards FCFA en 2023 à 1 107,4 milliards FCFA à l'horizon 2025.

**Tableau 29. Prévisions de clôture 2021 et perspectives 2022-2025 des recettes**

(en milliards de Fcfa)	2021	2022			2023		2024	2025
	clôture (1)	LF (2)	PLFR (3)	(3)-(2)	PLF (4)	(4)-(3)	Prév	Prév
Recettes fiscales et non fiscale	758,4	852,2	852,2	0	917,8	65,6	956,7	1107,4
Impôts sur le revenu et le bénéfice	317,9	427,7	397,3	-30,4	420,2	22,9	435,9	507,0
IRPP	103,2	161,9	131,3	-30,6	136,3	5	142,1	136,7
IS	214,8	265,8	266,0	0,2	283,9	17,9	293,8	370,3
Impôt sur la consommation	289,9	311,2	331,7	20,5	368	36,3	383,2	447,9
Autres taxes	82,6	77,2	89,5	12,3	98,9	9,4	99,5	109,6
TVA brute	207,3	234,1	242,2	8,1	269,1	26,9	283,7	338,3
Autres taxes	92,5	113,3	123,2	9,9	129,6	6,4	137,7	152,5
Recettes à répartir	58,0							
Remboursements TVA (courant)	-128,9	-53,9	-48,4	5,5	-33,2	15,2	-33,1	-31,2
Recettes nettes	629,5	798,3	803,8	5,5	884,7	80,9	923,6	1076,2

Source : Cellule Technique-CICMB, DGI

### 5.2.3. Fiscalité pétrolière

En 2023, les recettes pétrolières sont projetées à 797,1 milliards FCFA. A l'horizon 2025, les recettes pétrolières se situeraient à 683,7 milliards FCFA.



**Tableau 30. Projection des recettes pétrolières 2022-2025**

(en milliards de Cfa)	2021	2022			2023		2024	2025
	Clôture (1)	LFI (2)	PLFR (3)	(3)-(2)	PLF (4)	(4)-(3)	Prév	Prév
Recettes pétrolières	651,2	693,8	1 012,4	318,6	797,1	-215,3	707,0	683,7
Encaisse trésor	645,8	685,3	1 003,9	318,6	788,6	-215,3	698,5	675,2
IS	56,0	151,1	229,3	78,2	236,4	7,1	179,0	157,3
RMP	324,6	276,1	375,8	99,7	287,2	-88,6	268,0	271,2
Autres	265,1	258,1	398,8	140,7	265,0	-133,8	251,4	246,7
SOGARA	5,4	8,5	8,5	0,0	8,5	0,0	8,5	8,5

Source : Cellule Technique-CICMB, DGH

#### 5.2.4. Allocations des crédits budgétaires 2023-2025

Les dépenses budgétaires comprennent les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les dépenses de transferts, les dépenses d'investissement et les autres dépenses.

En 2023, les dépenses budgétaires (hors comptes spéciaux) devraient reculer de 3,5% et s'établir à 1.917,9 milliards FCFA contre 1.986,5 milliards FCFA dans le PLFR 2022 (soit une réduction de 68,6 milliards FCFA).

La contraction des dépenses budgétaires se poursuivrait jusqu'en 2025 où elles sont annoncées à 1.622,6 milliards FCFA.

Les charges financières de la dette demeureraient relativement stables à 330,6 milliards FCFA, comparativement au PLFR 2022.

Elles se décomposent en intérêts sur la dette extérieure (172,2 milliards FCFA) et sur la dette intérieure (158,4 milliards FCFA). Si les charges d'intérêts extérieurs baisseraient de 7,3 milliards FCFA, celles liées à la dette intérieure augmenteraient de 7,8 milliards FCFA.

Entre 2023 et 2025, les charges financières de dettes baisseraient, passant de 330,6 milliards FCFA à 223,3 milliards suite au repli conjoint des intérêts liés aux dettes intérieure et extérieure.

Les dépenses de personnel sont projetées en hausse, +1,03%, soit une augmentation de 7,1 milliards FCFA à 691,1 milliards FCFA contre 684 milliards FCFA dans le PLFR 2022. Elles devraient se situer à 687,9 milliards FCFA en 2025.

Les dépenses d'investissement s'établiraient à 287,9 milliards FCFA contre 312,5 milliards FCFA dans le PLFR 2022, soit une baisse de 24,6 milliards FCFA, nonobstant l'accroissement du niveau des financements sur ressources extérieurs attendus à 146,1 milliards FCFA contre 109,6 milliards FCFA dans le LPFR 2022, soit une hausse de 38,4 milliards FCFA.

Cette baisse se justifierait par l'effet conjugué du repli du niveau des financements sur ressources gabonaises (-38,4 milliards FCFA) à 141,8 milliards FCFA et de l'absence de financements de Fonds de concours PID PIH et de dons-projets en projections 2023.

Les dépenses d'investissement devraient s'établir à 202,7 milliards FCFA, à horizon 2025.

Les autres dépenses enregistreraient une baisse de 9,4 milliards FCFA pour se fixer à 40,8 milliards FCFA, contre 50,2 milliards FCFA dans la LFR 2022. Elles devraient rester contenues à 40,8 milliards entre 2023 et 2025.

### 5.2.5. Ressources et charges de trésorerie

Sur la période 2023-2025, les ressources de financement et de trésorerie sont projetées en moyenne à 678,3 milliards FCFA.

Elles comprennent :

- les émissions de titre sur le marché intérieur : 433,7 milliards FCFA ;
- les FINEX : 148,1 milliards FCFA
- les accumulations d'arriérés : 43,3 milliards FCFA. Les charges de financement et de trésorerie se situeraient à 802,0 milliards FCFA en moyenne sur la période 2023-2025.

Elles se composent :

- des amortissements sur dette : 702,7 milliards FCFA, dont 1 120,7 milliards FCFA en 2025 ;
- de la réduction des arriérés : 83,7 milliards FCFA.

Aussi, pour soutenir l'activité, le Gouvernement envisage-t-il de rechercher :

- de nouveaux financements sur prêts projets (environ 350,8 milliards FCFA au total sur la période 2023-2025) ;
- d'augmenter le niveau de mobilisation des recettes budgétaires attendues sur la période 2023-2025.

### 5.2.6. Recettes affectées et dépenses fiscales

#### o Recettes affectées :

Les CAS retracent les opérations budgétaires financées au moyen des recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées (article 55 de la LOLFEB).

Conformément aux dispositions de la loi organique n°017/2020 du 17 juillet 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, le projet de loi de finances 2022 consacre dix (10) comptes d'affectation spéciale (CAS).

L'ensemble de ces CAS s'équilibre en recettes et en dépenses, à 147,3 milliards FCFA contre 136,8 milliards FCFA dans la LFR 2021, soit une hausse de 10,5 milliards FCFA. Cette augmentation serait imputable principalement à la hausse de la redevance d'usure de la route (+4,4 milliards FCFA), à la taxe de formation professionnelle (+2,1 milliards FCFA) et à la part patronale de l'État employeur sur les pensions (+8,5 milliards FCFA), en dépit de la baisse de part salariale (-3,7 milliards FCFA). La prise en compte des rappels des pensions au titre du nouveau système de rémunération (3 milliards FCFA) expliquerait également la hausse des comptes d'affectation spéciale.

#### o Dépenses fiscales :

Depuis quelques années, les pertes de recettes ou manques à gagner pour le budget de l'État, occasionnés par l'application de dispositions fiscales et douanières dérogatoires au droit commun, ont atteint des proportions importantes. Afin de réduire et maîtriser ces dépenses fiscales, le Gouvernement mettra en œuvre une politique cohérente de gestion des exonérations adossée aux secteurs porteurs de croissance en évaluant leur impact économique et social.

Les actions inhérentes à cette politique de réduction et de maîtrise des dépenses fiscales porteront notamment sur :

- l'évaluation de l'impact de l'ensemble des dépenses fiscales comparativement aux contreparties contractuelles ;

- l'élaboration d'un rapport sur le coût des régimes de faveur annexé à la loi de finances ;
- la mise en place d'une nouvelle nomenclature des régimes de faveur pour un meilleur suivi ;
- le renforcement des contrôles des obligations légales des bénéficiaires des avantages fiscaux.

### **5.3. Balance des paiements et situation monétaire**

#### **5.3.1. Balance de paiements**

##### **5.3.1.1. Solde global de la balance des paiements**

La balance des paiements prévisionnelle du Gabon évoluerait dans un contexte national marqué par une reprise de l'activité économique sur la période 2022-2024, tirée par la mise en œuvre d'un nouveau plan de relance.

Dans ces conditions, le solde global de la balance des paiements resterait excédentaire à 1,4% du PIB en moyenne sur la période 2022-2024 contre +0,7% du PIB en moyenne entre 2019 et 2021.

Cette évolution résulterait du maintien de la situation excédentaire du compte financier et du retour à l'excédent du compte courant.

##### **5.3.1.2. Excédent de la balance commerciale.**

Sur la période 2022-2024, le compte courant deviendrait excédentaire à +1,6% du PIB en moyenne contre -2,8% en moyenne sur la période 2019-2021. Cette tendance serait liée à l'excédent de la balance commerciale et à la réduction du déficit des revenus.

En effet, la balance commerciale, structurellement excédentaire, se situerait à 17,0% du PIB en moyenne entre 2022 et 2024 compte tenu d'une progression plus faible des importations par rapport aux exportations.

##### **5.3.1.3. Le solde du compte financier**

Le compte des capitaux deviendrait déficitaire de -0,2% en moyenne entre 2022 et 2024 contre +3,1% entre 2019 et 2021. Cette tendance serait tributaire de la baisse des investissements directs étrangers de 2,6 points pour se situer à +7,6% du PIB sur la période 2022-2024, et du recul des autres investissements passant de -9,0% du PIB à -9,7% du PIB entre 2022 et 2024.

Cette situation résulte de la prudence des investisseurs face à l'incertitude liée à l'évolution, à moyen terme, de la crise sanitaire.



**Tableau 31. Principaux soldes de la balance des paiements 2020-2025**

(En % du PIB)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2020-2022	Moyenne 2023-2025
Transactions courantes	-6,0%	12,1%	5,8%	7,0%	6,8%	5,8%	4,0%	6,5%
Biens	11,9%	21,0%	15,0%	17,3%	16,4%	15,4%	16,0%	16,4%
Services	-10,1%	-4,9%	-5,5%	-6,0%	-5,5%	-5,7%	-6,8%	-5,7%
biens et services	1,8%	16,1%	9,5%	11,3%	10,9%	9,8%	9,2%	10,6%
Revenus	-7,4%	-4,2%	-3,7%	-3,9%	-3,7%	-3,5%	-5,1%	-3,7%
Transferts	-0,4%	0,1%	0,0%	-0,4%	-0,4%	-0,4%	-0,1%	-0,4%
Mouvements de Capitaux	5,3%	-11,0%	-4,6%	-5,6%	-5,5%	-4,3%	-3,4%	-5,1%
Investissements directs	10,2%	0,4%	2,9%	2,6%	2,8%	3,0%	4,5%	2,8%
Investissements de portefeuille	1,7%	0,5%	0,6%	0,5%	0,6%	0,7%	0,9%	0,6%
Autres investissements	-6,7%	-11,9%	-8,1%	-8,7%	-8,9%	-7,9%	-8,9%	-8,5%
Erreurs et omissions	0,7%	-2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,7%	0,0%
Balance Globale Financements	0,0%	-1,7%	1,3%	1,4%	1,3%	1,5%	-0,1%	1,4%

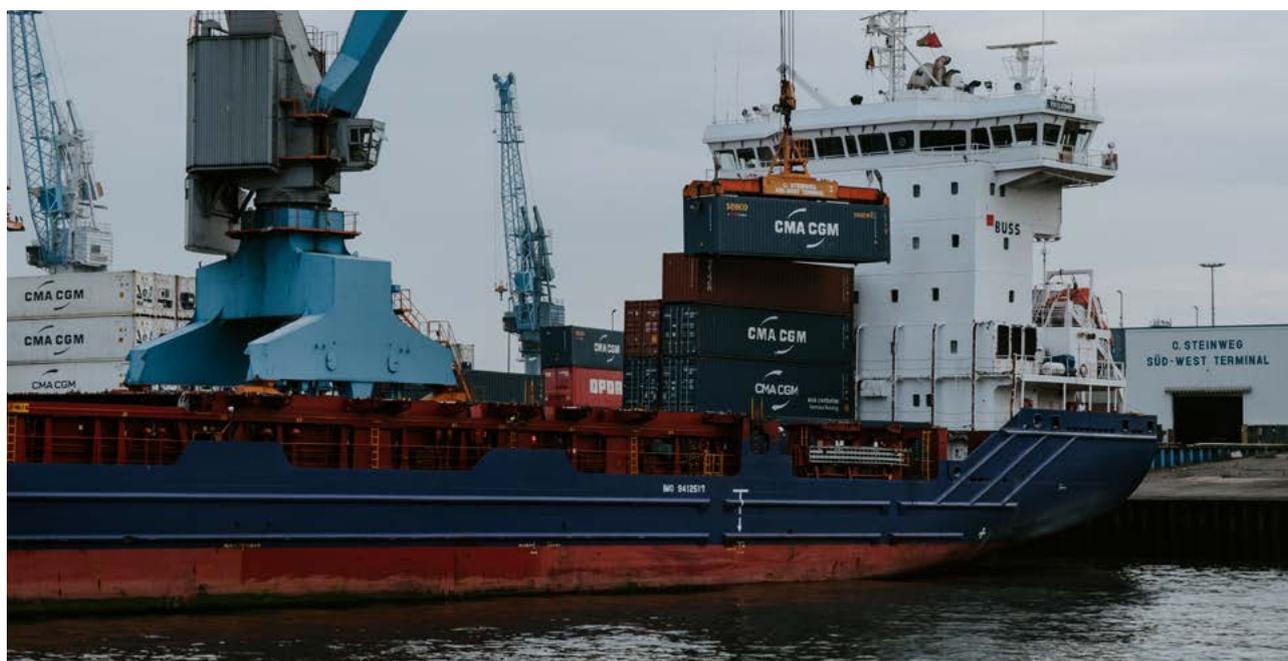
Source : Cellule Technique-CICMB, BEAC, DGDPF

### 5.3.2. Monnaie et crédits

Sur la période 2023-2025, la situation monétaire devrait s'améliorer comparée à la période 2020-2022, marquée par une progression des avoirs extérieurs nets, une quasi-stabilité des crédits à l'économie et une hausse de la masse monétaire.

#### o Les avoirs extérieurs nets :

Ils passeraient de 1,8% du PIB en 2022 à 6,7% du PIB en 2025 et afficheraient une moyenne de 5,1% sur la période 2023-2025. Cette situation serait tributaire du relèvement des cours des matières premières et de l'augmentation du volume des ventes des principaux produits d'exportation (pétrole, manganèse, bois, huile de palme et caoutchouc) consécutivement au regain de la demande mondiale post-covid.



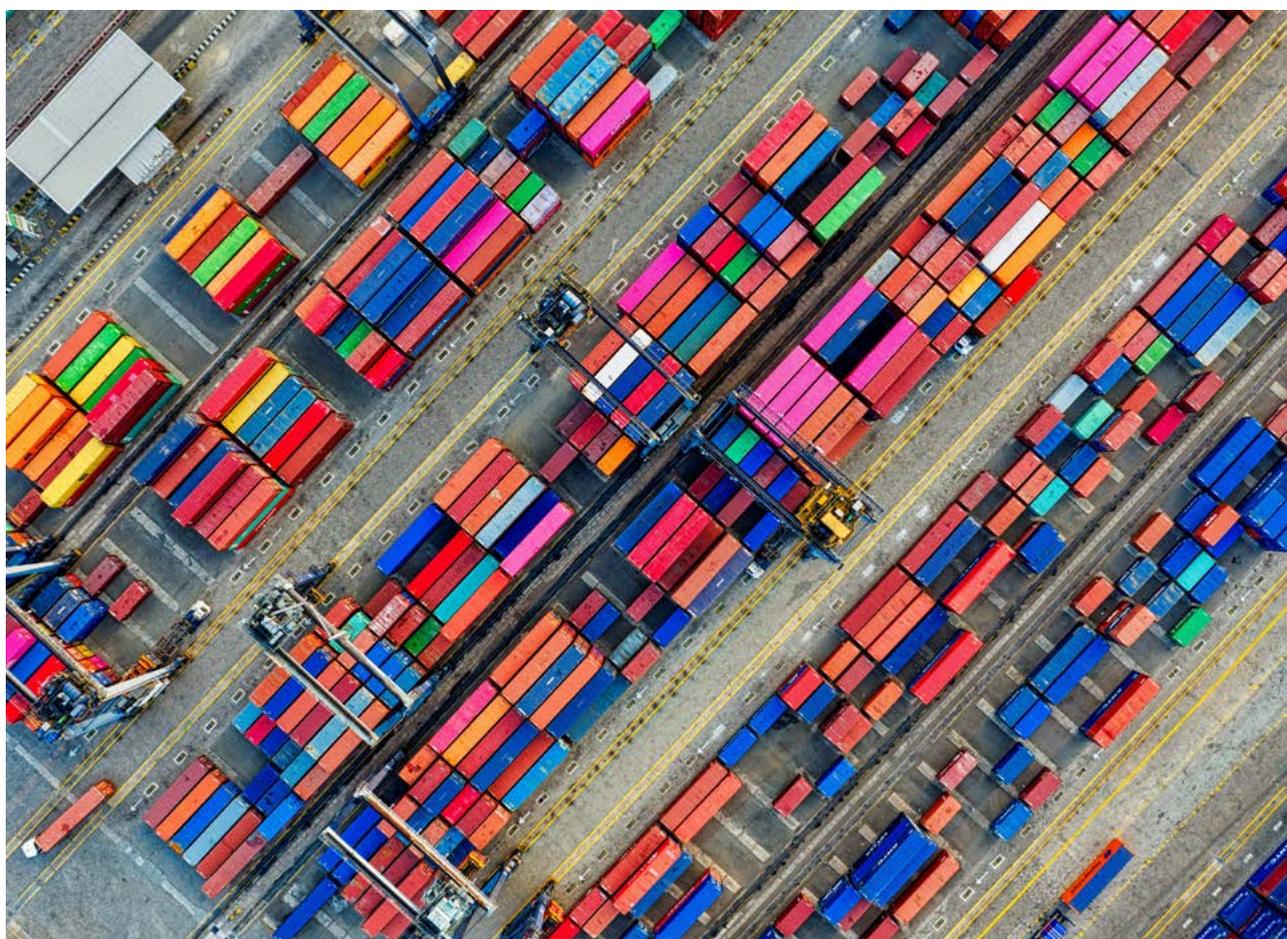
Après une orientation à la baisse entre 2017 et 2018, suivie d'un relèvement en 2019, les crédits à l'économie devraient progresser pour se situer à 11,9% du PIB en moyenne sur la période 2020-2022 contre 11,3% sur la période 2017-2019, traduisant ainsi l'impact d'une politique monétaire plus accommodante et le soutien des banques commerciales au financement de l'économie.

### o La masse monétaire

La période 2023-2025 devrait également être caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, en lien avec le contexte de reprise d'activité tant à l'échelle nationale que sur le plan international. Ainsi, la masse monétaire au sens large (M2) passerait de 22,6% du PIB en 2022 à 25,3% du PIB en 2025.

**Tableau 32. Evolution de la situation monétaire 2020-2025**

(En % du PIB)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2020-2022	Moyenne 2023-2025
Avoirs extérieurs nets	3,3%	1,0%	1,8%	3,2%	4,8%	6,4%	2,0%	4,8%
Avoirs intérieurs nets	20,4%	24,6%	23,0%	22,9%	22,1%	21,0%	22,7%	22,0%
Crédits à l'Economie	13,7%	13,1%	12,4%	12,5%	12,3%	12,2%	13,1%	12,3%
Créances nettes sur l'Etat	14,0%	13,8%	10,2%	10,1%	9,5%	8,5%	12,7%	9,3%
Autres postes nets	2,9%	3,6%	0,5%	0,4%	0,3%	0,3%	2,3%	0,3%
Masse monétaire (M2)	28,0%	24,3%	22,6%	23,9%	24,8%	25,3%	25,0%	24,7%



## 6. Situation de la dette publique<sup>2</sup>

La stratégie d'endettement public rectificative en 2021 prévoyait une plus forte mobilisation des financements, du fait du contexte économique difficile résultant du ralentissement de l'activité économique dû à la seconde vague de la Covid-19. Cette orientation stratégique est d'autant plus justifiée par l'obligation de l'Etat à honorer ses engagements en matière de paiement régulier du service de la dette.

La stratégie d'endettement public en 2022, maintient un recours à des financements qui seront obtenus aussi bien auprès des partenaires traditionnels que du marché financier. A cet effet, un nouveau programme a été conclu avec le Fonds Monétaire International au titre du Mécanisme Élargi de Crédit ((MEDC), afin de faire face à la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 et de soutenir la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) de l'économie gabonaise.

Aussi, la stratégie 2022-2024 consacre une présence accrue du Gabon sur le marché financier régional. En outre, les nouveaux emprunts extérieurs seront préférentiellement à termes semi-concessionnels, à change et intérêt fixes.

### 6.1. Les besoins de financement

Le solde primaire sera excédentaire sur les trois (03) prochaines années en se situant en moyenne autour de 4,8% du PIB. Ces excédents ne seront pas suffisants pour couvrir la totalité du service de la dette dû. Ainsi, la mobilisation de financements additionnels permettra d'assurer le service de la dette et le renforcement de la réalisation des projets.

**Tableau 33. Evolution du besoin de financement 2022-2024 (En % du PIB, sauf indications contraires)**

	2022	2023	2024
Recettes budgétaires	20,2	18,6	16,7
Déficit hors dette	-2,2	-5,8	-6,3
Service de la dette	9	9,4	8,8
Besoin de financement	6,8	3,6	2,5

Le montant total des prêts projets en 2022 sera de 130,0 milliards de francs CFA. Ces financements proviendront de la Banque Mondiale (BIRD) pour un montant de 42,5 milliards de Francs CFA, de la Banque Africaine de Développement à hauteur de 38,9 milliards de Francs CFA (BAD), de l'Agence Française de Développement (AFD) pour 30,8 milliards de Francs CFA, de EximBank China pour un montant de 6,7 milliards de Francs CFA, de la Banque Islamique de Développement (BID) pour 5,6 milliards de Francs CFA, auprès de l'UKF/Santander à hauteur de 4,0 milliards de Francs CFA et du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour 1,3 milliard de Francs CFA.

S'agissant des prêts programmes, ils s'établiront à 157,5 milliards de francs CFA et seront mobilisés auprès de la BAD à hauteur de 65,6 milliards de Francs CFA, du FMI pour 54,4 milliards de Francs CFA, de l'AFD pour un montant de 30,0 milliards de Francs CFA et de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) pour 7,5 milliards de Francs CFA.

Concernant les émissions obligataires, elles seront mobilisées exclusivement sur le marché régional à hauteur de 350,0 milliards de francs CFA.

En 2023, les prêts projets seront mobilisés à hauteur de 2,0% du PIB et des émissions obligataires régionales représenteront 1,4% du PIB.

<sup>2</sup> Stratégie d'endettement LFR 2022

Les financements en 2024 seront constitués de prêts projets pour 0,6% du PIB et d'emprunts obligataires sur régional globalement pour 1,3% du PIB.

## 6.2. Le plafond des nouveaux emprunts

Sur la période 2022-2024, les nouveaux emprunts seront principalement semi- concessionnels à taux d'intérêt fixe conformément aux orientations stratégiques.

L'ensemble des nouveaux engagements s'élèvera à 950,0 milliards de francs CFA sur la période 2022-2024, soit 300,0 milliards de francs de FCFA d'emprunts extérieurs et 650,0 milliards de francs CFA en ce qui concerne les emprunts intérieurs.

**Tableau 34. Plafond des nouveaux emprunts par sources de financement 2022-2024 (En milliards de FCFA)**

	2022	2023	2024	Total
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs	100	100	100	300
Semi concessionnel	100	100	100	300
Eurobond	0	0	0	0
Plafond des nouveaux emprunts intérieurs	350	150	150	650
<b>Total Plafond nouveaux emprunts</b>	<b>450</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>950</b>

En 2022, le plafond des nouveaux prêts sera de 450,0 milliards de francs CFA. Il sera constitué de 100,0 milliards de francs CFA d'emprunts extérieurs et 350,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs, soit respectivement 22,2% et 77,8% du total des nouveaux engagements. Quant aux emprunts extérieurs, ils comprennent essentiellement des prêts semi-concessionnels. Concernant la dette intérieure, elle sera constituée exclusivement des Obligations du Trésor.

Pour 2023, le plafond des nouvelles signatures s'élèvera à 250,0 milliards de francs CFA dont 100,0 milliards francs CFA pour les emprunts extérieurs et 150,0 milliards de francs CFA pour les emprunts intérieurs, soit 40,0 % et 60,0%. S'agissant des prêts extérieurs, ils seront composés de 100,0 milliards de francs CFA de prêts semi-concessionnels exclusivement.

En 2024, le montant global des nouveaux engagements se chiffrera à 250,0 milliards de francs CFA. Les prêts extérieurs s'élèvent à 150,0 milliards de francs CFA, ce qui correspond à 40,0% du montant total des nouvelles signatures. Ils seront uniquement constitués d'engagements semi concessionnels. Pour ce qui est des nouveaux prêts intérieurs, ils se chiffrent à 150 milliards de francs CFA soit, 60,0% du total des nouvelles signatures.

En définitive, sur la période 2022-2024, le plafond des nouveaux emprunts s'établira en moyenne à 317,0 milliards de francs CFA, dont 100,0 milliards de francs CFA d'engagements extérieurs et 217,0 milliards de francs CFA d'engagements intérieurs.

## 6.3. Les tirages prévisionnels sur Financements Extérieurs et Intérieurs

Entre 2022 et 2024, les tirages prévisionnels sur financements extérieurs et intérieurs se fixeraient en moyenne à 4,1% du PIB, ce qui représente un niveau de décaissement de 6,1% du PIB en 2022, 3,7% du PIB en 2023 et 2,5% du PIB en 2024.

**Tableau 35. Tirages sur financements extérieur et intérieur 2022-2024**  
(En % du PIB)

Types de prêt	Monnaies	Types de taux	2022	2023	2024
Semi-concessionnel	Euro	Fixe	0,5	0,2	0,2
Semi-concessionnel	Euro	Variable	1,6	2	0,6
Semi-concessionnel	Dollar	Fixe	0,6	0	0,1
Semi-concessionnel	Dollar	Variable	0,1	0,1	0
Commercial	Dollar	Variable	0	0	0
Commercial	Euro	Variable	0,1	0,1	0,1
Eurobond	Dollar	Fixe	0	0	0
Obligation intérieure	XAF	Fixe	3,3	1,4	1,3
<b>Total Tirages sur Financements Extérieurs et Intérieurs en % PIB</b>			<b>6,1</b>	<b>3,7</b>	<b>2,5</b>

En 2022, les tirages sur financements extérieurs seront composés de prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable pour respectivement 0,5% et 1,6% du PIB. En ce qui concerne les décaissements sur les prêts semi-concessionnels en Dollar à taux d'intérêt fixe et variable, ils se situeront respectivement à 0,6% et 0,1% du PIB. Quant aux décaissements sur les emprunts commerciaux en Euro à taux d'intérêt variable, ils s'établiront à 0,1% du PIB. Ces derniers sont réalisés essentiellement sur les prêts commerciaux existants. S'agissant des emprunts sur financement intérieurs, ils seront mobilisés sur le marché financier régional à hauteur de 3,3% du PIB.

Les décaissements sur financements extérieurs en 2023 seront constitués de prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable pour respectivement 0,2% et 2,0% du PIB. Pour les prêts semi-concessionnels en Dollar, ils se fixeront à 0,1% du PIB pour ceux à taux d'intérêt variable. Quant aux tirages sur les prêts commerciaux en Dollar à taux d'intérêt variable ils se situeront à 0,1% du PIB. Ces derniers sont effectués sur les prêts commerciaux existants. Les tirages sur les engagements levés sur le marché financier régional et s'établiront à 1,4% du PIB.

En 2024, les tirages sur financements extérieurs se situeront respectivement à 0,2% et 0,6% du PIB pour les prêts semi-concessionnels en Euro à taux d'intérêt fixe et variable. Pour leur part, les prêts semi-concessionnels en Dollar à taux d'intérêt fixe s'établiront à 0,1% du PIB. Les décaissements sur les prêts commerciaux à taux d'intérêt fixe en Euro seront de 0,1% du PIB. Les tirages intérieurs seront exclusivement mobilisés sur le marché financier régional et se situeront à 1,3% du PIB.

#### 6.4. Les résultats de la stratégie d'endettement 2021-2024

La mise en œuvre de la stratégie d'endettement à moyen terme se caractérise par un maintien global de la viabilité de la dette publique. En effet, le taux d'endettement passe de 65,9% en 2021 à 42,2% en 2029, soit une baisse moyenne annuelle de 5,4 points. Le ratio du service de la dette rapportée aux recettes budgétaires pour sa part, évolue de façon contrastée, passant de 72,3% en 2021 à 52,7% en 2024. Ce dernier remonte à 64,4% en 2025 puis décroît de façon continue pour atteindre son seuil stratégique de 25,0% en 2029. Globalement, les indicateurs de viabilité restent au-dessus des seuils stratégiques arrêtés par les Autorités.

En outre, l'exposition aux risques de marché demeure importante sur la période.

Sur la période 2021-2029, le risque de refinancement demeure modéré. En effet, de 2021 à 2025, la maturité moyenne s'apprécie, passant de 6,3 ans à 7,1 ans. En revanche, de 2026 à 2029, la maturité moyenne du portefeuille se déprécie.

Pour ce qui est du risque de taux d'intérêt, il reste satisfaisant sur la période 2021-2029. Cependant, ce ratio est contrecarré par le niveau important de la dette à refixer dans un an qui oscille en moyenne autour de 37,0%. Cette situation témoigne d'une relative vulnérabilité du portefeuille de la dette aux changements à court terme des taux d'intérêt.

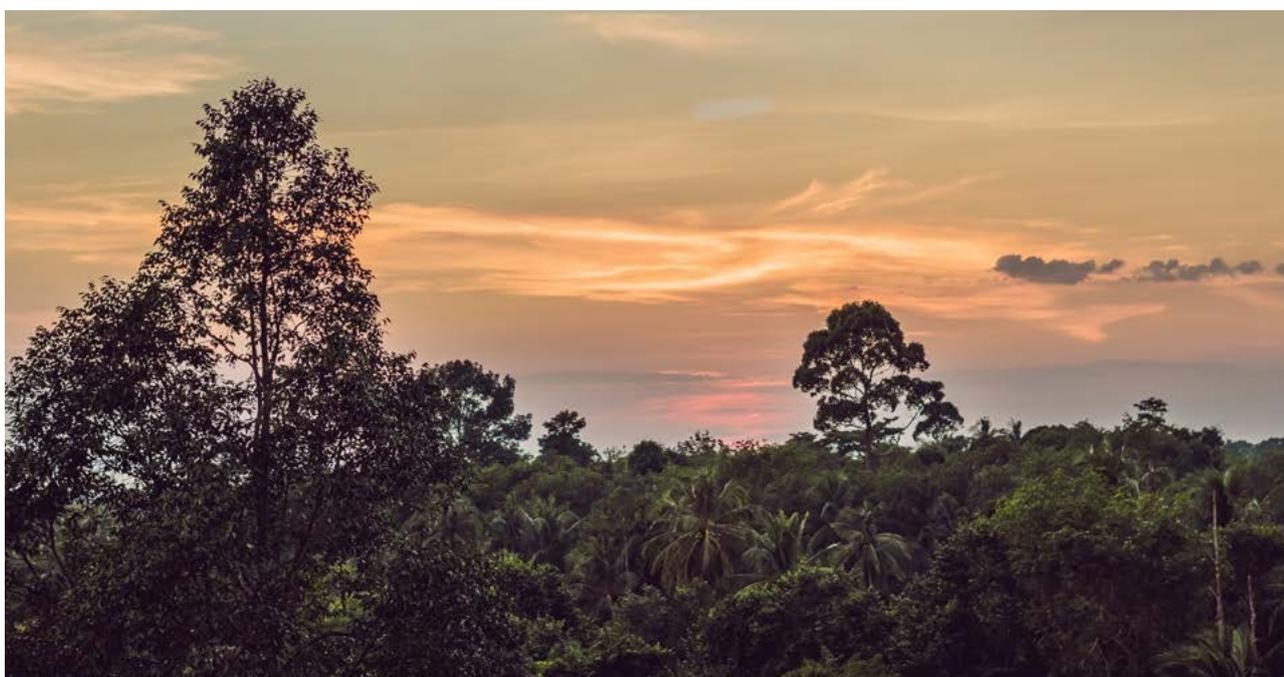
Le portefeuille de la dette publique demeure fortement exposé au risque de taux de changes sur la période. En effet, la dette libellée en monnaie étrangère dans le portefeuille global de la dette se situe en moyenne autour de 74,0% du montant total de la dette.

En définitive, le portefeuille de la dette publique à l'horizon 2029 fait ressortir une exposition élevée pour ce qui est du risque de taux de changes et une moindre exposition en ce qui concerne le risque de taux d'intérêt.

Globalement, le portefeuille de la dette publique à l'horizon 2028 fait ressortir une exposition modérée aux différents risques financiers. Toutefois, le risque de changes demeure à un niveau préoccupant.

**Tableau 36. Evolution du profil de coûts et de risques du portefeuille de la dette**

Indicateurs coûts et risques		2021	2024	2025	2026	2029
Encours de la dette en % du PIB		65,9	56,2	54,8	51,0	42,2
Service de la dette en % des recettes budgétaires		72,3	52,7	64,4	32,9	25,5
Taux d'intérêt Implicite en %		3,3	3,4	3,5	3,9	3,7
Risque de refinancement	Maturité du portefeuille de la dette extérieure en années	7,8	8,8	8,1	7,4	6,1
	Maturité du portefeuille de la dette intérieure en années	3,4	5,9	5,5	5,2	3,4
	Maturité de la dette totale en années	6,3	7,6	7,1	6,6	5,1
Risque de taux d'intérêt	ATR (Durée moyenne de refixation des taux) en années	4,7	6,1	5,6	5,3	4,1
	Dette à refixer dans un an en %	29,5	37,3	37,1	39,9	39,5
	Dette à taux d'intérêt fixe en % de la dette totale	78,4	71,9	73,6	73,6	75,6
Risque de change	Dette extérieure en % de la dette totale	64,9	72,6	76,7	79,9	73,6
	Dette à change fixe % de la dette totale	56,9	46,9	44,1	37,3	38,4



## 7. Evolution des soldes et principaux indicateurs de surveillance multilatérale

### 7.1. Critères de surveillance multilatérale

Pour la période 2022 – 2024, sur la base du cadrage macro-budgétaire prévue dans la loi de finances rectificative 2022, le Gabon respecterait tous les quatre (4) critères de surveillance multilatérale retracés dans le tableau ci-après :

**Tableau 37. Critères de surveillance multilatérale**

	Norme	Réal	Projections			
		2021	LFI 2022	PLFR 2022	2023	2024
Solde budgétaire de référence (%PIB)*	$\geq -1,5\%$	-2,1%	-1,1%	-0,7%	-1,0%	1,3%
Taux d'inflation	$\leq 3\%$	1,1%	2,3%	3,0%	2,6%	2,3%
le taux d'endettement public	$\leq 70\%$	60,4%	65,5%	54,1%	54,4%	48,0%
Non accumulation d'arriérés:	Arriérés < 120 jours					
Intérieurs	Arriérés < 120 jours					
Extérieurs	Arriérés < 120 jours	49,8				

Source : DGEPP

- Le solde budgétaire de référence rapporté au PIB s'afficherait en déficit à -0,7% du PIB en 2022 contre -1,1% prévu initialement. Ce taux serait au-dessus de la norme communautaire ( $\geq -1,5\%$ ). Sur la période 2023-2024, il devrait également être respecté (+0,1% en moyenne). Le solde budgétaire de référence deviendrait excédentaire sur la période en raison de la hausse prévisionnelle des recettes totales, notamment hors-pétrole, conjuguée à la maîtrise des dépenses budgétaires.
- Le taux d'inflation resterait à la limite du seuil communautaire (3%) en 2022, soit une moyenne de 2,6% sur la période du fait de de l'augmentation de l'offre locale en produits agricoles. Cependant, ce taux serait supérieur à celui de la période précédente, en raison de la hausse des prix à l'international des produits alimentaires, des prix de l'énergie et des coûts du fret international.
- Le taux d'endettement est projeté à 54,1 du PIB en 2022 en deçà du seuil communautaire ( $\leq 70\%$ ), mais en dépassement du seuil gouvernemental ( $\leq 35\%$  du PIB). Sur la période 2022- 2024, l'endettement serait sur une trajectoire baissière, pour s'établir en moyenne à 51,2% du PIB. Cette baisse proviendrait de la stratégie mise en place par les autorités en vue de maîtriser la progression de la dette.



## 7.2. Indicateurs de surveillance multilatérale

En 2022-2024, la quasi-totalité des indicateurs vont s'améliorer, au regard de leur évolution prévisible :

- l'activité économique s'intensifiera. Le taux de croissance moyen sur la période serait estimé à 3,0% contre +1,2% sur la période 2019-2021 ;
- le déficit primaire hors recettes pétrolières (% du PIB hors pétrole) est projeté à 6,2% en 2022. Il serait de -4,9% en moyenne sur la période 2022-2024 contre -6,8% en 2019-2021 ;
- le taux de pression fiscale hors recettes pétrolières est projeté à 12,8% en moyenne et resterait en dessous de la norme communautaire ( $\geq 17\%$ ) ;
- le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales hors pétrole devrait diminuer de 8,8 points (53,5% en 2022-2024 contre 62,3% en 2019-2021), en raison de la progression des recettes fiscales hors pétrole et de la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses salariales de l'Etat ;
- le ratio des dépenses de fonctionnement sur recettes fiscales (salaires, biens et services, transferts et intérêt sur la dette rapportés aux recettes fiscales) connaîtrait une baisse de 13,7 points par rapport à la période 2019-2021. Cette tendance à la baisse résulterait du rythme de progression moins important des dépenses de fonctionnement comparativement à celui des recettes fiscales.





## **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DETTE**

**contact :**

**BP : 912 Libreville Gabon**

**Tél.: +241 065 04 73 62 / +241 074 06 44 93**

**Fax : +241 01 76 67 90**

**[www.dette.ga](http://www.dette.ga)**